mairie-blagnac.fr

Blagnac élabore son AGENDA 21

# Agenda 21 de Blagnac

# Diagnostic partagé

**Version 3**

# SOMMAIRE

Partie I .....3

1. Préambule.....3
2. La Commune, son territoire et ses compétences.....4
3. Contexte de l'engagement de la ville dans la démarche Agenda 21 .....6
4. Les actions de la ville au regard des 5 finalités du développement durable .....7
   - 4.1 La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ..... 8
   - 4.2 Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources..... 8
   - 4.3 Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ..... 8
   - 4.4 Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ..... 9
   - 4.5 Une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables..... 9
5. Les actions de la ville au regard des 5 éléments déterminants du développement durable ..10
   - 5.1 Stratégie d'amélioration continue ..... 11
   - 5.2 L'organisation du pilotage..... 11
   - 5.3 La participation des acteurs : Concertation ..... 11
   - 5.4 La transversalité ..... 13
   - 5.5 L'évaluation ..... 13
   - 5.6 L'exemplarité..... 14
6. Conclusion .....15
7. Annexes I .....99
8. Annexes II .....110
9. Annexes III .....111
10. Annexes IV.....114

# PARTIE I

## 1. Préambule

Le présent document est le diagnostic partagé "développement durable" de la ville de Blagnac, première étape à l'élaboration de l'agenda 21 de la commune.

Ce diagnostic développement durable vise à positionner La ville de Blagnac dans ses différentes actions et orientations par rapport aux grands objectifs du développement durable.
Ce travail a été fait sur la base du document cadre du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer[1] (MEEDDM), publié en octobre 2005, qui met en avant les cinq finalités essentielles du développement durable, formulées à partir de textes et de déclarations internationaux et fondateurs du développement durable. *"Chacune de ces finalités est transversale aux enjeux sociaux, économiques, environnementaux. Elles sont interdépendantes et doivent être menées de front. La déclinaison opérationnelle de ces finalités vise à une amélioration continue du territoire à long terme".*
Ces cinq finalités sont :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La conservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables.

Le document cadre du MEEDDM met également en avant les éléments déterminants d'une démarche de développement durable, qui sont :

- La participation des acteurs ;
- La démarche partenariale ;
- La transversalité ;
- L'évaluation ;
- Tous ces éléments devant permettre d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue.

Ce travail a été réalisé par le biais :

- d'entretiens individuels avec les Directions générales, Directions et Services et un élu soit une trentaine d'entretiens réalisés
- d'ateliers collectifs : deux ateliers avec les éco-agents, deux ateliers avec les éco-citoyens, deux ateliers avec le Comité Economique et Social, un atelier avec les trois groupes, soit une quarantaine des personnes au total,
- de l'étude des documents mis à disposition.

La synthèse de ce travail a été formalisée dans 12 fiches thématiques diagnostic.
Ce document présente le résultat du diagnostic :

- **partie I** : analyse et synthèse des réflexions de la concertation, complétées par celle du bureau d'étude.
- **partie II** 12 fiches thématiques

Ce diagnostic est une base de travail destiné à lancer le débat sur les constats réalisés de manière à aboutir à un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs.

[1] Commissariat général au développement durable, référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux, version expérimentale, mars 2009- 72 pages, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM)

# 2. La Commune, son territoire et ses compétences

**La commune, son territoire**

Superficie : 16,88 km$^2$
Altitude 148 m
Nombre d'habitants : 21 577
Densité de la ville : 1278,5 ha/km$^2$
5$^{ème}$ commune du département en terme de poids démographique

Située en région Midi-Pyrénées, dans le département de la Haute-Garonne, au nord-ouest de l'agglomération Toulousaine, dans la première couronne périphérique de Toulouse, Blagnac compte aujourd'hui près de 21 577 habitants (source INSEE 2007) pour une superficie de 16,9 km².

Essentiellement connue pour son aéroport international, classé au 5$^{ème}$ rang national avec ses 6 millions de passagers annuels et au 2$^{ème}$ rang pour ses activités de fret, Blagnac est considérée comme une des communes les plus dynamiques de France et s'est développée avec l'essor de l'activité liée à l'aéronautique.
La plate-forme aéroportuaire, à l'ouest, accueille notamment les usines d'assemblage, les bureaux d'études et centres d'essais en vol des constructeurs aéronautiques, Airbus et ATR, les centres de maintenance aéronautique d'Air France Industries et de Latécoère, le centre de livraison d'Airbus.

Créé en 1999 au nord de la zone aéroportuaire, dans le respect de la norme environnementale ISO 14001, le site Aéroconstellation, dévolu à la construction et à la maintenance aéronautique, regroupe sur plus de 300 hectares les trois grands industriels Airbus, Air France Industrie et Elyo. Y sont notamment implantées les usines d'assemblage du porteur Airbus A 380.
Près de 400 entreprises sont aujourd'hui installées dans la zone d'activité économique accolée à l'aéroport.

Si l'aéroport et l'aéronautique sont un support au fort développement économique de la ville, ce dernier s'explique également par la présence, au nord du territoire, des zones d'activités tertiaires, commerciales et industrielles de la ZAC du Grand Noble, de la zone d'activité artisanale de Fontgrasse, ainsi que d'un grand nombre de commerces et activités de service dans le centre ancien.

Le tissu économique blagnacais est complété par une activité agricole à pérenniser, essentiellement tournée vers le maraîchage au nord est, sur la rive gauche de la Garonne.

Le caractère inondable de la basse plaine du fleuve qui longe Blagnac sur toute sa façade est et une mise en valeur respectueuse des espaces naturels du corridor garonnais contribuent à la préservation d'un agréable cadre de vie. La zone des Quinze Sols et l'île de Pecette, au nord est, sont d'ailleurs protégés par un classement ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Environnemental Floristique et Faunistique) et un arrêté préfectoral de protection du Biotope.

Grâce à une urbanisation relativement bien maîtrisée, la présence des vastes parcs urbains du Ramier, du Ritouret et du Grand Noble, des abords naturels des cours d'eau qui traversent la commune comme le Touch et le Riou, des nombreux espaces verts publics et privés, des zones d'activités et des quartiers d'habitat confère à Blagnac un aspect paysager de qualité.
Le patrimoine bâti du centre ville ancien revêt un caractère architectural traditionnel intéressant et plutôt bien conservé. Autour, se sont développés plusieurs îlots où l'habitat pavillonnaire domine. Au sud et au nord, construits plus récemment, se mêlent des ensembles collectifs (ZAC du Ritouret et ZAC du Grand Noble) et plusieurs lotissements de maisons individuelles. L'offre en logements (accession, location, sociaux) y est diversifiée afin de permettre l'accueil de la population dans toutes ses composantes.

Au Nord du territoire se profile progressivement depuis 2005, le nouveau quartier de Blagnac. Premier « éco-quartier » de Midi-Pyrénées, Andromède devrait entraîner l'arrivée de 3000 logements supplémentaires d'ici 2015. Il a pour objectif de conjuguer sur 200 hectares mixité sociale, diversité des

formes et des fonctions urbaines et mise en œuvre des principes du développement durable : modes de déplacement doux et transports en commun (tramway), préservation de la qualité naturelle du site (70 ha d'espaces de nature), optimisation de la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie.

L'ensemble des équipements publics de proximité qui y seront érigés viendra compléter les nombreuses structures collectives administratives, éducatives et de loisirs (34), culturelles (8), sportives (12), sanitaires et sociales dont la commune est dotée offrant ainsi à ses habitants un très large panel de services.

Ce nouveau quartier ainsi que l'ensemble de la ville sera desservi d'ici la fin de l'année 2010 par la ligne E du tramway.

La ville de Blagnac fait partie du secteur Nord-Ouest de l'agglomération toulousaine, territoire à fort développement urbain Six communes composent le secteur : Aussonne, Beauzelle, Blagnac, Cornebarrieu, Mondonville et Seilh.

Blagnac s'inscrit dans la dynamique d'une agglomération à forte attractivité :

- ✓ l'agglomération toulousaine (58 communes selon la définition de l'INSEE) et dont la ville de Toulouse représente plus de la moitié de la population,
- ✓ la Communauté Urbaine du Grand Toulouse dont Blagnac est membre et qui compte 25 communes pour environ 661000 habitants.

**Les atouts de la ville de Blagnac**

Un développement économique fort avec près de 30 000 emplois
Présence de l'aéroport sur son territoire
Présence de nombreuses zones d'activités dynamiques
Commune mitoyenne de Toulouse
Des voies de communication importantes qui desservent Blagnac
Des espaces verts de qualité paysagère sur le territoire avec une biodiversité présente ou potentielle (2 ZNIEFF et 1 arrêté préfectoral de protection de biotope, 4 grands parcs, présence de la Garonne)
Un cadre de vie de qualité
Plus de 20% de logements sociaux sur le territoire blagnacais

**Les compétences transférées à la CUGT (communauté urbaine du Grand Toulouse)**
La communauté urbaine exerce les compétences qui lui sont transférées aux lieux et place des communes membres. Certaines des compétences sont transférées par la loi, de manière obligatoire, d'autres le sont de manière facultative.

Les compétences transférées obligatoirement :

Développement et d'aménagement économique, social et culture de l'espace communautaire :
Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités (ZA)
Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux D'équipements ou d'établissement culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire.

Aménagement de l'espace communautaire :
SCOT et schéma de secteur PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu, création, réalisation de ZAC d'intérêt communautaire, après avis des conseils municipaux constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire.
Organisation des transports urbains.
Création ou aménagement et entretien de voirie, signalisation, parc de stationnement.
Gestion des services d'intérêt collectif :

Assainissement et eau
Création et extension des cimetières
Service de secours et d'incendie

Equilibre social de l'habitat sur le territoire communal :
PLH
Politique de logement d'intérêt communautaire
OPAH
Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre lorsqu'elles sont d'intérêt communautaire

Politique de la ville dans la communauté
Dispositifs contractuels (développement urbain, local et insertion économique et sociale)
Dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique de cadre de vie
Elimination et valorisation des déchets
Lutte contre la pollution de l'air
Lutte contre les nuisances sonores
Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

## 3. Contexte de l'engagement de la ville dans la démarche Agenda 21

La ville de Blagnac élabore son Agenda 21, à son échelle, celui-ci devant s'inscrire dans un contexte Communautaire et Régional fortement sensibilisé au développement durable.
La Région a réalisé pour sa part :

- ✓ A l'Hôtel de Région, la mise en place d'un système de management environnemental certifié selon la norme ISO 14001 depuis 2005
- ✓ Un agenda 21 régional.

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse a quant à elle lancé son Plan Climat territorial.

Sur son territoire, la ville de Blagnac a lancé un certains nombres de projets et d'actions :

- ✓ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la ville de Blagnac, document obligatoire dans le Plan Local d'Urbanisme
- ✓ La Zone d'aménagement Concerté d'Andromède relevant de la démarche Haute Qualité environnementale (HQE), dans le cadre d'un projet communautaire ….
- ✓ Plusieurs actions culturelles (fête du miel, festival Luluberlu…)
- ✓ Un agenda 21
- ✓ Un bilan Carbone

La première étape de l'élaboration de l'Agenda 21 de la ville de Blagnac a été la réalisation d'un diagnostic en 12 fiches thématiques, avec pour chaque fiche les rubriques suivantes :

- ➢ Les enjeux du développement durable
- ➢ Les objectifs actuels de la ville
- ➢ Le contexte chiffré de Blagnac
- ➢ La situation des projets de la ville de Blagnac sur le territoire
- ➢ Les atouts / faiblesses
- ➢ Les opportunités / menaces
- ➢ L'analyse détaillée des constats réalisés par les groupes de concertation
- ➢ Ce qui est fait ailleurs
- ➢ Les pistes d'actions identifiées

Il est rappelé ici, que la démarche de diagnostic devra rester itérative (c'est un constat à un instant « T » et non figé) et il conviendra de mettre à jour et d'approfondir régulièrement, au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et de son évaluation.

# 4. Les actions de la ville au regard des 5 finalités du développement durable

La stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2003-2008 présente le développement durable au regard de 5 finalités :

- Lutter contre les changements climatiques et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- Assurer la cohésion sociale, et la solidarité entre territoires et entre générations
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Fonder les dynamiques de développement sur des modes de production et de consommation responsables

Les différents « atouts et faiblesses » identifiés lors de la phase diagnostic ont été reliés aux 5 finalités du développement durable (graphe 1 « Atouts/faiblesses de la ville au regard des 5 finalités du développement durable »). Le détail de cette analyse est présenté dans l'annexe 1.

*Graphe 1 : Atouts/faiblesses de la ville au regard des 5 finalités du développement durable*

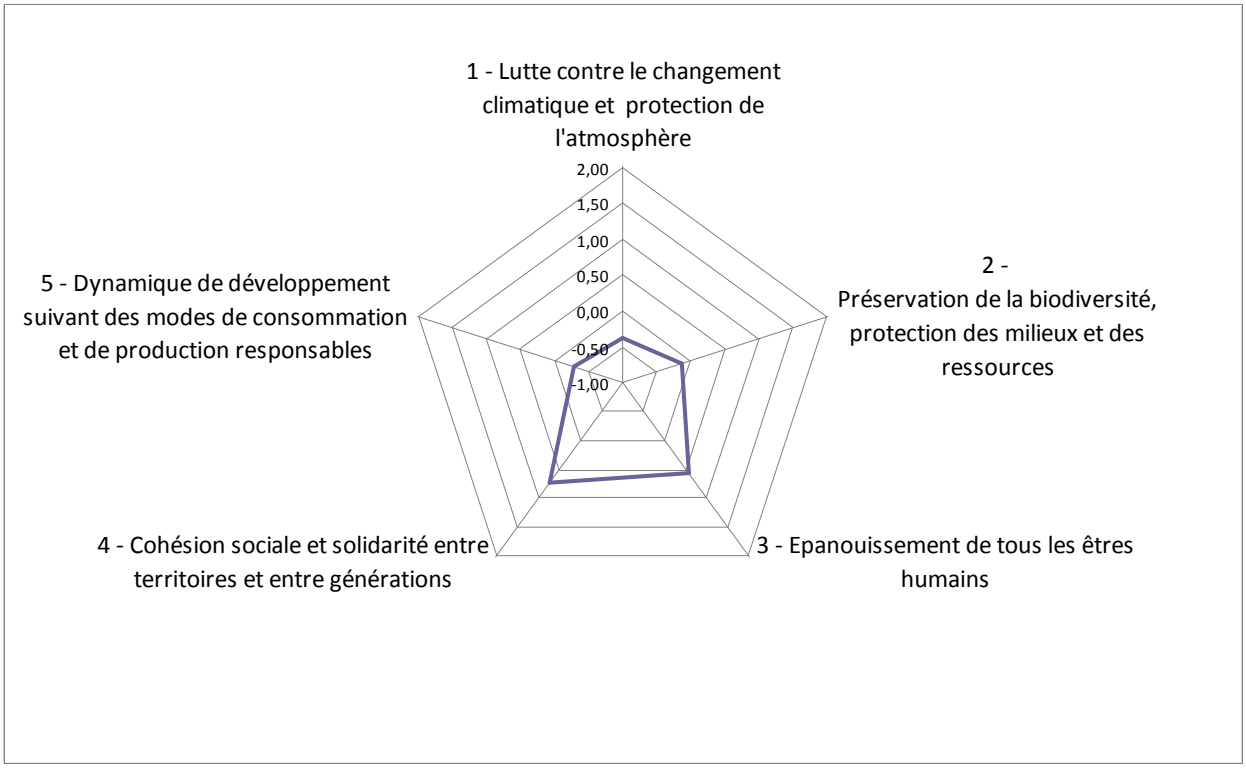
1 - Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2,00
1,50
1,00
0,50
0,00
-0,50
-1,00
2 - Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3 - Epanouissement de tous les êtres humains
4 - Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
5 - Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables

Les premiers éléments d'analyse nous permettent de constater les points suivants :

- Le nombre d'atouts relevés est généralement quasi équivalent au nombre de faiblesses
- Beaucoup d'actions allant dans le sens du développement durable sont menées mais elles ne répondent que partiellement à ces finalités.

| Prise en compte du DD pour chaque finalité et élément déterminant | | | | |
|---|---|---|---|---|
| échelle | NON | EN COURS | PARTIELLEMENT | OUI |
| Notation | -1 | 0 | 1 | 2 |

Le graphe fait ressortir que les finalités « Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations » ainsi que « l'épanouissement de tous les êtres humains » sont prises en compte de manière satisfaisante et que les trois autres finalités (plus environnementales) sont beaucoup moins bien intégrées dans les différentes démarches et actions de la ville.

## 4.1 La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

Le bilan carbone a été lancé simultanément à l'agenda 21 et a révélé que très peu d'actions sont menées pour réduire les consommations énergétiques. Le suivi des consommations par service et bâtiment n'est pas effectif et difficile à réaliser de par la richesse du patrimoine et sa complexité.

Quelques projets de construction de bâtiments communaux intègrent le recours aux énergies renouvelables dans leurs Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

La ville de Blagnac n'a pas formalisé sa stratégie en la matière de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.
La question du transport est également un enjeu considérable dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. Consciente de cet enjeu, la ville de Blagnac a lancé son plan de circulation. L'arrivée du tramway devrait permettre de diminuer une partie de l'usage de la voiture individuelle. Une évaluation de cette réduction devra être intégrée au bilan carbone de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse

Les déplacements routiers des Blagnacais sont très majoritaires par rapport aux autres modes de déplacements, même sur de courts trajets.
Dans le cadre du projet Blagnac 2020, la place de la voiture en centre ville devrait être débattue.

## 4.2 Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources

Une action très positive est mise en œuvre pour réduire la pollution lumineuse très perturbante pour la faune nocturne et également un effort est fait dans la sélection des espèces pour l'aménagement des espaces verts. Par contre, très peu d'actions sont menées pour concourir aux autres aspects de la conservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources. Notamment, la ville bien qu'ayant la volonté de créer une trame verte, relie les espaces verts entre eux par des cheminements piétons plutôt que par la création de véritables corridors écologiques fonctionnels basés sur une étude approfondie des fonctionnements des espèces et des habitats.

En particulier, la gestion des espaces verts est réalisée de manière conventionnelle et ne tend pas vers une gestion dite « différenciée » qui vise à concilier un entretien environnemental des espaces verts, des moyens humains et du matériel disponibles avec un cadre de vie de qualité.
Enfin, il n'existe pas de définition d'objectifs chiffrés de maîtrise de l'étalement urbain, élément essentiel pour la préservation d'espaces naturels fonctionnels au regard de la biodiversité (préservation des espèces patrimoniales, des habitats et lutte contre les espèces invasives)

Les eaux usées domestiques de la ville de Blagnac transitent vers une station d'épuration à bon rendement épuratoire contribuant à la préservation de la qualité des eaux de la Garonne.
Par contre, les pollutions diffuses agricoles, les pollutions industrielles et le ruissellement urbain ne sont pas prises en compte.

## 4.3 Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

Pour ce qui concerne la culture, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine local, les loisirs, le sport, la qualité de vie en général, la ville de Blagnac mène de nombreuses actions, dans de nombreux services, qui visent un large public.

Blagnac s'assure de la satisfaction de ses habitants par un dispositif d'enquêtes. Elle dispose d'outils de prévention de la délinquance.

Malgré ces points forts, quelques déficits subsistent au niveau de l'information des habitants, en matière de prévention des risques, d'éducation à l'environnement et au développement durable, à la santé dans l'habitat

Dans le contexte actuel de changement climatique et d'évolution des ressources énergétiques la dimension d'information et de sensibilisation des citoyens est primordiale pour que ces derniers puissent s'adapter en temps voulu.

## 4.4 Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

La cohésion sociale et la solidarité sont bien engagées entre générations, même si des points sont encore à améliorer. Il y a une réelle volonté de la collectivité de renforcer les solidarités hommes-femmes, de planifier des actions envers les enfants, les personnes âgées, cependant très peu d'actions sont tournées vers les handicapés.
Des actions ponctuelles sont réalisées pour favoriser les liens intergénérationnels.
Des moyens sont mis en œuvre pour qu'il n'y ait pas d'oubliés sur le territoire blagnacais, néanmoins, la politique menée par la ville ne semble pas prendre assez en considération le handicap et l'accessibilité aux services de santé, des personnes les plus démunis.

Il est à noter qu'il y a peu d'actions dans le sens de la solidarité entre territoires, notamment avec les communes voisines mais également avec la coopération décentralisée.

## 4.5 Une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables

Par rapport aux critères fixés par le ministère, la ville n'est pas bien positionnée sur ces questions actuellement, mais il existe une prise de conscience, notamment au niveau du service de la commande publique. Quelques initiatives intéressantes existent cependant : tri des papiers de bureau, initiation d'un travail sur la restauration collective (produits bio, de saison).

Au-delà de son fonctionnement interne, la ville ne s'est pas engagée vers une information à une consommation durable, ni vers ses habitants, ni auprès des entreprises afin de les accompagner dans l'évolution de leur mode de production et vers les évolutions prévisibles du marché.

# 5. Les actions de la ville au regard des 5 éléments déterminants du développement durable

Les différents atouts et faiblesses identifiés lors de la phase de diagnostic ont été reliés aux 5 éléments déterminants du développement durable (graphe 2 « Atouts/faiblesses de la ville au regard des 5 éléments déterminants du développement durable »). Le détail de cette analyse est présenté dans l'annexe 1.

*Graphe 2 : Atouts/faiblesses de la ville au regard des 5 éléments déterminants du développement durable*

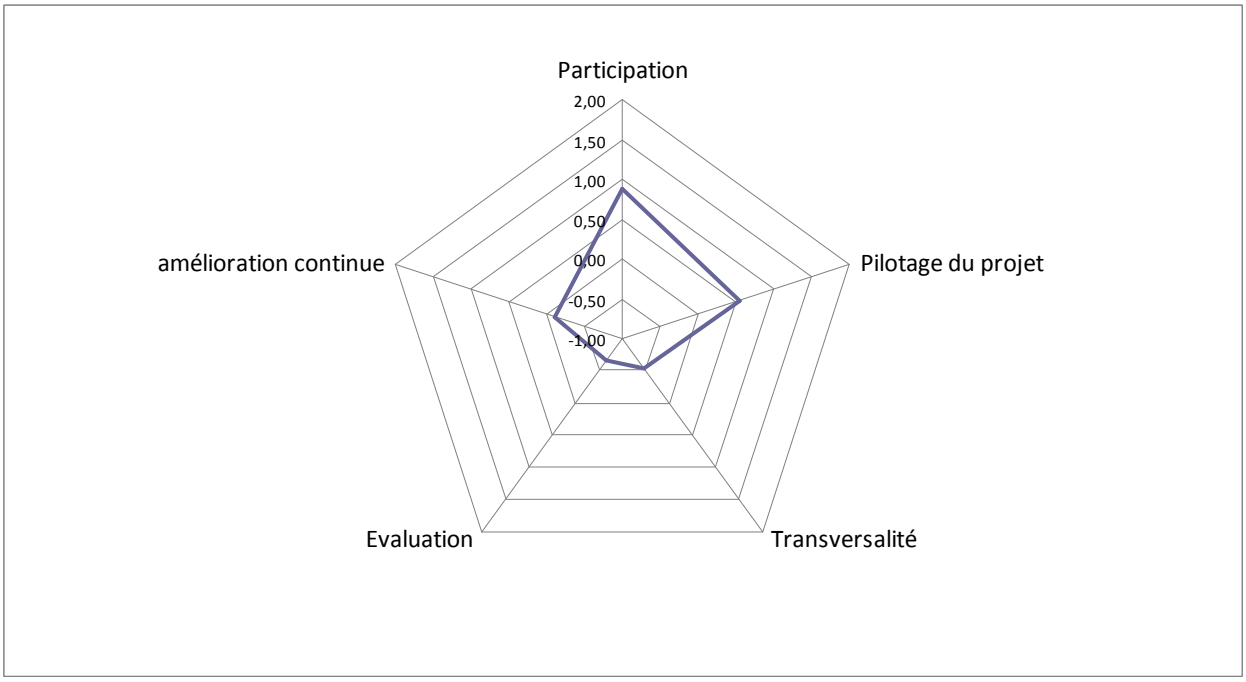


| Prise en compte du DD pour chaque finalité et élément déterminant | | | | |
|---|---|---|---|---|
| échelle | NON | EN COURS | PARTIELLEMENT | OUI |
| Notation | -1 | 0 | 1 | 2 |

La mise en place d'une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche visant à la fois des objectifs d'équité sociale, de protection de l'environnement et de développement économique, nécessite d'appréhender l'ensemble des politiques, projets et pratiques de la commune de façon globale et transversale. Ce « nouveau » type d'approche requiert d'abord une bonne compréhension du "concept" de développement durable par l'ensemble des élus et des agents. Il nécessite ensuite d'adopter des méthodologies de travail favorisant la transversalité entre services et élus, afin de décloisonner les savoirs, d'organiser les échanges de compétences, et de s'assurer ainsi que chaque projet, politique, prend bien en compte les thématiques du développement durable.

Ces modes de fonctionnement nécessitent la mise en place d'un certain nombre d'outils, tels que : un référentiel de développement durable, des tableaux de bord, des indicateurs de suivi et d'évaluation, des outils de communication, etc., afin d'assurer et de mesurer la progression vers une plus grande prise en compte du développement durable.

## 5.1 Stratégie d'amélioration continue

**Ce qu'on entend par là…**
Etablir un état de référence initial,
Fixer des objectifs clairs et engageants au regard des enjeux du territoire et des finalités du développement durable
Mesurer les résultats
Améliorer les méthodes

La ville de Blagnac s'est engagée dans des actions importantes dans les domaines de la culture, de la démocratie participative, de la politique de la ville, du développement économique, mais n'a pas formalisé une stratégie d'amélioration continue basée sur une évaluation régulière de ses différents projets et de leur cohérence.
La feuille de route, matérialisée par l'agenda 21, doit permettre de mettre en place cette vraie stratégie d'amélioration continue.

## 5.2 L'organisation du pilotage

**Ce qu'on entend par là…**
Représentation de l'ensemble des champs du développement durable dans l'instance de pilotage
Transparence
Formaliser les critères de choix, les règles de décision
Rendre compte

Le Comité de pilotage est constitué de 24 membres : 5 élus et 5 élus suppléants représentatifs des 3 grands axes du développement durable (Economie, Environnement, Social), 9 Directions représentatives de tous les services, 3 représentants externes (ADEME, ARPE, Communauté Urbaine du Grand Toulouse), une chargée de mission Agenda 21 de la ville de Blagnac.
Les conducteurs de projet, accompagnés par un Bureau d'étude dans la phase de mise en place de l'agenda 21 sont au nombre de 3 personnes : 1 élu, 1 Directrice Générale Adjointe de la direction du développement urbain durable de Blagnac, 1 chargée de mission agenda 21 rattachée à la direction du développement urbain durable.

L'engagement dans l'élaboration, et surtout la mise en œuvre d'un agenda 21 requiert un fort engagement politique, traduit à Blagnac par la représentativité du Comité de Pilotage.
Par ailleurs, les directions ont pu se rendre disponible pour des entretiens individuels. Cependant, la collecte des données s'est révélée difficile faute de disponibilité des agents et d'accessibilité des données.
Par ailleurs le positionnement du chargé de mission en charge de l'agenda 21 n'est pas au plus près du Directeur Général des Services ce qui ne lui confère pas la transversalité nécessaire.

L'organisation des services est une organisation classique qui conduit à une approche sectorisée et qui ne favorise pas non plus la transversalité.

## 5.3 La participation des acteurs : Concertation

**Ce qu'on entend par là…**
**R**epérer les acteurs (en interne - élus, agents - et en externe – population, associations, monde économique…),
Les associer, les mobiliser dans la durée
Sensibiliser, former, être pédagogique
Consulter, concerter, coproduire
Rendre compte

La commune a le souhait de ne créer aucun nouveau support de communication pour l'Agenda 21 mais d'utiliser les supports existants en limitant l'usage du papier.

Les supports utilisés sont :
Interne
- Publication dans le journal du personnel municipal « lignes intérieures », dans le journal du Conseil Municipal des Jeunes,
- Information régulière dans la note hebdomadaire
- Utilisation de l'espace de travail collaboratif Agenda 21 (portail intranet : information à destination des agents)

Externe
- Site Internet
- Numéro spécial du journal « Forum » Magazine municipal ou information régulière dans cette revue.
- Communication auprès des médias locaux, réalisation d'un dossier de presse évolutif enrichi au fur et à mesure de l'avancement du projet d'agenda 21.

Les modalités de concertation se sont mises en place lentement avec un décalage par rapport à l'avancée de la démarche en interne, ce qui ne représente pas un problème majeur. Elles sont évaluées régulièrement et si besoin réajustées afin d'être pérennisées pour la réalisation de l'Agenda 21.

L'objectif du processus de concertation est de permettre une participation de toutes les personnes ou groupes de personnes concernées par le territoire de la Ville à l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21 afin d'en assurer à la fois la cohérence, la transparence et l'efficacité. La charte de la concertation disponible du MEEDDM est la référence méthodologique.

Les différentes instances de la concertation permettent « aux acteurs » qui le souhaitent de s'impliquer dans la concertation. Les groupes de travail suivants ont été mis en place à Blagnac :
En interne :
- Les groupes de travail des agents de la mairie « éco-agents », groupe en évolution
- Le groupe d'élus
- Les responsables de services ont été consultés individuellement au cours du diagnostic.

En externe :
- Le groupe « citoyens », constitué de 20 personnes volontaires identifiées par le Maire comme représentatifs (quartiers, âges, catégories socio-professionnelles, etc.) ; Le conseil municipal des jeunes a un représentant dans ce groupe.
- Le groupe des acteurs locaux constitué par le CESL (Comité Economique et Social Local) comprenant des représentants des industriels, des entreprises, des syndicats, des chambres consulaires, des associations (environnement, parents d'élèves, personnes à mobilité réduite, sports, etc.) et qui sera élargi pour la deuxième phase à quelques autres acteurs majeurs comme la SEM, Tisséo, l'ARPE…

Ces instances permettent une représentation assez large des tranches d'âge et des différents acteurs du territoire mais elles restent limitées quant au nombre de personnes touchées par la concertation.
Des systèmes de démultiplication comme par exemple des réunions de quartiers ou l'implication de personnes relais n'ont pas été retenus à ce jour.

Les réunions réalisées à ce jour :
Tableau des réunions de concertation au 2 mars 2010

| Groupe | Date | Nb participants | Nb feuilles évaluation | Nombre de personnes satisfaites |
|---|---|---|---|---|
| Groupe citoyen | 27/10/09 | 9 | 9 | 9 oui |
| Groupe Eco-agents | 16/11/09 | 14 | 11 | 5 oui<br>3 en partie<br>3 sans attente |
| Groupe Eco-agents | 7/12/09 | 10 | | |
| Groupe CESL | 09/02/10 | 19 | 17 | 13 oui<br>3 en partie<br>1 sans attente |
| Groupe Eco-agents Groupe citoyen Groupe CESL | 1/03/10 | 21 | 14 | 6 oui<br>6 en partie |
| Groupe Eco-agents Groupe citoyen Groupe CESL | 2/03/10 | 10 | 7 | 4 oui<br>3 en partie |

Cette première série de réunions a permis d'expliquer la démarche, de répondre aux questions des participants sur ce qu'est le développement durable et l'Agenda 21 et de recueillir des éléments de diagnostic.

La synthèse des feuilles d'évaluation remises par les participants font ressortir que les personnes ont été satisfaites du contenu des réunions.
Cependant il ressort :

- un net besoin de clarification des concepts de développement durable et d'agenda 21 qui ont pu en grande partie être éclaircit au fil des réunions
- le souhait d'avoir du temps pour aborder tous les aspects et la complexité du développement durable ont les participants ont conscience ; d'où un sentiment fréquent d'insuffisance du nombre de thèmes traités.

Les tranches d'âge présentes aux réunions de concertation sont principalement des personnes de plus de quarante ans avec une catégorie professionnelle cadre ou retraité.

## 5.4 La transversalité

Les services supports travaillent de manière transversale. Cette pratique n'est cependant pas généralisée dans les services opérationnels hormis sur certains projets, malgré la mise en œuvre de moyens pour y parvenir : réunions entre directeurs généraux, entre directeurs, par direction, réunion des chefs de services, mais la gestion de projet transverse reste à mettre en place.

Par ailleurs le positionnement du chargé de mission en charge de l'agenda 21 n'est pas au plus près du Directeur Général des Services ce qui ne lui confère pas la transversalité nécessaire.

L'organisation des services est une organisation classique qui conduit à une approche sectorisée et qui ne favorise pas non plus la transversalité.

## 5.5 L'évaluation

Blagnac se donne les moyens de connaître son territoire : observatoires, études, etc., mais parfois un manque de mise en cohérence, de partage de ces informations est à noter. Exemple : des actions ont été menées pour la prise en compte de la biodiversité, mais aujourd'hui les personnes interviewées n'y font référence.

Concernant l'évaluation des politiques mises en place, des outils existent tel que l'enquête BVA réalisée en novembre 2009. Néanmoins, cette démarche d'évaluation n'est pas articulée à ce jour, autour des finalités du développement durable.
De la même manière, le programme municipal 2008 → 2014, fait état de « chantiers » non clairement rattachés à un objectif de développement durable.
Ainsi, les outils à mettre en place doivent permettre de systématiser la réflexion en terme de développement durable pour tous les nouveaux projets et proposer une aide à la décision favorisant les actions à caractère transversal (bénéfices attendus dans le domaine social et environnemental par exemple).

### 5.6 L'exemplarité

La ville de Blagnac doit être cohérente entre ce qu'elle encourage et son mode de fonctionnement interne. Les agents ne trouvent pas que la ville soit particulièrement exemplaire en la matière : prônant le développement durable d'une part, et ne facilitant pas la circulation en vélo pour les déplacements internes par exemple d'autre part. Ainsi, de bonnes idées ont émergé, n'impliquant pas une dépense importante. Le développement durable doit être pris en compte dans un objectif d'exemplarité et de motivation du personnel.
Beaucoup d'actions pourraient engendrer des économies importantes : réduction des consommations de carburant grâce à l'optimisation des déplacements, moins de gaspillage de papier, d'encre … Des actions simples sans investissement important. Pour ce faire, il est nécessaire et indispensable de réaliser un diagnostic afin de connaitre les actions à mettre en œuvre, les budgétiser sur le long terme et expliquer aux agents en toute transparence, la réalisation effective ou non des actions.

# 6. Conclusion

Ce diagnostic de la Ville de Blagnac, au regard du développement durable, est la première étape d'une longue démarche de concertation devant aboutir au plan d'actions de la ville. Il a pour but de servir de base de réflexion partagée pour les élus, les services et les habitants. Il doit permettre d'engager la phase de détermination des grands enjeux auxquels l'Agenda 21 doit répondre

Ce diagnostic vise à fournir un maximum de données avant d'engager un travail pragmatique commun. Il s'appuie sur une présentation structurée par thématique pour rendre plus lisible ce document.
Des pistes d'actions relevées au travers de différentes expériences en France et en Europe ont également été intégrées dans les fiches thématiques, à titre d'exemple ou de suggestions, afin de nourrir le débat qui s'engage.
Le présent diagnostic de la Ville de Blagnac en matière de développement durable ne se veut aucunement exhaustif, il cherche à ébaucher les grands enjeux qui se profilent, pour que la Ville engage véritablement son Agenda 21.
Il est à noter que plusieurs actions déjà engagées par Blagnac s'inscrivent dans le sens du développement durable mais qu'elles doivent s'inscrire dans une démarche posée, intégrant notamment un suivi régulier et une évaluation des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus.

La prochaine étape de l'élaboration de l'Agenda 21 de la ville de Blagnac est la définition concertée des enjeux et objectifs suivant le schéma ci-dessous :

Elle s'appuiera sur la classification des atouts/faiblesses/opportunités/menaces réalisée lors des ateliers de concertation dans la phase de diagnostic.

# PARTIE II

## *Fiches diagnostics - Mode d'emploi*

### Enjeux de développement durable

La rubrique « Enjeux » est volontairement générale, elle n'a pas vocation à définir le positionnement de la Commune par rapport à la thématique mais de présenter les enjeux et éléments de contexte globaux de cette thématique.

### Objectifs actuel de la ville

Cette rubrique permet d'identifier les objectifs de la ville en phase initiale d'état des lieux afin de s'assurer tout au long du projet Aganda 21 que les orientations proposées répondent à ces objectifs ou que les objectifs puissent être revus parce qu'il ne répondent pas suffisament à une démarche de développement durable

### Contexte de la Commune sur le territoire

### Compétences de la ville

La Commune ne peut agir pleinement que dans ses domaines de compétence. Dans les autres domaines, elle peut avoir un rôle incitateur plus ou moins fort ou de propositions, de définition des besoins. Il sera important de préciser le rôle de la Commune dans chacune des actions de l'Agenda 21.

Compétence : service interne

Compétence Partielle : service partiellement transféré

Pas de compétence : service transféré en totalité

### Chiffres clé de la ville

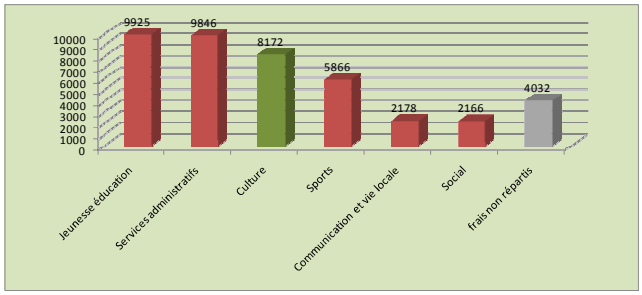


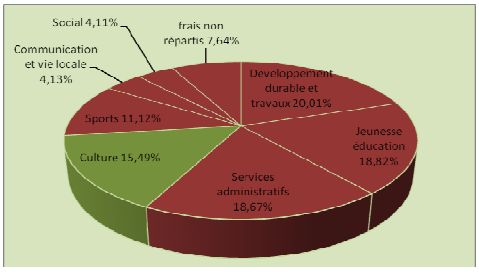

## Situation des projets de la Commune

Cette rubrique comprend les actions menées directement par la Commune ou par les organismes à qui elle a délégué une partie de ses compétences (dans ce cas, elle continue d'avoir un droit de regard sur le budget et le contenu des actions menées dans le cadre de cette délégation).

## Analyse

**Points Forts / Point faibles**

C'est le cœur du diagnostic. Sont présentés ici les constats relevés durant les phases d'entretiens individuels avec les Services de la ville et de concertation avec les éco-agents, citoyens et le Comité Economique et Social (CESL) de la ville

**Opportunités / Menaces**

De la même manière sont présentés ici la pertinence ou le risque à s'engager ou non dans une action de développement durable.

**Analyse détaillée**

L'analyse doit servir à identifier et hiérarchiser les objectifs de l'Agenda 21. Elle présente les atouts/faiblesses/opportunités/faiblesses de manière détaillée.

**Les constats relevés ici sont présentés dans l'ordre décroissant d'importance selon un travail de hiérarchisation réalisé dans les ateliers de concertation**

## Ce qui est fait ailleurs

Exemples de réalisations dans d'autres villes ou collectivités en France et à l'étranger

## Pistes d'actions

A ce stade, il s'agit de suggestions, non exhaustives, qui serviront à préparer le plan d'action. Toutes les actions ne pourront pas être retenues pour des raisons de moyens, mais ces pistes pourront être gardées pour la réactualisation régulière du plan d'actions.

Fiche diagnostic n°1

# Organisation de la commune, éco-responsabilité, gouvernance

## *Enjeux de développement durable*

**L'approche**
La mise en place d'une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche visant à la fois des objectifs d'équité sociale, de protection de l'environnement et de développement économique, nécessite d'appréhender l'ensemble des politiques, projets et pratiques de la commune de façon globale et transversale.

Ce « nouveau » type d'approche requiert d'abord une bonne compréhension du "concept" de développement durable par l'ensemble des élus et des agents, qui peut être acquis via de la sensibilisation et de la formation. Il nécessite ensuite d'adopter des méthodologies de travail favorisant la transversalité entre services et élus, afin de décloisonner les savoirs, d'organiser les échanges de compétences, et de s'assurer ainsi que chaque projet, politique, prend bien en compte les thématiques du développement durable.

Ces modes de fonctionnement nécessitent la mise en place d'un certain nombre d'outils, tels que : un référentiel de développement durable, des tableaux de bord, des indicateurs de suivi et d'évaluation, des outils de communication, etc., afin d'assurer et de mesurer la progression vers une plus grande prise en compte du développement durable.

**L'exemplarité**
**L**es collectivités locales peuvent, par exemple, via leur politique d'achats publics, et le choix de leurs prestataires, réduire leur impact environnemental, et se montrer ainsi exemplaires face aux citoyens et autres acteurs qui restent à convaincre du bien fondé et de la faisabilité d'une démarche "éco-responsable".

**La participation des acteurs** est nécessaire pour permettre à tous de s'approprier le projet, et doit être recherchée à toutes les étapes de la démarche. **- L'organisation du pilotage** doit être adaptée et souple. Son objectif est d'assurer la cohérence et la complémentarité, entre les politiques menées et les arbitrages, et la mise en œuvre du schéma directeur.

**La transversalité de l'approche** permet de décloisonner et de réconcilier les thèmes du développement durable : l'économique avec l'amélioration du bien-être, la cohésion sociale, avec la protection des ressources environnementales,…

**L'évaluation** permet de vérifier l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux de développement durable et des attentes de la population, et de mesurer l'efficacité des moyens affectés et leur évolution.

**L'amélioration continue** doit apporter une évolution des situations initiales au regard des finalités du développement durable et améliorer les méthodes de travail pour les rendre plus transversales et plus participatives. Les avancées doivent être mesurées pour pouvoir évoluer et être affichées clairement.

**Sur le plan international**, les dispositions concernant l'information du public ont été confortées par la convention d'Aarhus signée le 25 juin 1998 dont les objectifs sont de développer l'accès du public à l'information détenue par les autorités publiques, de favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement et d'étendre les conditions d'accès à la justice en matière de législation environnementale et d'accès à l'information.

**Au niveau national**, la Charte de l'environnement et la loi constitutionnelle du 17 juillet 2008 dite de «modernisation des institutions de la V$^{ème}$ république» contribuent à modifier les conditions de la gouvernance. L'article 43 du projet de loi relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement indique que « construire une nouvelle économie conciliant protection de l'environnement, progrès social et croissance économique exige de nouvelles formes de gouvernance, favorisant la mobilisation de la société par la médiation et la concertation ».
(Source : projet SNDD 2009)

## *Les objectifs actuels*

*Le mot du maire - Extrait du rapport d'activité 2008 :*
*« La volonté de l'équipe municipale issue des élections de mars 2008 est d'agir au plus proche des préoccupations de la population et de répondre aux nouveaux enjeux sociaux et environnementaux qui prendront toutes leurs dimensions dans le futur agenda 21 local. La réorganisation des services répond à cette préoccupation avec, en filigrane, la volonté d'améliorer sans cesse la qualité des prestations rendues aux blagnacaises et aux blagnacais »*

## Contexte de Blagnac

**La mairie de Blagnac est dotée d'une organisation permettant de répondre aux différents axes du développement durable et tous les types de public sont ciblés**

**Gouvernance :**
Il existe plusieurs instances consultatives : cinq conseils de quartier, un conseil des jeunes. Il est à noter la création, en décembre 2008, du Conseil Economique et Social Local composé de 45 membres, et organisé en 4 collèges :

- 1er collège : vie économique et professionnelle (10 membres)
- 2ème collège : personnalités qualifiées reconnues pour leur expérience et leur ancrage social, désignées par M. le Maire (20 membres)
- 3ème collège : vie associative, sociale et culturelle (10 membres)
- 4ème collège : vie des quartiers (5 membres)

**Eco-responsabilité**
En 1970, la ville menait déjà une politique innovante de gestion énergétique, par la mise en service d'un réseau de chauffage urbain fonctionnant par géothermie.
1994, Blagnac était la première ville de la région Midi-Pyrénées à se lancer dans l'élaboration d'une Charte d'écologie urbaine. (Sans contractualisation avec l'Etat et d'engagement des parties prenantes sur un programme d'actions pluriannuel).
1995, la commune s'est dotée d'un service environnement, devenu en 2001 avec l'intégration de la régie des ordures ménagères, la direction environnement et cadre de vie.
2001, 1ère réflexion d'élaboration d'un Agenda 21 local
2001, Plan Local d'Urbanisme
2001, Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
2009, lancement de l'Agenda 21

**Organisation de la Mairie en 2009 :**
4 directions générales, 800 agents, 35 élus dont 13 adjoints au maire délégués, répartis sur les différents services - Parité hommes-femmes des principales directions : 12 femmes et 16 hommes

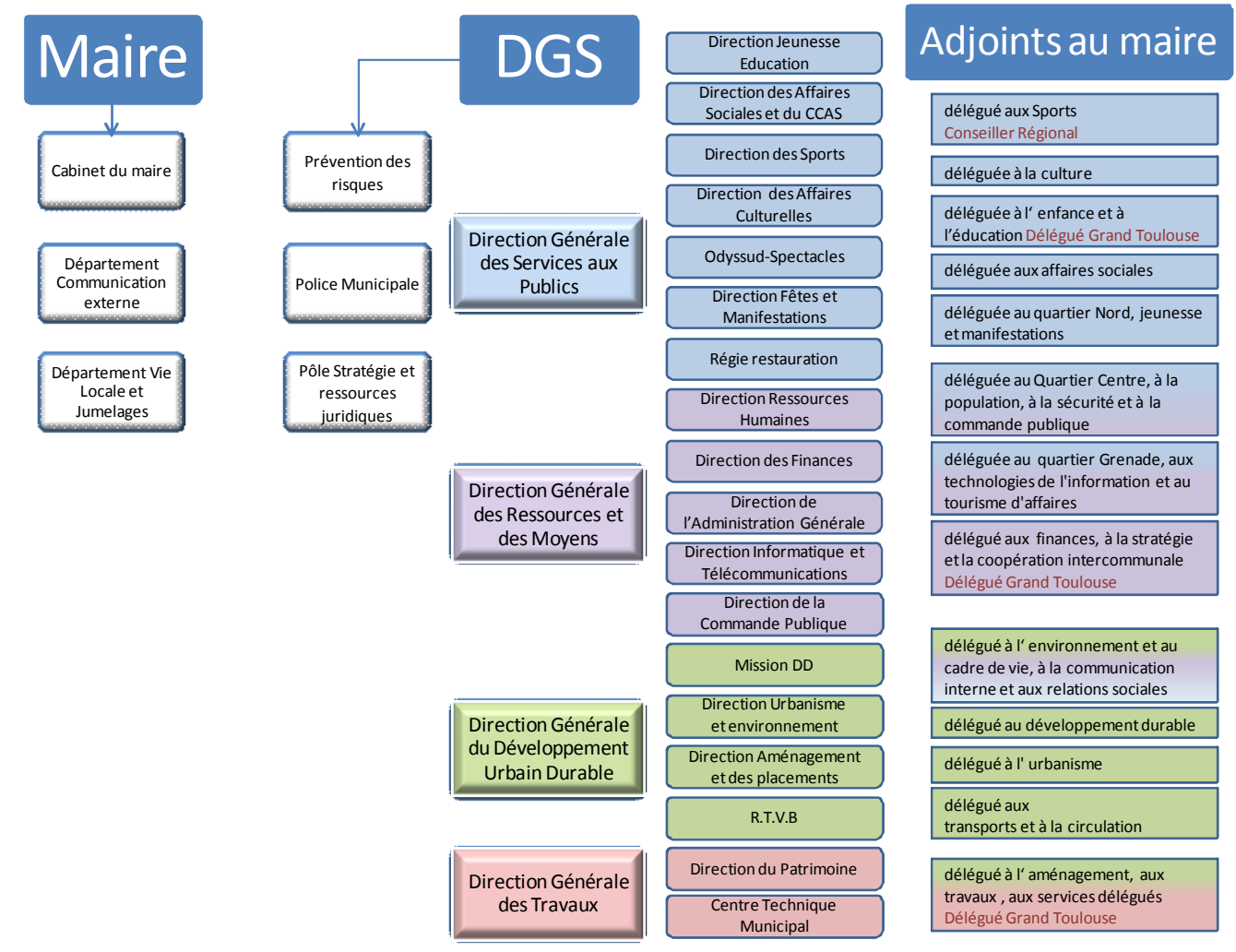
Maire
Cabinet du maire
Département Communication externe
Département Vie Locale et Jumelages
DGS
Prévention des risques
Police Municipale
Pôle Stratégie et ressources juridiques
Direction Générale des Services aux Publics
Direction Générale des Ressources et des Moyens
Direction Générale du Développement Urbain Durable
Direction Générale des Travaux
Direction Jeunesse Education
Direction des Affaires Sociales et du CCAS
Direction des Sports
Direction des Affaires Culturelles
Odyssud-Spectacles
Direction Fêtes et Manifestations
Régie restauration
Direction Ressources Humaines
Direction des Finances
Direction de l'Administration Générale
Direction Informatique et Télécommunications
Direction de la Commande Publique
Mission DD
Direction Urbanisme et environnement
Direction Aménagement et des placements
R.T.V.B
Direction du Patrimoine
Centre Technique Municipal
Adjoints au maire
délégué aux Sports Conseiller Régional
déléguée à la culture
déléguée à l' enfance et à l'éducation Délégué Grand Toulouse
déléguée aux affaires sociales
déléguée au quartier Nord, jeunesse et manifestations
déléguée au Quartier Centre, à la population, à la sécurité et à la commande publique
déléguée au quartier Grenade, aux technologies de l'information et au tourisme d'affaires
délégué aux finances, à la stratégie et la coopération intercommunale Délégué Grand Toulouse
délégué à l' environnement et au cadre de vie, à la communication interne et aux relations sociales
délégué au développement durable
délégué à l' urbanisme
délégué aux transports et à la circulation
délégué à l' aménagement, aux travaux , aux services délégués Délégué Grand Toulouse

.

## Situation des projets de la ville de Blagnac sur le territoire

| | |
|---|---|
| *Réalisés* | Charte de la ville<br>PADD (projet d'aménagement et de développement durable)<br>Elaboration de fiches de poste normalisées pour l'ensemble des agents |
| *En cours* | Agenda 21 local<br>Etude de réduction du papier<br>Définition des métiers transverses à la mairie<br>Dématérialisation des actes administratifs<br>Révision du SCOT (Schéma de COhérence Territorial) sur qualité environnementale dans la construction des équipements publics |
| *En projet* | Définition de critère de DD dans les marchés publics : éco-achat, éthique et social<br>Guide de l'éco-agent<br>Plan de Déplacement des Agents |

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| ✓ Une organisation en place permettant de prendre en compte tous les critères de développement durable<br>✓ Une volonté de réunir les acteurs locaux dans les différents groupes de concertation<br>✓ Un accueil des services de la Mairie apprécié et reconnu des citoyens<br>✓ Une bonne parité Hommes/Femmes au niveau des postes de Direction et dans les instances de concertation (mais 70/30 au niveau des agents) | ✓ Un manque de transversalité et de communication entre les directions qui pourrait restreindre les exigences de Gouvernance ?<br>✓ Des retours d'information sur la prise en compte des éléments issus de réunions de concertation insuffisants<br>✓ Des inventaires et des reportings insuffisants dans les services - Peu d'outils de suivi et d'évaluation.<br>✓ Un manque de sensibilisation des agents sur les enjeux du développement durables<br>✓ Manque de communication vis-à-vis des citoyens sur certains évènements. |

| Opportunités | Menaces |
|---|---|
| ✓ La ville pourrait faire preuve d'exemplarité en lançant un projet environnemental en interne à la mairie, en y associant les agents.<br>✓ L'agenda 21 et le bilan carbone doivent devenir des outils incitatifs pour aller vers de nouvelles pratiques<br>✓ Favoriser la prise de conscience solidaire afin d'éviter les comportements déviants sur le plan social, environnemental et économique | ✓ La perception des élus sur le quartier Andromède et celle des acteurs du territoire de Blagnac n'est pas toujours partagée<br>✓ Les acteurs locaux manquent de visibilité sur la politique globale souhaitée par les élus, notamment en matière de développement durable (ne savent pas si c'est une question de communication insuffisante). |

## Une évolution administrative en cours

La transformation le 1er Janvier 2009 de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse en Communauté Urbaine, a entraîné un transfert de certaines compétences jusque-là exercées par la commune : voirie, eau, déchets et urbanisme (Plan Local d'Urbanisme et Droit de Préemption Urbain seulement).

Le territoire du Grand Toulouse (25 communes - 661000 habitants) est découpé en pôles territoriaux de proximité. Blagnac est rattachée au pôle nord-ouest (pôle 8), au même titre que les autres communes de l'actuel SIVOM Blagnac Constellation (Beauzelle, Cornebarrieu, Seilh, Mondonville, Aussonne – 42000 habitants).

Outre un transfert de ressources financières, cette mutation a été accompagnée par un transfert des biens et des personnels correspondants (environ 60 agents).

A ce jour, les agents en charge de la gestion des déchets ne sont pas intégrés au pôle 8.

## Des réunions régulières pour favoriser les échanges

**Le Bureau Municipal** a lieu chaque vendredi matin, regroupant les adjoints de la majorité. Il constitue un élément essentiel du processus décisionnel. Des réunions préparatoires de la majorité ont lieu pour préparer les conseils municipaux.

**Les Commissions préparatoires au conseil et le Conseil Municipal** dans sa globalité se réunissent au moins une fois par trimestre.

**Le Comité Stratégique** composé d'élus et du comité de direction se réunit régulièrement afin de faire le point sur l'état d'avancement des projets de la municipalité et sur les questions que leur conduite peut soulever. Il propose des orientations sur les questions stratégiques qui sont arbitrées en bureau municipal. Il est à noter que peu de villes en France se sont dotées d'une instance de ce type.

Pour associer les habitants aux projets municipaux, aux problématiques de développement durable et aux questions d'intérêt général, cinq Conseils de quartier ont été créés en 2002 pour représenter les principaux quartiers de Blagnac : Centre, Sud, Ouest, Grenade, Nord.

Le Conseil Municipal des Jeunes institué en 2002 et renouvelé au mois de Décembre 2008 participe également par ses réflexions et propositions aux affaires publiques.

Enfin, le Conseil Economique et Social Local comptant 45 membres, citoyens et partenaires de la commune, a été créé en décembre 2008. Il a pour mission de compléter l'action des Conseils de quartiers et d'étudier tous les sujets locaux.

*(Cf. fiche diagnostic n°2 : actions de ces instances)*

## Un système de prise de décision consensuel

Un programme électoral a été voté aux dernières élections municipales de 2008. C'est le Bureau Municipal, présidé par le Maire, qui prend les décisions de manière consensuelle sur le lancement et le suivi des grands chantiers induits du programme. En cas de non consensus, certaines décisions importantes pourraient être différées ou le maire pourrait être amené à arbitrer, le cas échéant

## L'application des décisions

Elle repose de fait sur la relation entre les élus et le(s) service(s) concerné(s).

La Direction Générale des services aux publics : 5 élus dédiés dont un Conseiller Régional et 3 élus

La Direction Générale des ressources et des moyens : 1 élu dédié et Délégué du grand Toulouse et 3 élus

La Direction Générale du développement urbain durable : 3 élus dédiés dont 1 Délégué du grand Toulouse

La Direction Générale des travaux : 1 élu

*(cf. schéma sur l'organisation de la mairie plus haut)*

## Les grands chantiers 2008/2014

La majorité municipale s'est engagée sur 27 chantiers pour le mandat 2008 / 2014. Les groupes projets sont co-pilotés par un binôme élu/cadre.

Les agents ont été positionnés en fonction de leur champ d'action. Le travail demandé et validé par les élus, qui devrait s'inscrire dans une démarche transversale reste néanmoins souvent cloisonné par manque d'habitude de travailler ensemble et de partager l'information descendante. Des réunions de coordination hebdomadaires sur tous les sujets ont lieu dans les directions générales

## Agenda 21 et bilan carbone

Parmi les principaux chantiers (n°26) figure l'élaboration de l'Agenda 21 de Blagnac. Le projet a démarré depuis l'été 2009 et reste encore mal intégré par les différents services :

Chaque service ne connaît pas encore bien son rôle, il est important de rappeler qu'un tel projet se construit au fil du temps

La transversalité est indispensable mais demande une coordination partant du plus haut niveau. L'élu en charge du dossier a bien l'aval du Maire et du Bureau Municipal mais l'animation au sein des services incombe à une seule personne, une chargée de mission à temps partiel de la Direction Générale du Développement Urbain Durable (DGDUD)

Des Eco-agents se sont portés volontaires mais, leur rôle actif et leurs moyens dans la démarche manque de définition :

Les agents doivent aller chercher l'information (Intranet)

- Ils craignent, au vu des expériences passées, qu'on leur demande leur avis et que la concertation soit faite, une fois les décisions prises.
- Ils attentent de la démarche Agenda 21 engagée, une direction à suivre et une définition de leur rôle dans les projets.

## Réduction de la consommation de papier

La commune a engagé d'une politique de diminution de consommation de papier : par l'installation de nouveaux photocopieurs permettant de pratiquer systématiquement le recto verso, par la dématérialisation partielle et par la diminution des supports de communication papier. L'essentiel concerne les documents destinés aux élus et partiellement ceux destinés aux directions et services.

La dématérialisation de l'information oblige les services à aller chercher eux-mêmes l'information sur le site Intranet. Or, ce site ne cible pas l'information en fonction des personnes prioritaires, ce qui peut engendrer des lenteurs dans la transmission d'informations voire des surabondances de données qui ne permettent pas une réelle visibilité des points essentiels.

Ce chantier piloté par la communication est parfois mal perçu par les directions communiquant essentiellement sur support papier en raison de la population ciblée, non équipée d'internet ou pour lesquelles le papier est le support pédagogique. Le travail de concertation entre services intègre difficilement une communication basée uniquement sur des outils virtuels Internet, Email qui fragilisent la cohésion sociale.

## Le chantier « achats durables »

Un projet d'achats durables est mis en place par la direction de la commande publique :

- 20% des marchés sont passés actuellement avec des clauses de Développement Durable (ceux qui sont facilement contrôlables ou qui s'appuient sur des labels existants, ex : enveloppe NF environnement).
- Création d'un poste de d'acheteur « conseil » (01/2010) qui doit intégrer une part significative du volet social et éthique dans ses missions.
- Mise en place d'une politique d'achats claire et partagée et de règles d'arbitrage entre les différents objectifs : économies, développement durable, qualité, maintien du tissu économique local…
- Définition d'une politique d'achats durables et mise en place d'outils de suivi.

## Les métiers du personnel de la mairie et leur évolution

L'engagement dans une démarche de développement durable induit de grandes évolutions dans les pratiques personnelles et professionnelles de chacun. Pour cette raison, la Direction des Ressources Humaines a engagé une démarche (sur 18 mois) d'identification de l'ensemble des métiers présents dans la collectivité et des fonctions transversales (ex : éco-agents, réseau des correspondants, réseau famille d'achats, etc.).

## L'évaluation de la politique communale

La ville dispose d'un système de mesure des politiques publiques :

Elle produit un bilan annuel d'activité des services *(rapport d'activité 2008)* qui intègre des indicateurs qualitatifs, quantitatifs et financiers mais qui n'intègre pas encore d'indicateurs permettant d'évaluer les actions de développement durable.

Un sondage BVA « Observatoire municipale de Blagnac » a été réalisé par téléphone en octobre 2009 auprès de 600 habitants. Il fait état des points de satisfaction, d'insatisfaction et des attentes des citoyens de Blagnac. Le Bureau d'étude Terre de Conseil s'appuiera sur cette étude pour compléter le travail de concertation qu'il a réalisé avec les agents de la mairie, les citoyens et le CESL.

Il n'existe pas d'outil d'évaluation des actions d'améliorations et correctrices apportées.

## Une communication et une organisation interne perfectible

La consultation réalisée dans le cadre du diagnostic de l'Agenda 21 a fait ressortir quelques points d'étranglement concernant la communication interne :

La circulation des flux d'informations transversaux, notamment entre les directions des ressources et des moyens et des services aux publics n'est pas très fluide.

La collecte transversale de données requise dans le cadre de l'élaboration de cette étude a révélé des difficultés, à la fois d'identification des documents, et des personnes ressources.

Concernant les procédures que les services ont consigne d'appliquer, elles ne sont pas toujours respectées du fait de mesures d'exception demandées par les élus, les agents ou les citoyens (ex : règle de chauffage dans les locaux).

Les grands chantiers 2008/2014 ne semblent pas disposer d'une formalisation hiérarchisée : les 27 points posés semblent plus proches d'actions concrètes à mener que de chantiers répondant à de réels objectifs majeurs ou mineurs.

## Engagements de la mairie au regard du développement durable sur le territoire

Il existe une volonté politique forte de développement durable de la part des élus mais les engagements sont encore peu formalisés. Dans les directions : du côté des équipes fonctionnelles la prise de conscience est faite, du côté des opérationnels on espère les premières actions concrètes.

## *Ce qui est fait ailleurs*

### Modèles de villes durables

Un séminaire franco-allemand s'est tenu à Paris en janvier 2007 sur le thème de « la ville et des horizons chronologiques du développement durable », le PIDUD-CNRS (Programme *interdisciplinaire Développement urbain durable)* poursuit ses actions de valorisation en rassemblant des chercheurs espagnols, français et italiens sur la question des « modèles de villes durables : conception et mise en œuvre ».

Les communications et les débats permettront de décrypter les différents archétypes urbains, « ville compacte, diffuse, étalée, polynucléaire, linéaire… » et de les confronter aux réalités urbaines des différents pays, s'agissant des formes urbaines, des politiques d'aménagement ou environnementales suivies, des questions de mobilités et de transport, de la gestion des réseaux techniques…

## *Pistes d'actions*

Face à la volonté de l'équipe politique et à la maturité des acteurs internes d'une part, et pour répondre au devoir d'exemplarité d'une collectivité en matière de Développement Durable d'autre part, il apparait que la mise en place d'actions significatives à court terme serait propice. Le document Agenda 21 est attendu pour mi-2011, néanmoins une démarche concrète à court terme pourrait être lancée sur le périmètre interne de la mairie.

Dans le domaine environnemental, la mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME) ou de campagne Displays® (Display® est une campagne européenne destinée à encourager les collectivités locales à afficher les performances énergétiques et environnementales de ses bâtiments publics, cf. Fiche énergie) pourrait permettre de fédérer les agents autour d'un projet commun et transversal.

# Organisation de la Citoyenneté, de la vie locale et participative, et solidarité

## *Enjeux de développement durable*

### Citoyenneté et vie locale participative

L'un des principaux éléments indispensables à la réalisation du développement durable est la participation du public à la prise de décision.
Une collectivité s'engageant dans une démarche de développement durable doit donc se doter d'instances de démocratie participative, afin d'associer l'ensemble des acteurs à la définition, la mise en œuvre et l'animation de la vie locale, voire même être parties prenantes de la prise de décision.
Au-delà de lieux et de temps de débat spécifiques, l'intégration des enjeux du développement durable dans la vie locale peut également se faire au travers de la vie associative (rôle clé de soutien à la collectivité, relais auprès de la population qu'elle représente, expert dans ses domaines d'intervention et sur le territoire dans lequel elle s'insère), des manifestations festives, sportives et culturelles ; en somme, partout où le public se réunit, échange et partage.

**Solidarité** Une collectivité impliquée dans une démarche de développement durable assure l'accompagnement des groupes les plus défavorisés (femmes, enfants, jeunes), des minorités ethniques, des migrants et exclus, afin de lutter contre la pauvreté urbaine, en constante et alarmante augmentation dans le monde.
Cette volonté doit s'exprimer au travers de politiques et projets de quartiers permettant, simultanément la gestion rationnelle et durable de l'environnement, l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois et de revenus, en investissant dans le capital humain.
Réinsérer durablement dans la ville les quartiers en difficulté vise à permettre une intégration urbaine des populations, facteur essentiel de cohésion sociale et de durabilité urbaine. Le développement durable porte donc ce souci permanent de voir partager équitablement, entre les habitants d'un territoire, les avantages offerts par celui-ci (accès aux ressources, à la sécurité, à la santé, à l'hygiène et la qualité de vie, à l'expression citoyenne, au sport et à la culture, à l'emploi, etc.).
La solidarité s'exprime prioritairement dans les quartiers les plus difficiles et à destination des populations les plus démunies, ici et ailleurs dans d'autres régions ou pays. La solidarité peut se décliner en projets de coopération décentralisée avec les pays du Sud et avoir comme objet plus général d'aider au développement de ces pays et ainsi d'impliquer chacun dans la construction d'une société mondiale plus équitable.

(Source : projet SNDD 2009)

## *Les objectifs actuels*

**Faire vivre la démocratie participative**

- ✓ Gérer les Conseils de Quartier, le Conseil de la Vie locale, le Conseil Economique et Social Local
- ✓ Développer les jumelages et les relations internationales

**Promouvoir la solidarité sur la ville**

- ✓ Gérer et animer un dispositif municipal d'actions sociales en direction des publics les plus en difficulté
- ✓ Favoriser l'accès aux droits pour tous, y compris au logement
- ✓ Favoriser le maintien à domicile
- ✓ Développer une offre d'accueil et de services de qualité et de proximité
- ✓ Accompagner les publics dans leur recherche d'emploi et/ou de formation par des actions et des outils performants
- ✓ Soutenir les familles sur toutes les questions de la vie quotidienne et dans leur fonction parentale
- ✓ Répondre à la demande temporaire d'hébergement de jeunes en parcours d'insertion sociale et professionnelle en favorisant la mixité sociale

# Fiche diagnostic n°2 - Organisation de la Citoyenn eté, de la vie locale et participative, et solidarité (suite)

## *Contexte de Blagnac*

**Des infrastructures d'accueil et des réseaux importants**

### Des réseaux consultatifs

**Conseils de Quartiers**
- 5 conseils de quartiers
- 40 membres

**Conseil de la Vie locale :**
- 40 membres des Conseils de quartier + 11 élus

**Conseil Economique et Social Local**
- *45 membres, 4 collèges :*

**Conseil des Jeunes :**
- 22 jeunes élus âgés de 11 à 16 ans

### Des «maisons » Thématiques

La maison de la Solidarité
La maison de la Famille et de la Parentalité
La maison des Aînés
La maison des Jeunes : Oxy'jeune
La maison de l'emploi et de l'insertion
Le Foyer des jeunes travailleurs

### Un réseau associatif

200 associations environ reconnues par la ville

### Des jumelages

- Jumelage avec Buxtehude (Allemagne)
- Jumelage avec Pomigliano d'Arco (Italie)
- Une amicale franco-allemande et une franco-italienne

**Chiffres Clés : 2008**

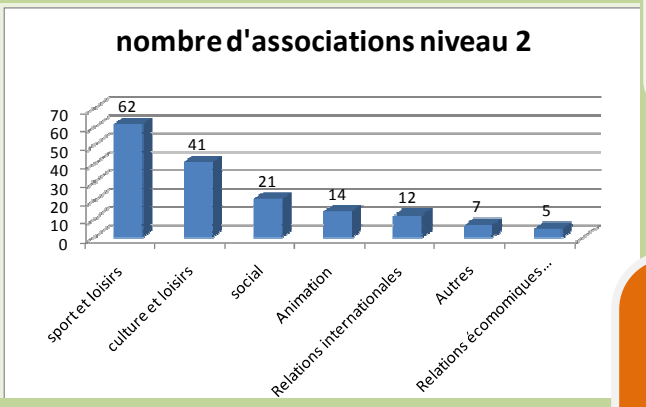


**5 Conseils de Quartiers**
- 42 réunions organisées dans l'année
- 68 demandes enregistrées

**1 Conseil Economique et Social Local**

- *45 membres, 4 collèges :*
  - *vie économique et professionnelle : 10 membres*
  - *personnalités qualifiées reconnues pour leur expérience et leur ancrage social : 20 membres*
  - *vie associative, sociale et culturelle 10 membres*

## Fiche diagnostic n°2 - Organisation de la Citoyenn eté, de la vie locale et participative, et solidarité (suite)

### *Situation des projets de la ville de Blagnac sur le territoire*

| | |
|---|---|
| *Réalisés* | - Jumelage avec les villes de Buxtehude et Pomigliano d'Arco<br>- Rédaction d'une charte de fonctionnement des Conseils de Quartier<br>- 2008 : redécoupage des quartiers - Election des nouveaux membres de Conseils de Quartiers - Création du Conseil Economique et Social Local - Election des membres du Conseil des Jeunes<br>- Partenariat sur l'insertion des jeunes<br>- Partenariat avec les entreprises sur l'emploi<br>- Projet « Tomber les barrières »<br>- Bien mangé, bien bougé<br>- Partenariat avec Pôle emploi, relais emploi Blagnac Constellation |
| *En cours* | - Articulation de la procédure de concertation avec les différentes instances *(conseils quartier, conseil de la Vie Locale, conseil économique et social local)*<br>- Programme Selena (service à la personne)<br>- Projet : Un temps pour soi (pour les femmes)<br>- « différences et handicap » (conseil municipal des jeunes)<br>- Démarche participative<br>- Projet Alzheimer<br>- Bourse permis de conduire |
| *En projet* | - Forum créactiv (en partenariat avec le Grand Toulouse)<br>- Création conseil des jeunes 17 – 23 ans (25ans) |

| ***Atouts*** | ***Faiblesses*** |
|---|---|
| ✓ Une infrastructure et des services municipaux conséquents<br>✓ Des maisons actives pour lutter contre l'exclusion, le chômage, l'isolement des personnes âgées, bien réparties sur le territoire<br>✓ Des conseils de quartiers et un CMJ force de proposition<br>✓ Un taux d'équipements internet important facilitant la participation<br>✓ De nombreuses actions et partenariats associatifs | ✓ Les jeunes dans la tranche des 17-23 ans ne sont pas pris en compte en particulier dans les actions de la mairie<br>✓ Peu d'actions transversales dans les services proposés<br>✓ Pas de coopération internationale<br>✓ Les blagnacais ont tendance à utiliser les conseils de Quartiers comme un service de la mairie<br>✓ Pas de lieu dédié pour les évènements privés des blagnacais (salle des fêtes) |

| ***Opportunités*** | ***Menaces*** |
|---|---|
| ✓ Action transversale : mettre du lien entre les projets sociaux et la vie locale | ✓ Le manque de fréquentation de la maison de la famille et de la parentalité (par manque d'information)<br>✓ « Les maisons » spécifiques sont parsemées sur le territoire ce qui ne facilite pas la fréquentation quand il y a un besoin multiple pour une famille.<br>✓ La consultation systématique des groupes de concertation citoyens risque d'engendrer de la déficience et de la lassitude des bénévoles des Conseils de Quartiers |

# Organisation de la citoyenneté, de la vie locale

## Le département vie locale et jumelages

Ce département est en charge d'animer la Vie Locale et d'ouvrir la Ville sur d'autres horizons :

- ✓ Gérer les Conseils de Quartier, le Conseil de la Vie locale, le Conseil Economique et Social Local,
- ✓ Gérer les relations de la Ville avec les entreprises, commerces, artisans, professions libérales (*Cf. la fiche thématique 12 – développement économique et emploi*
- ✓ Développer les jumelages et les relations internationales :
- ✓ Développer le tourisme industriel

## La Direction Fêtes et Manifestations

La direction a pour mission d'accueillir les Blagnacais pour toutes les questions relatives à l'organisation de manifestations, d'imaginer, de proposer, d'organiser les festivités et les animations lors des grands rendez-vous annuels, de coordonner les manifestations de la Ville, et d'apporter une assistance diverse aux services et associations.

Elle a en charge de « revisiter le programme des manifestations » dans le programme municipal 2008/2014

**450 Manifestations par an**

## Les groupes « consultatifs »

Conseils de Quartier : Ils réunissent l'adjoint au Maire chargé de la coordination des quartiers, 2 élus de la Ville, 4 membres désignés par le Maire et 4 membres élus par les habitants.

Des comptes rendus sont rédigés après chaque réunion et sont à disposition sur le site internet de la ville.

A la mise en place des Conseils de Quartier, leur rôle se limitait essentiellement à faire le relais d'information entre les élus et les habitants. Depuis 2 ou 3 ans, il s'est élargi et les représentants estiment avoir une force de proposition grâce à la mise en place de « fiches de liaison » qui sont validées par les 2 élus présents et transmises à l'équipe municipale.

A contrario, depuis peu, certains Conseil de Quartiers « s'essoufflent » et considèrent que la mairie renvoie trop les habitants vers eux et que les élus sont moins présents.

. De ce fait, ces Conseils évoquent que les habitants ont tendance à considérer les Conseils de Quartier comme un service de la mairie et qu'ils finissent par oublier que les membres sont des bénévoles, ce qui peut parfois poser des problèmes de légitimité lorsque des demandes n'aboutissent pas.

Les horaires des réunions de conseils à 18h30 sont peu appropriés aux disponibilités des bénévoles – Ils étaient à 20h par le passé ce qui semblait plus satisfaisant.

Conseil de la Vie locale : il réunit, une fois par trimestre, les 40 membres des Conseils de quartier, les 11 élus de quartiers sur des problématiques touchant toute la Ville :

Conseil Economique et Social Local créé en décembre 2008, *Composé de 45 membres, il est organisé en 4 collèges :*
*1er collège : vie économique et professionnelle (10 membres)*
*2ème collège : personnalités qualifiées reconnues pour leur expérience et leur ancrage social, désignées par M. le Maire (20 membres)*
*3ème collège : vie associative, sociale et culturelle (10 membres)*
*4ème collège : vie des quartiers (5 membres)*

Conseil des Jeunes : élu le 17 décembre 2008, est composé de 22 jeunes âgés de 11 à 16 ans, élus par leurs pairs, pour un mandat de deux ans. Les jeunes élus sont organisés autour de 3 commissions thématiques correspondant aux axes du développement durable :

- ✓ Commission Action sociale et Education
- ✓ Commission Loisirs, Sports et Culture
- ✓ Commission Environnement, Propreté, Cadre de vie et Sécurité.

**Les dossiers de réflexions**
**P**asseport loisirs
**D**émarches humanitaires
**E**nvironnement et écologie
**D**éveloppement durable
**D**evoir de mémoire

**Quelques actions menées en 2006/2007**
**R**encontres inter générations.
**T**ournoi de football au bénéfice d'associations caritatives
**F**estival de jeunes (partenariat pour Lez'Arts en scène)
**S**ensibilisation à l'environnement : ciné-débat autour du Film d'Al Gore.

Conseil des Jeunes : un conseil des jeunes 17 – 23 ans (25 ans) est en cours de création (2010) pour faire le lien entre le conseil des jeunes et le conseil municipal.

## Organisation de la solidarité

On constate peu d'exclusion sur la commune de Blagnac, grâce notamment à un maillage partenarial très important (UTAMS du Conseil Général, associations...). La ville de Blagnac, pour sa part, a mis en place différentes maisons d'accueil afin de pas voir s'installer de laissés pour compte au niveau de son territoire.
Il existe cependant une population marginalisée dont le suivi se fait au travers du CCAS.
On peut penser que les phénomènes d'exclusion vont aller croissant, ceci étant dû au contexte économique global national (de plus en plus de travailleurs pauvres, des parents isolés avec des enfants). Sur la commune, on constate de plus en plus de précarité : la distribution croissante des bons alimentaires auprès de nouvelles familles en est un signe.

### Direction des Affaires sociales et du CCAS

Elle est en charge de mettre en œuvre la politique sociale de la Ville et de coordonner les domaines d'intervention suivants :

- ✓ l'accès aux droits et au logement, (Maison de la Solidarité)
- ✓ la gestion d'un foyer de jeunes travailleurs, (Résidence sociale « les Saphirs Bleus »)
- ✓ l'insertion sociale et professionnelle, (Maison de l'Emploi et de l'Insertion)
- ✓ l'accompagnement des familles (Maison de la Famille et de la Parentalité)
- ✓ le soutien aux personnes âgées (Maison des Aînés, Service de Maintien à Domicile)

### Maison de la Solidarité

Elle accueille, informe et propose un accompagnement personnalisé dans les démarches sociales. Elle propose un soutien individuel dans les démarches relatives aux difficultés financières, à la santé, au logement, au handicap, au RMI... Des animations collectives autour de la santé, du logement, de la consommation, du surendettement… sont organisées.

### Maison de la Famille et de la Parentalité

Elle s'adresse principalement aux familles qu'elle accompagne sur toutes les questions de la vie quotidienne et pour apporter un soutien dans leur rôle de parents.
On peut toutefois noter un manque de fréquentation de la maison de la famille de la part des nouveaux arrivants qui n'osent pas s'y rendre ou qui manque d'information sur ses missions.

### Maison des Aînés

La Direction des Affaires Sociales propose plusieurs prestations destinées aux aînés. Localisées en deux lieux conçus en points d'accueil, d'écoute et de traitement des demandes des personnes âgées et de leurs familles, à l'écoute des idées et des projets de chacun. Elle facilite les actions permettant le passage de la vie active à celle de retraité.

**3** résidences ou maisons de retraite
**2** clubs pour l'accueil des personnes âgées.

### Maison des Jeunes

Oxy'jeune est un espace d'accueil et de détente réservé aux jeunes de 11 à 17 ans.

### Partenariat sur l'insertion des jeunes

Ce projet associatif piloté par des jeunes blagnacais a pour objectif de « faire tomber les tabous » et d'aborder les sujets de sexualité, d'handicap, de délinquance, d'inter-générations.

**1** foyer de jeunes travailleurs

### Associations

Il existe un nombre d'associations très importants sur Blagnac subventionnées ou non par la ville (environs 200). On peut observer, toutefois, un faible taux d'associations dans le domaine de la citoyenneté et de la solidarité, comparé au domaine culturel et sportif.

### Petite enfance

**2** crèches municipales,
**2** crèches associatives
**1** crèche d'entreprise
**3** multi accueils municipaux
**1** halte-garderie municipale.

Il est à noter que la multiplication des maisons spécifiques dans le champ social, sur des sites distants, a généré une difficulté pour les usagers d'obtenir de l'information globale (manque de transversalité).

Ces équipements fonctionnent bien et sont reconnus par les habitants. La Maison de la famille est même enviée sur le territoire Toulousain.

## *Ce qui est fait ailleurs*

- ✓ Organisation d'assises locales de la citoyenneté tous les deux ans, coconstruites avec les associations, conseils de quartier, syndicats, habitants. Elles sont l'occasion d'une évaluation et d'un bilan critique de l'action du Conseil Municipal et des pratiques nouvelles développées avec tous les acteurs de la vie locale.
- ✓ Intégration d'un temps de services rendus aux collectivités dans les cursus d'étude (Allemagne).

## *Pistes d'actions*

- ✓ Développer les initiatives de solidarité internationale comme celle de l'association Bilou Toguna qui a convoyé quatre tonnes de matériel au Mali en novembre 2009.
- ✓ Mettre en place une maison de la santé.
- ✓ L'intégration d'un temps de services rendus aux collectivités par les écoliers et étudiants, réalisé dans le cadre d'un projet d'établissement.

Fiche diagnostic n°03

# Aménagement - urbanisme

## *Enjeux de développement durable*

La ville "durable" est souvent décrite comme une ville "compacte", qui limite son étalement spatial, et fonctionnelle (bonne répartition géographique des différentes fonctions : habitat, emploi, services, commerces, transport…). Ces principes permettent de limiter les déplacements, d'enrayer l'accroissement des consommations énergétiques et l'extension des réseaux (d'assainissement, de transport, d'approvisionnement en eau, en électricité, etc.).
Les orientations européennes et nationales vont également dans ce sens.
On peut pratiquer une « démobilité », grâce à une autre distribution de l'habitat et de l'activité économique. Développer un urbanisme qui favorise les mobilités douces. Un éco-quartier ne suffit pas c'est la ville ancienne qui doit être reconsidérée.

Nous devons considérer l'urbanisme comme un « bien commun ». Pour mener à bien un projet de ville durable, la collectivité doit avoir la capacité à s'engager dans une politique transversale, afin de décloisonner l'action publique.

Les parcs d'activités sont l'un des principaux moteurs pour le développement d'un territoire. L'aménagement de ces zones doit répondre au mieux aux besoins des entreprises, autant pour les fixer durablement sur le territoire, que pour les attirer lors de leur recherche d'un site d'implantation. Elles doivent également être porteuses d'une qualité environnementale afin de répondre aux objectifs généraux du développement durable et aux objectifs spécifiques des entreprises qui sont de plus en plus nombreuses à s'inscrire dans des démarches de développement durable (management environnemental notamment norme ISO 14001, Agenda 21 d'entreprise, etc.).

## *Les objectifs actuels*

- ✓ Conforter et renforcer l'attractivité et la place de Blagnac au sein de l'agglomération toulousaine.
- ✓ Poursuivre un développement urbain maîtrisé et cohérent en privilégiant la diversité et la mixité.
- ✓ Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et les activités qui s'y rapportent.
- ✓ Améliorer le cadre de vie des Blagnacais en leur offrant un environnement de qualité.
- ✓ Promouvoir des activités et des services diversifiés et un équilibre entre les différents types d'emplois présents sur la commune.
- ✓ Développer des liens privilégiés entre les entreprises et le maire afin de favoriser l'attractivité des parcs d'activités.
- ✓ Dans la poursuite de Blagnac 2010, continuer les actions sur le centre

1 Source : site internet de la ville de Blagnac
2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

## Contexte de Blagnac

**« Un développement par ZAC et des zones d'activités dynamiques »**

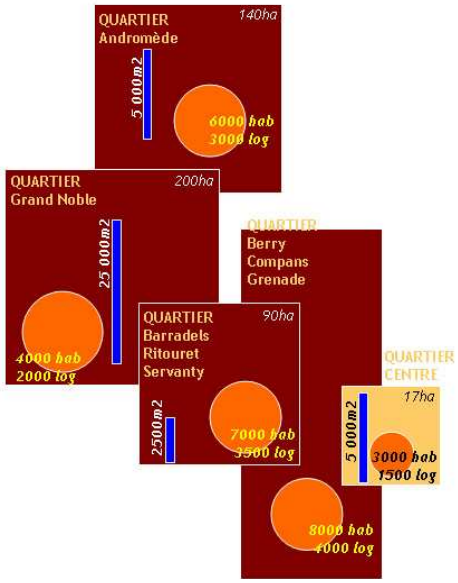


La commune de Blagnac est structurée autour de trois éléments principaux :

- La route de Grenade
- La voie rapide : le fil d'Ariane
- L'aéroport

**Espaces verts**
Offre en espaces verts entretenus : 102,0 $m^2$/habitant (année de référence 2004)
Le parc du Ritouret avec ses 16 hectares de verdure
Parc des Ramiers, le parc du Grand Noble
La base des Quinze sols (l'ile aux oiseaux). Ce secteur de « nature sauvage », aux portes de la ville, s'étend sur 71 hectares.

**Un développement par ZAC**

- Le Ritouret
- Le Grand Noble
- Andromède

**Des zones d'activités consacrées à l'aéronautique**

- Zone aéroportuaire
- Aéro-constellation

**Chiffres Clés : 2010**
**LE CENTRE ANCIEN** : 17 hectares, 1500 logements (2), plus de 200 commerces
**LES QUINZE SOLS** : Superficie Agricole Utile de 269 hectares (dont 120 irrigables), soit 16% du territoire communal, pour une moyenne de 55% en Haute-Garonne(2)
**LE RITOURET** : 100 hectares, 2000 logements, un parc de 16 ha.
**LE GRAND NOBLE** : 200 hectares, 2000 logements, 2 parcs
**LA ZONE D'ACTIVITE DU GRAND NOBLE :** Plus de 70 entreprises
**LE PARC D'ACTIVITES AERO-CONSTELLATION** : 260 ha entièrement dédiés à l'aéronautique (extension possible de 100 à 150 ha), 34.000 $m^2$ de bureaux, près de 3.000 emplois directs et 6.000 emplois induits.
**LA ZONE D'ACTIVITE DE FONT GRASSE** : 18 hectares, plus de 80 entreprises
**ZAC ANDROMEDE** : 210 ha, dont 70 ha d'espaces verts et d'équipements sportifs, 3.700 logements, 130.000 $m^2$ de bureaux

Plus de 2000 entreprises et commerces sur le territoire.
Des zones d'activités représentant 40% du territoire communal et concentrant 90% des emplois de la commune.

**Blagnac une ville Dynamique**

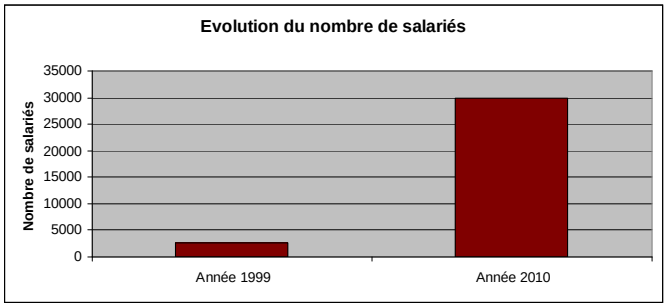


1 Source : site internet de la ville de Blagnac
2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

## Plan de la ville de Blagnac

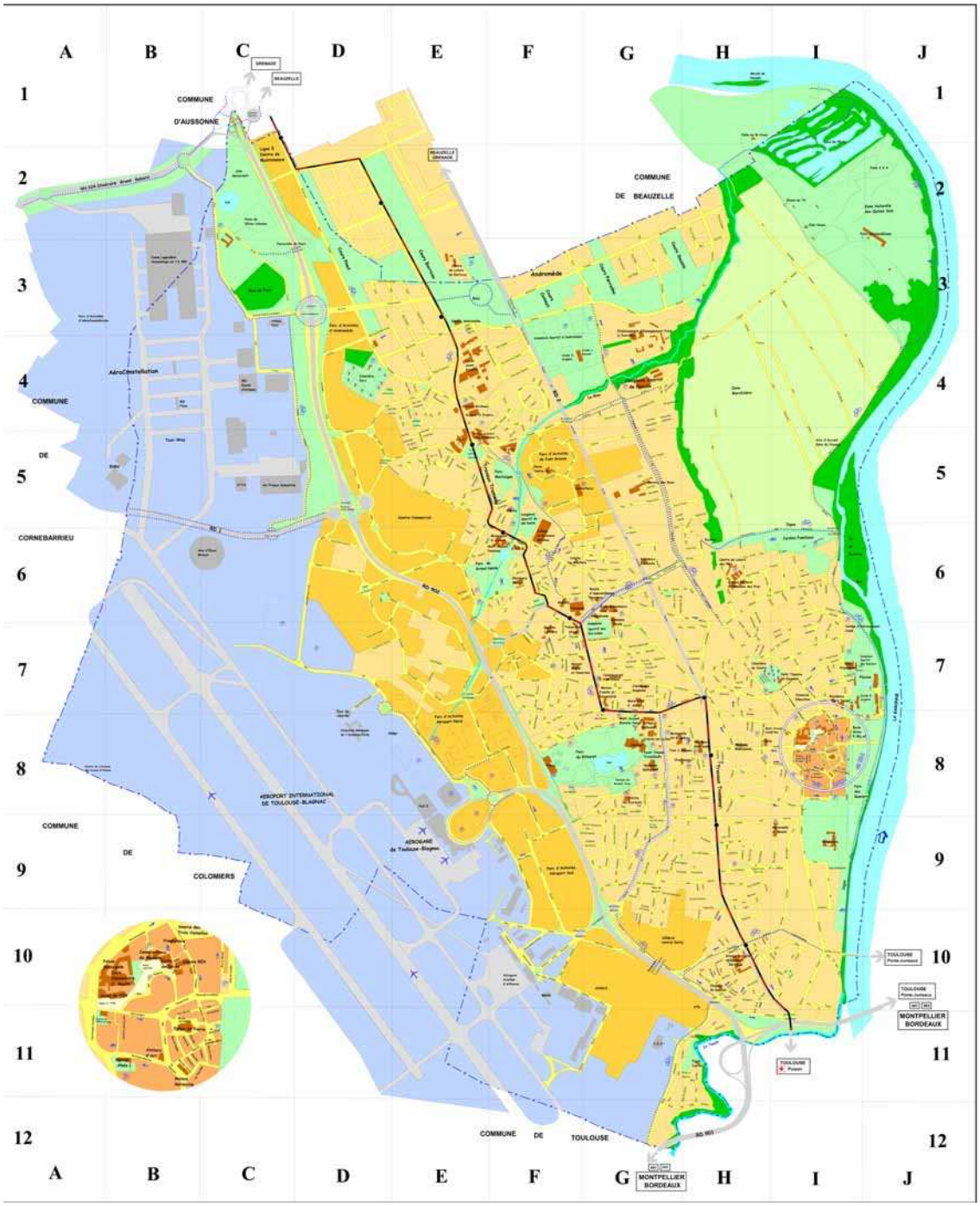


1 Source : site internet de la ville de Blagnac

2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

## Situation des projets de la ville de Blagnac sur le territoire

| | |
|---|---|
| *Réalisés* | Plan Local d'Urbanisme (PLU) transféré à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.<br>Jardins familiaux gérés par une association jusqu'en décembre 2009 repris par la mairie<br>Charte de l'écologie urbaine, Charte de qualité des façades<br>ZAC du Ritouret, ZAC du Grand Noble,<br>Zone d'activités Aéroconstellation, Parc aéroportuaire, Zone d'activités de Font grasse<br>Blagnac Centre 2010<br>Réaménagement paysager du parc des Ramiers<br>Protection du bois de Pinot |
| *En cours* | ZAC Andromède<br>Blagnac centre 2020<br>Amplification de la dimension environnementale des jardins familiaux, par le biais d'outils pédagogiques<br>Valorisation et protection des bords de la Garonne (projet global, action de réflexion avec le SMEAG.)<br>Plan de circulation<br>Plan de mise en accessibilité de la voierie et des établissements recevant du public<br>Pôle petite enfance<br>Réaménagement du parc du Ritouret<br>Réalisation d'une cuisine centrale |
| *En projet* | Conservation de sa vocation à la zone maraichère<br>Aménagement du site du monastère pour accueillir le groupe scolaire Jean Moulin<br>Extension de l'hôtel de ville<br>Restructuration des ateliers municipaux |

### Atouts

- Développement de la ville par Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) successives créant un tissu urbain continu
- Mixité et équilibre des équipements dans chaque ZAC développée en parallèle: parcs, espaces publics, places, habitats et activités
- Un véritable centre ville avec un marché, une poste, des commerces de proximité, des restaurants et une urbanisation préservée
- Un nombre d'espaces publics et d'espaces verts importants
- Des efforts réalisés pour permettre la mixité sociale
- Un projet éco-quartier Andromède : nombreux espaces verts, gestion différentiée des eaux pluviales, ligne E qui la traverse, présence de crèches, de logements sociaux
- Un quartier de référence « le Ritouret » répondant aux besoins des Blagnacais
- Proximité d'une grande ville : Toulouse

### Faiblesses

- Absence de prescriptions de développement durable dans les cahiers des charges des chantiers commandités par la mairie
- Non respect par les aménageurs de certaines prescriptions de développement durable dans le projet Andromède
- Insuffisance de desserte des zones d'activités par les transports en commun et une absence de liens entre les différentes zones de Blagnac
- Voiries inadaptées : des trottoirs souvent trop étroits, non aménagés notamment pour les handicapés
- Un centre commercial Leclerc important à l'échelle de la ville créant un déséquilibre avec les commerces de proximité
- Manque de lieu d'échanges et de convivialité dans tous les quartiers y compris le centre
- Hétérogénéité du territoire communal : architecturale, paysagère et de services rendus et mixité
- Absence de politique formalisée en matière de signalétique

### Opportunités

- Réalisation de projets significatifs qui devrait permettre d'être cohérent avec la politique de développement durable : groupe scolaire, extension de l'hôtel de ville, restructuration CTM, cuisine centrale
- Rénovation, extension de l'hôtel de ville, opportunité de faire un véritable centre ville sans voiture
- Mise en service de la ligne du tramway (ligne E) desservant Andromède et la ZA Aéroconstellation
- Projet « Blagnac centre 2020 »

### Menaces

- ZAC Andromède : un scepticisme de la part des citoyens sur le risque d'exclusion du reste de la ville, de cassure architecturale, de ghettos, de vieillissement précoce des bâtis, etc.
- Plus de foncier disponible pour le développement de logements et d'activités après la ZAC Andromède
- Urbanisation menacée par des constructions collectives du point de vue des blagnacais
- Pression foncière sur les espaces agricoles et « naturels »

1 Source : site internet de la ville de Blagnac

2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

## Un développement par Zone d'aménagement Concertée (ZAC)

Face à une croissance très importante, lors de ces vingt dernières années, une des particularités de Blagnac réside dans le fait qu'elle a su éviter les excès de l'extension démesurée des lotissements ou les concentrations de grands ensembles, tout en assurant le développement de nouveaux quartiers équilibrés et en conservant la valeur patrimoniale du centre ancien. La ville de Blagnac a eu le souci constant de maîtriser son urbanisation allié à des notions de cadre de vie et de qualité d'environnement.
Le territoire communal présente une mixité tant en terme de type d'habitat que d'activités économiques.

Le développement de l'urbanisation sous forme de Zones d'aménagement concerté (ZAC) successives a permis à la ville d'avoir une maîtrise notamment foncière sur son développement mais induit une certaine hétérogénéité dans le paysage urbain. D'ailleurs pour certains citoyens, l'aménagement urbain à Blagnac ne semble pas anticiper les évolutions de la ville et n'apparaît pas harmonisé sur son territoire.
Cette hétérogénéité est également marquée au niveau de la signalétique, ainsi que du mobilier urbain, résultant d'une absence de politique volontariste en matière de signalétique.

Chaque ZAC a été conçue dans un principe d'équilibre. Toutes comprennent des zones d'habitats, d'activités (hormis le Ritouret), de nombreux équipements, des places, des Parcs, des espaces publics.
Cependant, d'une ZAC à l'autre, l'urbanisme est disparate en terme de services pour les usagers. Pour les citoyens, le quartier du Grand Noble n'a que peu de commerces de proximité et encore moins de lieux de convivialité (Bistrots).
L'élévation des habitats collectifs qui éviterait l'étalement urbain croissant ne correspond pas à la politique, d'aménagement de la ville de Blagnac, politique approuvée par les citoyens.

## Un centre à dynamiser

La ville de Blagnac présente un centre ancien regroupé autour de l'église et constitué de nombreux commerces et services ainsi qu'un marché, cependant, il reste difficile à rendre vraiment vivant en raison de son caractère de centre « excentré ».
La ville de Blagnac, engagée dans un projet intitulé Blagnac centre 2020, a la volonté de renforcer les fonctions urbaines des centres anciens par des équipements publics, des services et des commerces attractifs et de qualité. L'amélioration de son accessibilité est également un objectif de ce projet.
La commune comprend également des quartiers avec des liens de centralité au niveau de chacun des quartiers. Les liaisons entre les quartiers sont parfois difficiles : Blagnac et son centre ancien tourne le dos à la Garonne et la construction d'une digue a isolé un quartier.
Autour du centre ville l'habitat pavillonnaire est dominant.
Une coupure routière (le fil d'Ariane) scinde la ville en deux entités urbaines et fonctionnelles distinctes.
De part et d'autre de la RD902, se situe à l'est le cœur de la ville urbanisée et à l'ouest les zones d'activités. Ces dernières représentent 40% du territoire communal.

## Le Ritouret

Réalisé dans les années 70, ce quartier n'a comme seule vocation l'habitat. En effet, dans le même temps, une ZAC d'activités a été réalisée : le parc aéroportuaire.
Le quartier du Ritouret comporte des habitats collectifs ainsi que des petites maisons de ville de 90 à 100 $m^2$. La répartition des logements sur ce quartier respecte un équilibre harmonieux : 30% de petits logements, 30% de moyens et 30% de grands logements.
Un parc vient agrémenter ce quartier : le Parc du Ritouret (16 hectares de verdure).
Une très large place a été faite à la voirie avec une politique de plantation importante (alignement d'arbres…).
Des places (Place de Marronniers), des espaces publics et des équipements publics (patinoire, Odyssud, des écoles maternelles et élémentaires), terrains de jeux, constituent ce quartier.

## Le Grand Noble

Cette ZAC repose sur la mixité habitats/activités et s'articule autour de places (Place Brassens, Place de la Catalogne, Place de la Révolution) d'équipements sportifs, de parcs (Parc du grand Noble et le Parc Montaigne).
Les logements sont répartis en habitats collectifs et individuels.
En dehors du pôle commercial (90 000 m² de SHON) réunissant un hypermarché, une galerie marchande de 120 commerces qui a subi un agrandissement, une douzaine de moyennes surfaces, un complexe cinématographique, Le Grand Noble accueille de nombreux commerces, un pôle de formation (l'IUT, écoles maternelles et élémentaires, CFA, lycée au nord), une activité hôtelière Place de la Révolution place structurée architecturalement de manière particulière, résultat d'un concours d'architectes.

## La zone d'activité du Grand Noble

Elle héberge plus de soixante dix entreprises des secteurs de l'informatique, de l'électronique embarquée, et des équipementiers de l'aéronautique, ainsi que des commerces (restaurants, cafés, tabac journaux, agence de voyages, réparation autos, un supermarché, une surface de surgelés…).

## La zone d'activité de Font Grasse

Plus de quatre-vingt entreprises composent cette zone d'activités présentant des activités très diverses.

## La zone d'activité d'Aéroconstellation

Zone aéronautique, elle est le berceau de l'Airbus A380 avec l'usine « Jean-Louis LAGARDERE » et ses fournisseurs directs, mais également des infrastructures d'AIR FRANCE INDUSTRIE et du Hall de peinture de STTS…
La ZAC est engagée dans une démarche de certification ISO 14001 (récupération des eaux, qualité architecturale….) (1).

## Le Parc aéroportuaire

Il est le plus vaste avec plus de trois cent soixante dix entreprises réparties de chaque coté de l'Aéroport International de Toulouse Blagnac (qui lui-même accueille de nombreuses sociétés).

1 Source : site internet de la ville de Blagnac
2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

## Les autres quartiers de la ville

De plus, une centaine d'artisans sont au service des industriels et de la population.
Le long de la route de Grenade, plusieurs commerces sont installés.
Un certains nombre d'entreprises s'est également établi en dehors des zones d'activités ainsi que de nombreux centres de formations comme le campus IGS, le GNFA (métiers de l'automobile) le CFA commerces, services et restauration(1).

## La ZAC Andromède

Le quartier Andromède, a pour objectif de créer une continuité avec les quartiers existants et l'agglomération toulousaine (tramway reliant cette zone au centre de Toulouse). Il doit permettre l'accueil de nouvelles populations diversifiées, grâce à la création de logements variés en terme de typologie et de statut d'occupation (locataires/propriétaires) et de logements sociaux répartis de façon équilibrée, dans un cadre urbain prenant en compte les exigences de développement durable (paysage et biodiversité, performance énergétique, gestion de l'eau, déplacements doux…).
L'opération intercommunale Andromède prévoit la création de 3700 logements (3000 sur Blagnac et 700 sur Beauzelle) (2). C'est la Communauté Urbaine du Grand Toulouse qui assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération.
Cette ZAC bénéficiera d'une bonne accessibilité par les transports. De nombreux commerces et services sont localisés sur les quartiers Andromède (en pied d'immeubles).
Toutes les parcelles situées le long de la rocade sur Andromède sont dédiées à des activités tertiaires.
Afin d'isoler les habitants des nuisances, les bâtiments d'activités tertiaires constituent un écran acoustique entre Andromède et Aéro-constellation
Des équipements publics nombreux et divers sont prévus sur la zone (crèches, écoles, terrain de jeux…), ainsi que des commerces et services de proximité dans tous les îlots.
Pour répondre à la préoccupation de mixité sociale, la Ville de Blagnac s'est donnée comme objectif d'offrir, sur chacun des îlots, au minimum 20 % de logements sociaux
Les espaces verts constituent la trame des projets Andromède : des coulées vertes structurantes pour la ZAC Andromède ; un parc central qui forme l'ossature de l'opération.
Un effort particulier a été fait sur les espaces verts : cœurs d'îlots plantés et arborés; cheminements piétons, contre-allées… ;
Des venelles à l'arrière des maisons et des cœurs d'îlots partagés ont été aménagées pour permettre les échanges et la convivialité.
Tous les bâtiments de logements seront construits selon la démarche Habitat & Environnement (H&E) ; les bâtiments tertiaires et les équipements suivent une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

L'aménagement de la ZAC Andromède (en cours de réalisation) dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Société d'Economie Mixte Constellation, projet assez ambitieux d'un point de vue du développement durable, a souffert de la crise économique. Par ailleurs, les réalisations ne correspondent pas toujours aux prescriptions (par exemple la non réalisation d'un cheminement piéton qui prévoyait des passages entre les différents îlots). La ville de Blagnac bien qu'ayant veillé au respect des principes définis en amont du projet en faisant remonter les problématiques à la SEM, n'a pas la compétence d'agir directement sur cette ZAC.
La ZAC Andromède est soumise à de nombreuses controverses : éco-quartier pour certains, « futur bidon ville rouge » pour d'autres…

## Aménagements paysagers

Le ratio d'espaces verts par habitant à Blagnac est de 102m$^2$/habitant (année de référence 2004).
L'aménagement des espaces de proximité (espaces verts et autres) liés à la vie de quartier est discuté avec les habitants.
Des jardins familiaux complètent les espaces verts de la ville. Ils sont attribués aux Blagnacais sur liste d'attente, en fonction du degré d'ancienneté de la demande, et de quelques critères sociaux. Cette liste est gérée par le Service environnement.

## L'intégration du développement durable dans l'aménagement

La ville de Blagnac a une réelle volonté de favoriser la mixité sociale au niveau des habitations, le nombre de logements sociaux dépasse d'ailleurs le seuil réglementaire des 20%. La répartition de ces habitats manque néanmoins d'équilibre sur la ville avec une concentration particulière sur le quartier du Ritouret de logements sociaux collectifs.
Sur le plan économique, la mixité des activités n'est pas réellement marquée. Bien que l'offre de services s'y soit diversifiée, offrant aujourd'hui aux habitants une gamme élargie : commerce, politiques culturelles et sportives, vie associative(1), l'aéronautique reste un pôle économique majeur sur la ville.
On peut noter cependant un déséquilibre sur le territoire entre le centre commercial Leclerc et les commerces de proximité.

La prise en compte de l'environnement n'a pas été un élément moteur de l'élaboration du projet urbain, ni même celle des contraintes naturelles. Notamment le Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'intègre aucune étude environnementale et des restrictions dans ses règlements n'autorisent pas l'innovation en matière de construction durable.
L'intégration du développement durable dans les ZAC est bien prise en compte dans les ZAC Aéro-constellation et Andromède. Les autres ZAC bien que n'incorporant pas tous les principes du développement durable intègrent cependant de la mixité sociale, de grands parcs, des pistes cyclables.

1 Source : site internet de la ville de Blagnac
2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

## *Ce qui est fait ailleurs*

**Quartier Vauban à Fribourg**

Ce quartier a pour particularité de développer des principes écologiques forts (vie sans voiture, habitat sain, énergies renouvelables, transports doux) et de les mêler à des concepts sociaux spécifiques (participation citoyenne et mixité sociale).
La participation citoyenne prévue pour le quartier Vauban a dépassé les simples concertations imposées par les règlementations actuelles. Fribourg a organisé une participation citoyenne élargie, qui a été constante pendant cinq années, depuis le concours d'idées jusqu'à l'élaboration du projet et le début des travaux.
Au niveau de ses finalités écologiques, le quartier Vauban va au-delà des objectifs actuels. Il sert de **laboratoire du développement durable**. Outre le photovoltaïque (PV), Fribourg y développe un grand nombre de concepts écologiques, avec l'aide des futurs habitants et investisseurs (système de tranchées filtrantes pour traiter les eaux pluviales, toilettes des écoles fonctionnant à l'eau de pluie, biotope préexistant maintenu, de nombreux arbres âgés de près de soixante ans sont intégrés dans le projet, emploi de matériaux sains encouragé; place de l'automobile réduite et transports « doux » développés; courtes distances privilégiées, quartier ventilé par de nombreux espaces ouverts (parcs, rues)).

**L'éco-quartier exemplaire de Hanovre-Kronsberg.**

C'est une opération exemplaire de développement urbain durable menée dans le quartier de Kronsberg à Hanovre. Ce quartier a été construit en recourant aux techniques les plus modernes en matière de construction et d'habitat écologiques, dans l'esprit de l'Agenda 21. Les objectifs écologiques ont été une priorité dans l'aménagement et la construction du quartier; un urbanisme de forte densité pour une faible emprise spatiale, des transports respectueux de l'environnement, des espaces non construits de qualité et une certaine proximité de l'habitat et de l'emploi ont systématiquement été recherchés. Il a été décidé politiquement d'impliquer plus de quarante promoteurs afin de diversifier les concepts architecturaux possibles. Les différents projets ont évolué en concertation avec la Municipalité ; cette procédure de co-planification' a été dirigée par un service spécialisé au sein du département d'urbanisme de la Ville, et l'administration municipale a été elle-même aidée par un comité consultatif d'urbanisme.

Les recommandations essentielles incluaient la flexibilité de l'utilisation des appartements au gré des besoins et des désirs des locataires, une mixité de grands et petits appartements familiaux ainsi que des espaces correspondants à de nouveaux styles de vie. Le but est de mélanger les différents types de financement et de modes de propriétés à l'intérieur d'un même secteur, ainsi que de limiter la proportion de logement social afin d'éviter une ségrégation sociale. Le fait d'aménager de petites unités de logement autour d'un centre vert avait pour but de promouvoir le développement de quartiers communautaires. Les recommandations incluaient des infrastructures traditionnelles telles que des jardins d'enfants et des écoles, mais également des infrastructures visant à favoriser l'esprit communautaire, destinées à différents publics, permettant la communication ainsi que des espaces à usage indéfini proches des logements pour l'organisation d'évènements sociaux et culturels communs. Un fort accent a été mis sur le développement simultané d'infrastructures socioculturelles et du logement.

## *Pistes d'actions*

"La préservation et la valorisation du paysage urbain, la recherche d'une plus grande cohésion entre les quartiers déjà constitués et ceux en création sont autant d'enjeux qui permettront de conserver un bon équilibre entre l'image de tradition et de modernité qui caractérise Blagnac. " (AUAT rapport de diagnostic du PLU)

Des projets d'aménagement considérés comme un système, intégrés dans une dynamique globale.

Responsabiliser les habitants : grande information sur la maison individuelle écologique avec un concours d'idées Classe de ville pour les enfants afin qu'ils comprennent leur ville au moyen d'enquêtes, de photos, de croquis, etc.

Favoriser les projets :

- qui permettent de retrouver une qualité de logement individuel dans le collectif ;
- qui autorise l'expérimentation de systèmes à haute valeur environnementale sans viser la performance énergétique à tout prix ;
- qui rendent le collectif plus désirable que l'individuel.

Mettre en place des mesures agri-environnementales sur la zone de maraichage. Entretenir des relations étroites entre espace urbain et agricole.

Prendre des engagements pour :

- Respecter le cycle de l'eau naturel dans les aménagements.
- Inscrire le végétal dans la rue, des boulevards verts (aménagement de la route de Grenade).
- Avoir droit à un espace vert à moins de 5 min de chez soi.
- La prise en compte de la qualité environnementale dans l'architecture et l'urbanisme.

Mettre en place une politique d'achats durables et éco-responsables (choix des prestataires, clauses de Développement Durable intégrées dans les CCTP
Réaménager la zone de bureaux qui tend à vieillir en prenant en compte des critères de développement durable

Imposer par exemple dans la zone A du PLU une obligation de concevoir les aires de stationnement en matériaux perméables.

Inciter l'arrivée d'autres pôles d'activités sur la ville afin de diversifier les activités présentes sur le territoire, moins dépendantes de ressources non renouvelables.

Engager une démarche participative, environnementale et sociale dans les zones d'activités et mettre en place si possible une économie circulaire (gestion des déchets sur la zone : bourse des déchets, covoiturage, restauration collective…).

Favoriser la prise en compte de l'environnement auprès des entreprises par des actions d'information et de sensibilisation et notamment le tri sélectif pour les déchets industriels.

Faciliter l'ouverture de bistrots sur les différentes places de la ville.

Aménager un petit centre commercial dans le quartier de l'aérogare (avec une boulangerie).

Réflexion sur de nouvelles formes d'habitats qui permettent les liens entre les habitants.

1 Source : site internet de la ville de Blagnac
2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

Fiche diagnostic n°4

# Cadre de vie : habitats, population, santé, niveau de vie.

## *Enjeux de développement durable*

Permettre à l'ensemble des habitants de disposer d'un logement décent et sain, avoir accès aux services, à la santé, à l'éducation et à la culture sont des éléments essentiels du développement durable.,
Le niveau de vie de la population d'un territoire est révélateur de la dynamique de la commune et de sa force à créer de l'emploi.

Bien connaître sa population (nombre d'habitants, âge, mixité, niveau de vie, …) permet à la collectivité d'anticiper et d'apporter des réponses adaptées aux besoins des habitants et donc de s'inscrire dans une démarche de long terme, de ne pas construire dans l'urgence mais de façon rationnelle en fonction de la ressource et de l'espace disponible.
La mixité de la population sur un territoire permet de développer un enrichissement culturel et social.

## *Les objectifs actuels*

Répondre aux besoins sociaux et fournir un cadre de vie agréable aux Blagnacais.

Et plus particulièrement les objectifs des services sociaux sont :

Gérer et animer un dispositif municipal d'action sociale en direction des publics les plus en difficulté
Favoriser l'accès aux droits pour tous, y compris au logement

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et Développer une offre d'accueil et de services de qualité et de proximité

Accompagner les publics dans leur recherche d'emploi et/ou de formation par des actions et des outils performants

Soutenir les familles dans toutes les questions de la vie quotidienne et dans leur fonction parentale

Répondre au niveau du foyer de jeunes travailleurs à la demande temporaire d'hébergement de jeunes en parcours d'insertion sociale et professionnelle en favorisant la mixité sociale

## Contexte de Blagnac

Blagnac une ville où il fait bon vivre
Blagnac offre un cadre de vie plutôt privilégié et attractif en terme d'habitat et de services au public.
Malgré une certaine mixité au niveau de la population, la ville devient de moins en moins accessible aux jeunes. Sur le plan de la santé, les infrastructures semblent suffisantes et la proximité de Toulouse est un plus.

**Blagnac**
Population en 2007 : 21 577 habitants (chiffre INSEE)
Superficie : 1 688 ha
Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2007 : 1 278,5

En 2008, la population des moins de 20 ans était de 23% (contre 23,2% en 1999 et 24,8% en 1990) ; celle des plus de 60 ans de 18% (contre 17,6% en 1999 et 16,5% en 1990).

**Habitat hébergement**
Un Plan local de l'habitat est en cours avec le grand Toulouse.

Le parc de logement en 1999 était découpé de la manière suivante : 9 658 logements dont 9 120 résidences principales, 132 résidences secondaires et 406 logements vacants. (Etude d'environnement pour l'aéroport de Toulouse):

Les logements sociaux à Blagnac sont gérés aujourd'hui par cinq bailleurs sociaux :
en 2007 89 logements sociaux en habitat individuel et 1 861 logements sociaux en habitat collectif soit un total de 1 950 logements sociaux.(source DREAL)

Blagnac favorise la co-location grâce au site internet « Entre Blagnacais ».

Blagnac bénéficie de :

- Une résidence pour les jeunes travailleurs de 30 chambres, favorisant la mixité sociale.
- Une résidence sociale pour les jeunes éprouvant des difficultés d'accès au logement.
- Un service logement qui accueille et informe les personnes en recherche de logement.
- une aire d'accueil de 30 places pour les familles des gens du voyage.

**Vie des quartiers**
Des foyers pour accueillir les différentes activités des quartiers.

**Accueil des jeunes**
Oxy'jeune, lieu d'accueil gratuit et ouvert à tous les adolescents.

**Santé**
3 Etablissements privés médicalisés pour personnes âgées.

Une offre diversifiée pour les soins médicaux.
Un CMP (centre médico-psychologique).
Une PMI

Proximité des hôpitaux et cliniques de Toulouse, bientôt facilement accessibles grâce au tram.

**Actions sociales de la ville**

Un service de maintien à domicile pour les séniors (aide à domicile et portage des repas).

Un foyer de jeunes travailleurs (30 chambres meublées) pour répondre à la demande temporaire d'hébergement de jeunes en parcours d'insertion sociale et professionnelle en favorisant la mixité sociale.

4 maisons dédiées :

- Maison des Aînés,
- Maison de la Famille et de la Parentalité,
- Maison de la Solidarité,
- Maison de l'Emploi et de l'Insertion

Toutes développées de la même manière :

- une plate forme d'accueil et d'information sur les prestations sociales et activités municipales ;
- des actions d'information et de prévention sur des thématiques de la vie quotidienne ;
- des activités sociales collectives.

**Niveau de vie**
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi (données ANPE) : + 5,43 % (Déc 2007 : 866 - Déc 2008 : 913)
Evolution du nombre de bénéficiaires du RMI (données Conseil Général) : – 2.50 % (Déc 2007 : 246 - Déc 2008 : 240)
Nombre de ménages en 2006 : 9 820
1/4 des familles est allocataire CAF
1 enfant sur 4 vit avec un seul de ses parents
*(Sources : Insee, RP2006 et RP1999 exploitations principales)*

Part de la population vivant en deçà du seuil de précarité : 8,3 % (année de référence 2004)

1 Source : site internet de la ville de Blagnac
2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

## *Situation des projets de la ville de Blagnac sur le territoire*

| | |
|---|---|
| *Réalisés* | Des maisons d'accueil et d'information pour tous<br>• Maison de la solidarité<br>• Maison de l'emploi et de l'insertion<br>• Foyer des jeunes travailleurs<br>• Maison de la famille et de la parentalité<br>• Maison des aînés |
| *En cours* | Projet « sport et quartier » pour les 15-20 ans<br>Installation de dispositifs de vidéosurveillance<br>Rénovation des habitations au niveau de Cité jardins<br>Réaliser une maison intelligente (plate-forme technologique autour du service à la personne) |
| *En projet* | Etendre le projet « sport et quartier » aux 11 -15 ans<br>Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Toulouse (2010-2015)<br>Agrandir le Foyer Jeunes Travailleurs (de 30 à 65 places) et le relocaliser à Andromède<br>Ouvrir un point d'accueil Alzheimer<br>Espaces de jeux dans la Ville<br>▪ Créer une grande aire aux jardins familiaux<br>▪ Créer 2 aires de proximité (Layrac – Montaigne)<br>▪ Implanter des aires de fitness et des city parc |

| ***Atouts*** | ***Faiblesses*** |
|---|---|
| ✓ Une grande qualité de vie avec l'accès à de nombreux services, un habitat pavillonnaire de qualité, des espaces verts reliés entre eux par la trame verte, des infrastructures sociales sportives et culturelles importantes<br>✓ Blagnac a conservé un esprit village. La ville est calme et propre (les services de police municipale porte une attention constante pour prévenir les incivilités)<br>✓ Plus de 20% de logements sociaux<br>✓ Proximité d'une grande ville : Toulouse, proposant notamment les services de santé complémentaires à l'offre existante | ✓ Un niveau de vie élevé (coût du foncier) qui oblige les jeunes Blagnacais à quitter la ville<br>✓ Les citoyens ont le sentiment que l'offre immobilière est faible et que le prix des maisons est surévalué<br>✓ Très peu d'aires de jeux pour les enfants, de plus celles qui existent ne sont pas visibles. |

1 Source : site internet de la ville de Blagnac

2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

| Opportunités | Menaces |
|---|---|
| ✓ Ligne E du tramway<br>✓ L'aménagement de la ZAC Andromède<br>✓ Profiter de l'aménagement de la cuisine centrale pour s'engager dans une vraie restauration biologique et/ou locale<br>✓ Privilégier les actions sociales préventives plutôt que curatives : travailler sur l'habitat, la répartition des habitants, la mixité sociale, l'intergénérationnel.<br>✓ Profiter de la mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage pour engager une démarche type HQE<br>✓ PLH Grand Toulouse | ✓ Une action sociale diversifiée mais pas de réel projet social au niveau communal.<br>✓ Une population vieillissante sur certains quartiers<br>✓ Les traitements phytosanitaires utilisés par les maraîchers et les services espace vert de la ville.<br>✓ Une aire d'accueil des gens du voyage ne répondant plus aux normes et dégradée.<br>✓ Peu de connaissances sur la qualité des logements sociaux (pas d'inventaire connu de l'habitat indigne, adapté ou non aux handicapés…).<br>✓ Un sentiment d'insécurité ressenti par des habitants dans certains parcs (Ritouret), à la sortie de certains collèges et lycées. |

De manière générale, on peut noter une bonne qualité de vie sur le territoire blagnacais grâce aux nombreux services offerts aux habitants (sport, culture, présence de parcs, présence de commerces de proximité, d'un centre commercial etc.) mais également par la richesse du territoire en « espaces naturels » (ZNIEFF, ZICO).
Blagnac bénéficie d'une densité d'emplois importante (ratio emplois/habitant). Airbus emploie à lui seul environ 16 000 personnes. Ceci confère à Blagnac une grande attractivité qui génère notamment un coût du foncier élevé. Ce haut niveau de vie, entraîne l'exode de certains Blagnacais qui n'ont plus les moyens de se loger sur la ville.

**Habitat**
Blagnac propose une offre de logement variée, mais insuffisante pour répondre à la forte demande. Une partie du parc répond également à des besoins spécifiques : personnes âgées, étudiants, populations nomades, précaires…

Logements sociaux
Le parc de logements sociaux à Blagnac, est au dessus du seuil réglementaire.
La commune, participe à la programmation et impulse deux opérations de rénovations. La ville fait un suivi du financement et de la programmation.
Par contre elle ne possède aucune donnée chiffrée sur l'habitat indigne ou sur les opérations de réhabilitation. Néanmoins les logements sociaux des quartiers des Baradels et place Verdun (gérés par la Cité Jardins) sont en phase de réhabilitation.

Habitats indignes
Il n'y a pas eu de recensement des habitats indignes sur la ville de Blagnac.

Habitat adapté
Il n'y a pas encore eu de recensement des logements adaptés aux handicapés et il n'existe pas d'incitation de la ville auprès des promoteurs et bailleurs sociaux.

Accueil des populations défavorisées
Il existe à Blagnac plusieurs structures d'accueil pour les personnes en difficulté. La ville porte une attention particulière à la mixité dans le foyer de jeunes travailleurs et permet un renouvellement régulier des bénéficiaires : il y a des nouveaux arrivants trois fois par an.

**ZAC Andromède**
Aujourd'hui il y a environ 300 habitants sur le quartier Andromède. Ce quartier est en cours de programmation immobilière. Il est prévu que ce quartier ait ses propres services, commerces et espaces verts. La ZAC Andromède se veut être un véritable éco-quartier, ce qui est pour la ville, une belle opportunité de développement respectant les principes de développement durable.
Pour les Blagnacais les réalisations terminées ne paraissent pas satisfaisantes, ils reprochent un manque d'espace et de « charme » à certains bâtiments. Ils parlent même du « bidon ville rouge ».
Un éco-quartier doit viser tout à la fois :

- des économies d'énergie et de matière,
- une meilleure gestion de l'eau,
- la mobilité douce et une diminution de la place de l'automobile,
- une qualité de vie faisant la part belle à la nature en ville.

Andromède ne doit pas être juste un faire-valoir pour les promoteurs engagés dans le projet.

1 Source : site internet de la ville de Blagnac
2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

**Accueil des populations nomades**
Une famille est installée depuis 1997 (10 à 20 foyers y résident suivant les périodes de l'année) sur l'aire d'accueil située aux Ramiers (chemin des Riches). Cette aire d'accueil gérée par le SIVOM, était en 2008 accompagnée (du point de vu social) par l'association CCPS. Les conditions de vie offertes sur ce terrain sont précaires et cette aire d'accueil ne répond toujours pas aux normes techniques fixées par décret n°200 1-569 du 29 juin 2001 (elle ne perçoit donc pas l'AGAA : l'aide à la gestion des aires d'accueil). Une réhabilitation du terrain devrait être engagée prochainement.

Le 20 mars 2009, les élus du Grand Toulouse (CUT) ont décidé d'engager un nouveau programme de l'habitat (PLH) pour les années 2010-2015. Ce programme, qui est élaboré avec les communes de la CUT et les professionnels de l'habitat, permettra d'appliquer sur le territoire du Grand Toulouse une politique de l'habitat concertée et cohérente. La communauté urbaine veut développer une offre de logements qui devra répondre aux besoins de tous, en intégrant les nouveaux enjeux environnementaux, et garantissant l'équilibre du territoire.

**Construction et environnement**
A Blagnac, la qualité environnementale de l'habitat n'est pas une politique en tant que telle, mis à part quelques efforts réalisés sur la zone Andromède, pour les consommations d'énergie et la gestion des eaux pluviales.

**Action sociale**
La ville est bien organisée pour répondre aux différents besoins de la population.

**Le service emploi** municipal propose **:**

- L'accès à des offres d'emploi locales
- Un accompagnement individualisé pour la recherche d'un emploi ou d'une formation
- Un accompagnement dans les démarches socio-professionnelles et administratives (CV, lettre de motivation, inscription et actualisation Pôle Emploi…)

Un PIJ (**Point Information Jeunesse**) propose une information sur toutes les questions relatives à l'emploi, la formation, le logement, les loisirs, les sports, la vie pratique et initie tout public à Internet, ainsi que des cours de remise à niveau.

**Portage de repas à domicile**
On constate une forte augmentation du nombre de repas livrés à domicile (+ 18 % par rapport à 2007) à un public de plus en plus âgé (62% des bénéficiaires ont 80 ans et plus) avec 95 bénéficiaires en moyenne mensuelle dans l'année.

**Maison de la solidarité**
La maison de la solidarité accueille des usagers dans des situations de plus en plus complexes.
La ville de Blagnac est amenée :

- à distribuer de plus en plus de bons alimentaires auprès des familles (51% du budget des secours du CCAS, pour 591 bénéficiaires)
- et à payer de plus en plus de factures d'eau et EDF/GDF .

Concernant l'ensemble de ces actions la ville possède des indicateurs de suivi sur les fréquentations des différentes « maisons », mais n'a pas mis en place d'indicateur de l'efficacité de l'action sociale.

**Maison de la parentalité**
Au sein de la maison de la parentalité les familles peuvent être accompagnées par des professionnels pour les questions de la vie quotidienne. Ils y trouvent un accueil, une écoute, une orientation,
Des animations parents enfants, des sorties familiales, des soirées débat autour de la parentalité, de la vie quotidienne sont régulièrement organisées.

**Santé**
Il y a sur Blagnac, une offre médicale variée et accessible (géographiquement), complétée par des aides spécialisées notamment au centre médico-psychologique (CMP).

Blagnac bénéficie d'un cadre de vie agréable relativement préservé des nuisances sonores mis à part pour certaines habitations le long de certaines grandes voies de circulation.

En 2008, il y a eu une Alerte à la légionellose sur la commune quartier du Grand Noble au niveau des tours aéroréfrigérantes de l'installation de géothermie, ceci étant dû aux mauvaises installations des propriétaires privés alimentés en eau chaude issue de la géothermie (cf. fiche énergie). Aujourd'hui le dossier est suivi par la DDASS.

Il n'y a pas eu d'inventaire, sur la commune, des logements insalubres pourtant ils existent surtout dans la Résidence des Acacias (logement sans fenêtre qui s'ouvre, mauvais chauffage).

1 Source : site internet de la ville de Blagnac
2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

L'opération « Bien manger, bien bouger » des services sociaux comporte :

- un volet éducatif,
- l'organisation de cueillettes dans les fermes
- et des randonnées.

Ces actions rassemblent malheureusement peu de monde.
Cette opération a été réalisée en partenariat avec les jardins familiaux, les maraîchers de Blagnac n'y ont pas participé.

A Blagnac, 75% des enfants mangent à la cantine. La mise en place de la carte blanche permet aux familles le paiement des repas réellement pris.
La ville a entamé des débuts de réflexion sur "l'alimentation et le développement durable", certains aliments selon l'origine, la saisonnalité et la qualité ("bio") sont servis dans les différents systèmes de restaurations collectives (crèches, écoles, foyers…). On sent de la part du service régie restauration une réelle volonté de travailler sur la saisonnalité, la qualité des produits et la culture du goût. Elle souhaite même aller plus loin via les cahiers des charges et les appels d'offres pour la recherche de fournisseurs (des matières premières pour les cuisines) en imposant des critères plus stricts. Dans le service commande publique, une personne est en cours de recrutement, elle sera entre autres en charge de l'intégration des critères de développement durable dans les achats.
Il n'y a pas encore de cantine bio, la lutte contre l'obésité chez les jeunes n'est pas une priorité sur la commune.

**Citoyenneté et prévention des incivilités**
La ville de Blagnac travaille sur l'animation auprès des populations des quartiers avec les services sociaux et des sports. L'objectif est de cibler un « public loisir » qui souhaite faire du sport sans contrainte. Le premier travail s'est porté sur les jeunes déscolarisés (de 15 à 20 ans) d'un quartier : la ville leur fournit un cadre : une salle, 1 animateur du service jeunesse, 1 éducateur spécialisé, 1 éducateur sportif. Cela permet aux jeunes de faire du sport, à la commune d'agir en faveur du social.

Oxy'jeune est un lieu de rencontre pour les 11 – 17 ans et un espace de jeux (billard, babby foot, flippers et ordinateurs à disposition) d'accès gratuit. Cet espace géré par le service jeunesse propose également des animations et des sorties.

La police municipale (25 agents dont 22 policiers municipaux) assure la tranquillité publique et au delà, la sécurité des personnes et des biens. Ses missions sont de sécuriser les usagers par une présence active et dissuasive s'appuyant sur la prévention, la médiation ; mais, aussi, l'application répressive si elle s'avère nécessaire. Depuis 1992, la ville de Blagnac possède une équipe de brigade équestre.

Les cavaliers ont l'avantage de par leur position haute d'avoir un champ de vision plus étendu qu'un policier en véhicule ou à pied. Ainsi, dans le cadre de la surveillance générale du domaine public, le cheval est un outil supplémentaire et complémentaire pour la surveillance des environs. Il peut aller là où ne va pas une voiture, dans les broussailles et les routes impraticables. Dans la ville, les policiers interviennent dans les nombreux espaces verts mais, aussi dans les espaces urbains (centre ville, quartiers résidentiels, sorties des établissements scolaires...).

Tout est mis en œuvre avec la police municipale et le service propreté du CTM (centre technique municipal) pour que les dégradations de l'espace public ne perdurent pas (évacuer les déchets, nettoyer les graffitis, etc. le plus rapidement possible).

**Espaces verts et aires de jeux**
Cf. Fiche urbanisme

Blagnac met tout en œuvre pour lier et relier entre eux les différents espaces verts de la ville, de manière à créer une coulée verte et ceci est inscrit dans le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) :
« La création d'une véritable trame verte sur l'ensemble de la commune (Parc du Ritouret, Grand Noble, Ramiers, Quinze Sols,…) permettra de lier les grands espaces de nature et les espaces verts urbains. La création des Cours d'Andromède, et la coulée verte, s'inscrivent pleinement dans cet objectif et contribueront au renforcement de l'identité et du rayonnement de la ville. »
Les citoyens ont indiqué lors de la concertation que peu d'aires de jeux pour les enfants étaient présentes sur le territoire et que celles qui existent sont peu visibles.

**Solidarité inter-générations**
La ville met en place régulièrement des actions permettant de développer les échanges intergénérationnels dans le cadre de l'animation de la maison des ainés, mais il n'y a pas d'objectifs ou d'engagements particuliers sur ce point.

1 Source : site internet de la ville de Blagnac
2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

## *Ce qui est fait ailleurs*

Aire d'accueil des gens du voyage exemple d'Avignon : http://www.journee-gensduvoyage.com/gens-du-voyage/co/gdv3.html

Beauvais a été désignée comme ville pilote pour le programme E.P.O.D.E (Ensemble, Prévenons l'Obésité des Enfants).
Le programme EPODE se traduit par :

- la recherche, le regroupement, la coordination et la valorisation des actions menées par les commerçants, les médecins, les écoles et centres de loisirs, les associations, la bibliothèque… ;
- un suivi médical d'enfants (5000 concernés à ce jour) et de leurs comportements alimentaires ;
- une campagne d'information et de sensibilisation des enfants et des parents par le biais de projets éducatifs (dans les écoles, mais aussi à l'occasion de la Semaine du Goût, de la Fête de la Science, etc.), et à l'occasion de manifestations (Fête de l'enfance, Fête Jeanne Hachette, Fête du sport…) ;
- l'unité de production culinaire prépare désormais des plats moins riches en graisses tout en les rendant plus attractifs (recettes à thèmes). D'autres pratiques alimentaires intempestives comme la collation dans les écoles ou les distributeurs de boissons sont en passe d'être supprimées.

## *Pistes d'actions*

**Constructions et environnement**
Inciter à la prise en compte et à la mise en œuvre de la qualité environnementale dans les constructions et s'assurer que le PLU ne bloque pas des projets habitas respectueux de l'environnement : Energie solaire, toitures végétales, etc.

Promouvoir auprès des habitants les constructions et rénovations de qualité environnementale réalisées sur le territoire. Le foyer Layrac, utilisé pour les conseils du quartier Sud, a besoin d'être rénové, il pourrait servir de projet pilote.

Définir, sur la base de la démarche HQE, un référentiel qui intègre les 3 volets du développement durable (économique, social et environnemental) pour les projets de construction et de réhabilitation.

Engager une démarche de qualité environnementale dans l'aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Avoir une construction municipale exemplaire en matière de Haute Qualité Environnementale.

**Accès au logement et amélioration de l'habitat**
Evaluer les risques sanitaires liés au bruit et à la qualité de l'air intérieur dans les logements. Identifier les logements insalubres. Et si besoin protéger la santé des populations vivant en habitat insalubre et dangereux.

Améliorer l'aire d'accueil des gens du voyage : mieux adaptée en relation avec une action sociale.

Blagnac pourrait au sein de la Communauté Urbaine de Toulouse engager des actions de MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS)
Les MOUS désignent un dispositif visant l'accès au logement.
Cela désigne une démarche, un ensemble d'actions ayant pour objet :

- de permettre l'accès au logement de personnes en difficultés sociales à partir de l'analyse de leurs besoins
- et d'assurer les conditions optimales de leur installation par le biais d'un accompagnement social.

Les MOUS ont pour objectif de favoriser l'accès au logement des ménages les plus défavorisés exclus des dispositifs classiques de relogement. Cette programmation globale d'un habitat adapté nécessite d'articuler volet technique et volet social et mobilise des domaines de compétences variés : architecture, urbanisme, économie, sociologie, travail social. Ces actions font l'objet de financements spécifiques.
Il est également possible de mettre en place des MOUS "éradication de l'habitat indigne".
Ces MOUS, d'une durée de 3 ans, permettent l'identification de situations d'insalubrité, d'indécence, de risques de saturnisme... en proposant une assistance juridique aux locataires, avec appui dans les procédures à mettre en œuvre, ou une assistance aux propriétaires pour la mobilisation d'aides de l'ANAH.

1 Source : site internet de la ville de Blagnac
2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

# Transports et déplacements

## *Enjeux de développement durable*

Le transport est un secteur clé pour le développement d'un territoire. En effet, dans une économie moderne, le transport joue un rôle prépondérant car il facilite les échanges non seulement entre agents économiques, mais également il permet d'améliorer la circulation des personnes et des biens, des idées et des services

Les zones urbaines sont confrontées aux maux causés par le trafic automobile (congestion urbaine, vitesse et insécurité, pollution, bruit, occupation de l'espace public, stationnements plus ou moins anarchiques, …) détériorant le cadre de vie et en constante augmentation, au détriment d'autres modes comme les transports collectifs, les voies ferrées et fluviales, les modes de déplacement doux (vélo, marche à pied…).
En France, les transports sont responsables de 26% des émissions de gaz à effet de serre, et leur contribution ne cesse d'augmenter (+ 21% en 15 ans), les véhicules particuliers étant responsables de 85% de l'ensemble des émissions de polluants atmosphériques liés aux transports*.
Pour répondre à ces préoccupations, les collectivités ont un rôle essentiel à jouer en travaillant à la fois :

- sur la réduction du trafic, en proposant des solutions de déplacement alternatives à l'automobile : transports publics, covoiturage, auto-partage et circulations douces pour les petits trajets
- en favorisant des véhicules "propres" et l'usage des biocarburants (GPL, véhicules électriques, etc.).

Plus localement, les politiques de circulation et d'aménagement de la ville doivent trouver des solutions afin de fluidifier le transport routier de marchandises, vital pour les activités économiques.
Les transports et déplacements sont une composante essentielle du dynamisme du territoire en terme d'attractivité vis à vis de l'extérieur et d'échanges entre les villes.

## *Les objectifs actuels*

L'objectif de Blagnac est de parvenir à une harmonisation dans l'utilisation des différents modes de déplacements en :

- Favorisant les transports collectifs : Une plus grande cohérence entre l'urbanisme et le transport sera recherchée, en permettant l'accès aux nouveaux équipements, la desserte par les transports en commun du plus grand nombre de logements et des espaces de centralités (centre ville, pôles commerciaux,…).
- Développant les déplacements cycles et piétons
- Maîtrisant et gérant les déplacements dans leur ensemble

Les autres objectifs sont de :

- Permettre une accessibilité maîtrisée de la voiture pour la desserte du centre
- Renforcer l'accessibilité aux transports en commun.
- Continuer à restructurer les espaces publics pour permettre le déplacement des piétons vers tous les services proposés dans le centre
- Mettre en place un transport à la demande des personnes âgées de leur domicile vers le restaurant des Améthystes
- Elaborer un nouveau plan de circulation
- Pérenniser, voire étendre la zone bleue
- Etendre les pistes cyclables et mettre en place des vélos en libre service.

## Contexte de Blagnac

**« Une situation géographique enclavée entre l'aéroport, la Garonne et Toulouse**
**Une ville avec des équipements de grande ampleur à l'échelle du territoire de Blagnac, bénéficiant d'un nombre d'emplois supérieur au nombre d'habitants»**

**Transport**

- 4 lignes de bus intercommunales (lignes 17, 66, 70 et 71) , une ligne interne (25) et une ligne de soirée (66S)
- 3 navettes urbaines municipales (Nord, Centre sud) fonctionnant du lundi au vendredi de 7h à 19h00 et le samedi matin jusqu'à 12h30.
- 3 navettes Arc en ciel du Conseil Général (lignes 69, 73, 88)
- Une ligne E de Tramway en construction reliant Beauzelle, Blagnac à la station des Arènes de Toulouse comportant 18 stations dont 11 sur Blagnac
- Un aéroport (5ème aéroport français)
- La caouequine (véhicule électrique desservant le centre le jour du marché)
- Un réseau TISSEO totalement restructuré fin 2010 lors de la mise en service de la ligne E avec une évolution majeure de l'offre (une estimation de 30'000 voyageurs/jour sur l'ensemble de la ligne dont 15 à 20'000 issus de Blagnac, soit près de 3 fois la demande actuelle en bus)

**Déplacements**

- Trafic en forte augmentation sur le territoire de la commune (+35% au cordon) avec des flux d'échange de plus en plus prépondérants, notamment en direction de Toulouse
- Une part de trafic d'échange de plus en plus importante
- Trafic sur la RD902 déjà supérieur aux prévisions de 2003 pour 2010
- Modification importante de la hiérarchie du réseau routier dans la moitié Sud de Blagnac du fait des travaux du tramway
- Trafic d'échange est prépondérant mais le trafic interne à la commune reste conséquent au regard de la population actuelle
- RD 902 : des échangeurs utilisés à 100% de leur capacité
- Présence d'une zone bleue dans le centre
- Un schéma directeur mode doux

**Chiffres Clés :**

*Source : Plan de circulation : phase de diagnostic (2009)*

**Répartition modale actuelle des déplacements motorisés (flux d'échange + interne**

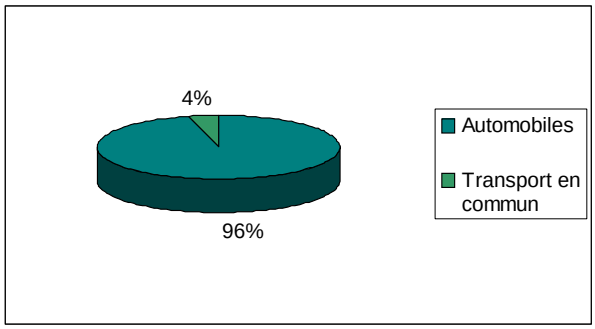


**Répartition des déplacements**

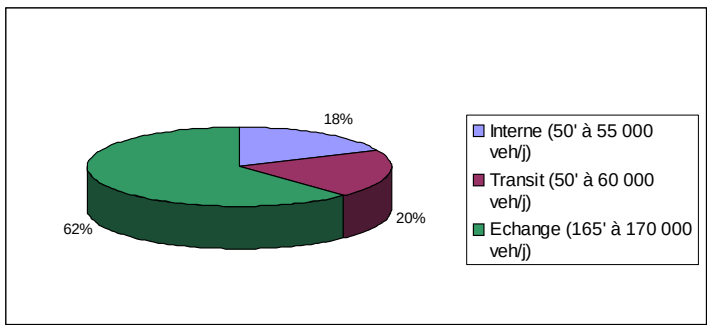


**Transport**

- 7200 voyageurs/jour hors navettes ville et liaison aéroport
- Fréquentation actuelle des transports en commun : 9000 voyageurs / Jour (dont 1600 navette aéroport)

**Les flux de déplacements sur le territoire de la ville de Blagnac:**

- environ 270 000 véhicules par jour

Une circulation de transit essentiellement nord/sud par la RD 902. Le trafic d'échange est prépondérant (60%) dont 80% dirigé vers le sud. Le trafic interne est important au regard de la population interne

1 Source : site internet de la ville de Blagnac

2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

# Fiche diagnostic n°5 - Transports et déplacements (suite)

| | |
|---|---|
| *Réalisés* | ✓ Elaboration du schéma directeur mode doux<br>✓ Extension de l'aéroport<br>✓ Mise en service d'une navette « la Caouequine »<br>✓ Mise à disposition par Tisseo de navettes spécifiques adaptées pour le transport des personnes dont le niveau de dépendance est élevé (Mobibus) |
| *En cours* | ✓ Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des ERP pour répondre à la loi sur le handicap de 2005. Blagnac est un site pilote sur ce projet pour le Grand Toulouse.<br>✓ Elaboration du plan de circulation calé sur le plan de déplacements avec une approche multimodale. Finalisation de ce plan en mai 2010. Le diagnostic et les enjeux de ce plan ont d'ores et déjà été validés.<br>✓ Aménagement d'une ligne de tramway desservant les habitants de la ville de Blagnac et reliant Beauzelle, Blagnac et Toulouse.<br>✓ Restructuration du réseau de bus |
| *En projet* | ✓ Réflexion sur le transport des personnes âgées et dépendantes et autres<br>✓ Musée de l'aéronautique<br>✓ Réalisation d'un parking sous-terrain sous l'hôtel de ville<br>✓ Réalisation d'un parking de 34 places en centre ville<br>✓ Ligne de tramway envol desservant l'aéroport<br>✓ Raccordement de la D902 à l'autoroute Bordeaux-Montauban |

| ***Atouts*** | ***Faiblesses*** |
|---|---|
| ✓ 80% de la population actuelle et future va bénéficier d'une station de Tram à moins de 400 mètres de son lieu d'habitation.<br>✓ Un schéma directeur mode doux<br>✓ Un réseau de bus : desservant l'aéroport, reliant Blagnac à Toulouse, la caouequine les jours de marché et en partenariat avec la maison des ainés, des navettes urbaines municipales gratuites<br>✓ Des voies de communication importantes qui desservent Blagnac<br>✓ Un service porte à porte pour les personnes dépendantes avec une large amplitude horaire<br>✓ Un service de covoiturage « Entre Blagnacais »<br>✓ La mise en place de la zone bleue<br>✓ De nouvelles pistes cyclables et des accès piétonniers en site propre mieux sécurisées | ✓ Des retards (à l'échelle de l'agglomération) dans le transport collectif et des échangeurs routiers saturés<br>✓ Inadéquation de l'offre en transports aux besoins des bassins d'entreprises et problème de dimensionnement des entrées d'Airbus<br>✓ Desserte et voies d'accès (rocade) difficiles au niveau du centre commercial Leclerc.<br>✓ Les liaisons de banlieue à banlieue insuffisantes en transport en commun (manque de transport circulaire)<br>✓ Une part modale de la voiture élevée en particulier pour les déplacements locaux<br>✓ Une circulation transversale importante dans la ville : les navettes communales existantes ne répondent qu'à une faible demande (trajets, horaires, fréquence inadaptés)<br>✓ L'inaccessibilité des transports aux handicapés, aux poussettes et aux personnes âgées<br>✓ Insuffisance de pistes cyclables et "piétonnes" sécurisées, d'un véritable maillage du réseau, et mauvaise répartition des parkings à vélo sur la commune<br>✓ Difficulté de stationnement ressenti par les blagnacais dans les zones attractives (centre, Odyssud, centre commercial)<br>✓ Service de covoiturage « Entre Blagnacais » très peu utilisé |

1 Source : site internet de la ville de Blagnac

2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

| Opportunités | Menaces |
|---|---|
| ✓ Elaboration du plan de circulation<br>✓ Mise en œuvre du plan d'accessibilité en cours d'élaboration, complété par le plan d'accessibilité de Tisséo<br>✓ Etendre le transport à la demande grâce à la Caouequine<br>✓ Baisse de la circulation et mise en service d'un mode écologique de transport grâce l'instauration des 2 lignes de tramway (E et Envol)<br>✓ Rénovation, extension de l'hôtel de ville, opportunité d'évolution vers un apaisement de la circulation en centre ville<br>✓ Facilitation de l'accès au mobibus pour les personnes dépendantes<br>✓ Restructuration du réseau Tisséo suite à la mise en service de la ligne de Tram.<br>✓ Plan de déplacement administration<br>✓ Plans de déplacement des entreprises | ✓ Réseau routier sous-dimensionné face à l'augmentation de la population et des emplois qui entrainerait sa saturation complète : densité de la circulation intensifiée par la ZAC Andromède et l'arrivée du parc des expositions sur la commune d'Aussonne<br>✓ Transports en commun sous-estimés par rapport à la demande<br>✓ La suppression des navettes municipales avec l'arrivée du tramway risque d'entrainer un isolement des populations dans certains secteurs du territoire blagnacais, compensées éventuellement par la Caouequine<br>✓ La réalisation d'un trajet nécessite l'utilisation de plusieurs des modes de transports<br>✓ Sécurité des piétons sur le trajet du tram<br>✓ Difficulté de stationnement des agents de la ville face à la relocation des services communaux dans le centre ancien si le parking souterrain n'est pas réalisé<br>✓ Circulation difficile qui pourrait inciter les entreprises à se délocaliser ou à choisir d'autres communes d'implantation |

## Problématique des transports et déplacements internes dans la ville de Blagnac et absorption de la pollution externe.

La circulation est importante dans la ville de Blagnac avec 270 000 véhicules par jour. Le trafic interne à la commune est déjà conséquent au regard de la population blagnacaise actuelle auquel vient s'ajouter un trafic d'échange prépondérant. En effet, dans un large quart nord-ouest, la ville de Blagnac, pôle d'emplois, capte 50% des flux.
L'héritage de l'aéronautique et de l'aéroport a été générateur d'emplois mais pose de gros problèmes de transport.
Pour répondre à ce trafic, le réseau de voirie tertiaire manque de hiérarchie et l'accès à l'aéroport par le nord est peu aisé.
La configuration géographique « en couloir » de la ville de Blagnac, prise entre d'une part la Garonne et d'autre part l'aéroport pose des problèmes de mise en œuvre des transports.

## Des retards dans le transport collectif…

L'offre de transport en commun (bus Tisséo, navettes communales, réseau Arc-en-Ciel) est relativement étoffé mais pas encore assez attractive pour concurrencer l'automobile, fortement utilisée dans les migrations alternantes. En effet, la Ville de Blagnac est desservie par deux réseaux de transports en commun qui se complètent : Tisséo et sa propre régie des transports qui assure gratuitement la desserte des différents quartiers (trois bus : Nord, Centre Sud) et des écoles du lundi au samedi.

Cinq lignes de bus, un transport à la demande (TAD) : les mobibus destinés aux personnes à mobilité réduite, une ligne soirée et des navettes aéroport (flybus) gérés par Tisséo, le réseau de transport de l'agglomération toulousaine, desservent les communes de Blagnac et Blagnac Constellation en connexion directe ou indirecte avec Toulouse (lignes 66, 66S, 70, 71, 25), ainsi que l'aéroport.
Le Conseil Général de la Haute-Garonne assure pour sa part des liaisons inter-urbaines entre plusieurs communes du département et dessert quelques arrêts à Blagnac.
La desserte de l'aéroport est assurée par des navettes spécifiques, les « Flybus », gérées par Tisséo.

Cependant, les bus TISSEO traversent Blagnac sans véritable correspondance directe possible, hormis avec la ligne interne 25, et les navettes communales n'attirent qu'une faible part d'usagers(1) en raison notamment d'horaires inadaptés et de fréquences de passage insuffisantes.

Les zones d'activités souffrent d'une densité de circulation trop importante résultant d'une mauvaise desserte en transports en commun, inadaptée au regard de leurs besoins.

La ville de Blagnac s'est dotée dernièrement de deux véhicules électriques, « Les Caouéquines », mises aux couleurs de la ville pour être aisément identifiables, d'une capacité d'accueil de sept personnes, favorisant ainsi cohésion sociale et solidarité.
Gratuites, elles circulent tous les samedis et proposent des arrêts à la demande de 8h30 à 13h dans le but de conduire les chalands jusqu'au

1 Source : site internet de la ville de Blagnac
2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

marché de plein vent et aux commerces, notamment ceux stationnant sur les nombreux parkings qui s'égrènent sur la périphérie du centre ville. Au total, ce sont vingt emplacements de stationnement, correspondant à 510 places de parking, qui sont desservis par ces véhicules.
Elles accueillent en moyenne, par matinée, quelque cent soixante usagers.
Cependant, ne desservant que le centre, elle n'est pas accessible à tous les blagnacais et ne présente pas d'interface avec les autres modalités de transport autre que la voiture (vélo, tramway, navette). En semaine, les Caouequines (TAD) transportent les personnes âgées de leur domicile au restaurant des Améthystes.

Les liaisons de banlieues à banlieues sont difficiles, peu de moyens de transports existent et un passage par la ville de Toulouse est quasi obligatoire.
D'autre part, les relations transverses ainsi que le handicap des personnes sont mal pris en charge sur la ville.

## … mais le tramway arrive

En novembre 2010, Blagnac sera la première commune de la couronne toulousaine à être desservie par le tramway (ligne E), relié au réseau du métro toulousain à la station des Arènes.
La création de la ligne E doit contribuer à l'amélioration des transports. Les objectifs du Plan Local de Déplacements vont également dans ce sens.
Avec une dizaine de stations sur la commune, 80 % de la population actuelle et future bénéficiera d'une station à moins de 400 mètres de son lieu d'habitation.
Le cadencement en horaires de pointe prévu est de 5 minutes entre 2 tramways.
Le réseau TISSEO doit totalement être restructuré fin 2010 (élaboration du schéma de transport collectif), lors de la mise en service de la ligne E, avec une évolution majeure de l'offre (une estimation de 30'000 voyageurs/jour sur l'ensemble de la ligne dont 15 à 20'000 issus de Blagnac, soit près de 3 fois la demande actuelle en bus).

Selon une étude de l'institut BVA réalisée pour la ville de Blagnac, 90 % des Blagnacais se disent prêts à l'emprunter.
Un mode de transport écologiquement reconnu, mais néanmoins de nombreuses critiques ont été remontées lors de la phase de concertation de l'agenda 21 sur les choix d'aménagement du tramway, privilégiant l'économie sur l'environnement et le social, résultant d'une concertation jugée insuffisante et d'une inquiétude sur la prise en compte des informations recueillies.
Des sujets tels que le maintien de la circulation automobile, la nuisance visuelle des lignes électriques, la coupe des alignements d'arbres du Ritouret, le choix de l'éclairage, l'absence d'amélioration de la circulation intramuros pour les blagnacais, les déplacements générés par l'entretien des lignes ont été identifiés comme des points sensibles dans le futur aménagement du tramway.

Le tracé de la ligne E du tramway passe prioritairement par les quartiers d'habitations de Blagnac, il faudra attendre la mise en service de la ligne « Envol » pour desservir l'aéroport et les bassins d'emplois.
Cette nouvelle ligne devrait permettre une diminution de la circulation sur la ville.

## Un réseau mode doux perfectible

Le réseau piéton-cycle, déjà bien développé sur la ville, fait l'objet d'améliorations constantes guidées par un programme d'aménagement cohérent(1) en accord avec le schéma directeur mode doux réalisé.
L'offre en liaisons douces est en croissance mais encore largement insuffisante(2).
L'actuelle offre en pistes cyclables et "piétonnes" est peu accessible et insuffisamment sécurisée (notamment le long du trajet du tamway), excepté dans les quartiers plus récents. Elle ne constitue pas un véritable maillage du territoire blagnacais (trottoirs impraticables ou inexistant, manque de pistes cyclables, en particulier sur le trajet du Tram).
Le réseau cyclable poursuit son développement à l'aide d'un large programme d'aménagements en cours de réalisation. Le réseau cyclable existant est long de 23,5 kms.
Aujourd'hui Blagnac dispose d'un réseau performant de cheminements piétons-vélos tous terrains le long de la Garonne en direction des Quinze Sols, dans les Parcs du Ritouret et du Grand Noble. Enfin, une passerelle a été réalisée sur la RD 902 pour mettre en relation les zones d'habitat par des continuités cycles vers la forêt de Bouconne.
Une expérience de pédibus pour les scolaires a été initiée à l'initiative d'un groupe de parents d'élèves et de la mairie.
Avec 82 % des enfants qui habitent à moins d'un kilomètre de l'école, quatre lignes sont à l'étude. Une journée test a été réalisée en 2009 avec un focus sécurité assuré par la police municipale. Cependant, ce projet a été arrêté faute de motivation des parents d'élèves.
Une brigade équestre de la police municipale contribue à limiter les déplacements polluants.

## Un réseau routier encombré

Ville de 23 000 habitants et de 30 000 emplois qui entrainent des trajets pendulaires dans les deux sens beaucoup plus importants que l'évolution normale. 3 851 Blagnacais vont travailler à l'extérieur de la ville alors que 4 2061 Toulousains viennent travailler à Blagnac.
Parmi les 92,8% actifs blagnacais migrant vers Toulouse n'utilisant qu'un seul mode de transport, 88,7 % utilisent leur voiture et 8 % les transports en commun. Les déplacements internes pour le travail se font à 11,6 % à pied, à 66,4 % en voiture et la part des transports en commun s'élève à 2,5 %. Les flux vers les autres communes sont réalisés à 89,5 % en voiture particulière(1).

1 Source : site internet de la ville de Blagnac
2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

Pour les agents et élus de la ville de Blagnac, les déplacements posent également problème (temps, distance, moyens de déplacements). Disséminés sur l'ensemble du territoire, les bâtiments publics engendrent d'importants déplacements qui devraient être supprimés par le projet de relocalisation des services à l'Hôtel de ville.
La Ville a initié en 2005 un Plan de Déplacement des Agents qui n'a pas encore été mis en place.
Les déplacements des agents, des élus et des visiteurs des équipements et services de la ville de Blagnac représentent le deuxième pôle générateur de gaz à effet de serre selon les résultats du bilan carbone « Patrimoine et Services » de la ville.

Les entreprises pour leur part, ont exprimé également le souhait d'une amélioration de la circulation et du nombre de parkings.

Consciente de la problématique de saturation du réseau, la ville de Blagnac a engagé un plan de circulation élargi prenant en compte tous les modes de déplacements (diagnostic et enjeux validés).

Par ailleurs, on peut noter l'absence de politique sectorielle des achats publics. En effet, la ville ne mène pas actuellement de réflexion quant à l'achat de produits locaux, qui génèrerait moins de transports.

## Stationnement

Une zone bleue a été mise en place dans l'hyper centre de Blagnac. Ce changement de modalités de stationnement doit permettre au centre ville de conserver son dynamisme en se libérant des « voitures ventouses » qui accaparent les emplacements situés dans les rues commerçantes.
L'enjeu de cette zone bleue est de permettre que le centre soit partagé par tous, sans aménagement particulier pour les riverains.
A contrario, par le seul jeu des rotations, les 281 places de stationnement disponibles en zone bleue peut générer l'accueil de plus de 1300 véhicules par jour.
L'offre de stationnement, insuffisante de l'avis des Blagnacais, va être élargie par la réalisation d'un parking de 34 places en centre ville et un projet de création d'un parking souterrain sous l'Hôtel de ville est à l'étude.

Un service internet « Entre Blagnacais », rubrique covoiturage, permet aux Blagnacais de réaliser du covoiturage pour tous leurs déplacements. Cependant, ce service est très peu utilisé, les blagnacais privilégiant plutôt les sites de covoiturage de Toulouse ou nationaux. Tisséo a également mis en place un site dédié à cette thématique pour l'ensemble de l'agglomération toulousaine (Communauté Urbaine, Sicoval…)

## Un aéroport international

La commune accueille l'aéroport international de Toulouse-Blagnac, qui avec plus de 6 millions de passagers, est la première porte d'entrée de la région Midi-Pyrénées. Avec l'ouverture du nouveau hall D, qui donne à l'aéroport une dimension véritablement européenne, le trafic risque encore d'augmenter.

1 Source : site internet de la ville de Blagnac
2 Rapport de présentation du PLU de la commune Blagnac – Décembre 2005 sur Blagnac

## *Ce qui est fait ailleurs*

### Grenoble

Cette ville a mise en place des actions pour :

- ✓ Favoriser la pratique de la bicyclette par les résidents,
- ✓ créer une vélo station pour la consigne
- ✓ intégrer le vélo comme véhicule de service dans son plan de déplacement pour baisser annuellement de 186 000 le nombre de kilomètres « thermiques »

### Balma

Le service de transport à la demande (TAD 106) assure, sur les communes de Balma, Pin-Balma, Mons, Flourens, Dremil-Lafage et Quint-Fonsegrives, des rotations 7j/7 de 5h30 à 0h30. Il fonctionne sans réservation au départ de Balma-Gramont et avec réservation 2 heures à l'avance minimum depuis tout autre arrêt de bus. Transport à la demande tout public, partenariat avec Tisséo.

### Toulouse

Mise en place du système vélo Toulouse (stations de vélos réparties sur l'ensemble de la commune).

### Conseil général du Morbihan

Mise en œuvre d'une politique de covoiturage composée des éléments suivants :

- ✓ Aménagement/labellisation d'aires de covoiturage du domaine public et de zones de covoiturage dans le domaine privé par le biais d'une signalétique « co-voiturage ».
- ✓ Création d'un site internet d'assistance à la mise en relation des co-voitureurs
- ✓ Démarchage des employés du département pour inciter au covoiturage dans le cadre du travail

Les résultats à la fin du 1er trimestre 2009 :

- ✓ Plus de 10700 Morbihannais inscrits
- ✓ Plus de 7300 trajets réguliers dans le Morbihan
- ✓ 36 aires de covoiturage officialisées
- ✓ Une 30aine d'entreprises ou d'administrations engagées dans une démarche de valorisation interne du covoiturage
- ✓ Une 50aine de sites locaux valorisant le covoiturage à leur niveau.

## *Pistes d'actions*

- ✓ Elaborer un plan de déplacements des employés de la ville
- ✓ Elaborer un plan de déplacements domicile-école.
- ✓ Augmenter l'incitation au covoiturage (élargie aux Toulousains)
- ✓ Créer un réel maillage du territoire avec les pistes cyclables du territoire blagnacais
- ✓ Faire de la Caouequine, un vrai transport à la demande ayant une desserte sur l'ensemble de la commune, en particulier des zones d'activités et le centre, avec une fréquence de passage de 10 minutes et circulant toute la semaine.
- ✓ Améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées.
- ✓ Améliorer les interfaces entre toutes les modalités de transport (vélo, tram, navette).
- ✓ Créer un maillage de transports collectifs et des stations de vélo reliant les stations de tramway aux pôles d'activités et au site Lagardère.
- ✓ Mettre en place des stations de vélo (type « Vélo Toulouse ») sur l'ensemble du territoire blagnacais.
- ✓ Assurer des rames directes entre les Arènes et l'aéroport.
- ✓ Faciliter encore l'accès à Odyssud en organisant des réseaux de bus pour s'y rendre à l'heure des spectacles (reliant potentiellement Toulouse à Odyssud).
- ✓ Lancer une enquête afin de connaître le niveau de réflexion des entreprises sur les plans de déplacement entreprises.

Fiche diagnostic n°6

# Gestion des ressources naturelles :
## eau, biodiversité, espaces « naturels », paysages

## *Enjeux de développement durable*

La préservation et la gestion raisonnable de l'eau, des espaces naturels et de la biodiversité sont des enjeux majeurs du développement durable

A l'échelle de la commune, les éléments de « nature » parcs, bois, espaces verts urbains, jardins, patrimoine arboré participent à la structure du paysage et à la perception de la qualité de vie en ville.
Les paysages évoluent, Il est donc nécessaire de prendre conscience de ces mutations afin que les acteurs puissent se concerter sur un projet de paysage commun, de qualité.

La biodiversité est constituée d'une multiplicité d'êtres vivants entretenant entre eux une diversité de relations qui jouent un rôle clé dans le fonctionnement des écosystèmes, C'est également une richesse essentielle pour l'agriculture, la forêt et nos espaces de loisirs.

## *Les objectifs actuels*

Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et les activités qui s'y rapportent
Améliorer le cadre de vie des Blagnacais en leur offrant un environnement de qualité

## *Contexte de Blagnac*

Un patrimoine naturel riche mais méconnu hormis sur les espaces protégés
Environ 550 hectares « d'espaces verts »

**Zones d'intérêts écologiques répertoriées sur le territoire de Blagnac**
2 ZNIEFF de Type I : celle de l'île de Pecette et celle de Ramier Quinze-Sols et Pied de Bœuf.
1 ZNIEFF de Type II : Moyenne vallée de la Garonne (entre Portet et Moissac)
1 ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux) : Vallée de la Garonne : Palayre et environs.
Trois zones font l'objet d'un arrêté de protection de biotope 5 APPB).
Bois de pinot : espace boisé classé au PLU
Une ripisylve remarquable en bordure de Garonne

**Eau.**
Sur le territoire de Blagnac la zone de la Garonne est vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole, c'est une zone sensible à l'eutrophisation.
Deux nappes interfèrent : la nappe libre et la nappe superficielle perchée en période pluvieuse ; elles sont vulnérables aux pollutions car peu protégées naturellement.

Consommation d'eau potable en 2008 pour les services et activités de la ville : 142 063 $m^{3,}$ dont 32 701 $m^3$ pour l'arrosage des espaces verts.

**Paysage**
1 site inscrit : Parc de la Villa Green
En bordure de la Garonne, la végétation des berges constitue un écran vert, cette végétation est classée en espace boisé classé.
Dans l'espace urbanisé, l'élément végétal est rare, ce sont les jardins privés qui constituent les îlots verts les plus marqués.

**Parcs et espaces verts (133 hectares de parc public)**
**Secteur boisé 123 hectares**
Parc du Ritouret de 14 hectares
Parc des Ramiers 9 ha
Parc du Grand Noble 5 ha
Environ 13 000 arbres sur la commune hors espaces naturels
Quinze sols, 71 hectares en bordure de Garonne
Service espace vert partagé entre la DGDUD (conception) et le CTM (entretien).

**Espace agricole et friches**
Le territoire de Blagnac est en partie occupé par des exploitations agricoles de maraîchage en bordure de la Garonne. (126 hectares)

220 hectares de friches aéroportuaires

# Fiche diagnostic n°6 – Gestion des ressources natu relles (suite)

## *Situation des projets de la ville de Blagnac sur le territoire*

| | |
|---|---|
| *Réalisés* | ✓ Divers travaux d'aménagement paysager et plantations d'arbres (en moyenne 250/an)<br>✓ Jardins familiaux<br>✓ Rehaussement de la digue<br>✓ Abeilles sentinelles de l'environnement<br>✓ Pré-diagnostic pour un plan lumière dans le centre, premières réflexions pour un schéma directeur d'action lumière<br>✓ « Projet digue » : insertion paysagère complète de la Garonne et cheminement piétonnier<br>✓ Règlement de publicité contraignant (passé en conseil municipal le 29/04/10) |
| *En cours* | ✓ Plusieurs actions sont menées pour concourir à la protection des milieux et des ressources, avec notamment la préservation des milieux naturels existants, la création de liaisons vertes (assurer des liens entre les espaces verts) et la mise en place de jardins familiaux.<br>✓ Travail sur la pollution nocturne par le remplacement des lampadaires « boule » notamment (cf. Fiche énergie)<br>✓ Une amorce de gestion différenciée<br>✓ Valoriser et protéger les bords de la Garonne zone de grande valeur écologique, avoir un projet global, action de réflexion avec le SMEAG. Démarche Garonne aval avec le Grand Toulouse.<br>✓ Travail sur la signalétique, notamment en entrée de ville<br>✓ Protéger et restaurer le bois de Pinot<br>✓ Mise en valeur du parc du Ritouret |
| *En projet* | ✓ Conserver à la zone maraichère sa vocation : avoir un projet ambitieux de protection de l'environnement dans cette zone (agriculture biologique).<br>✓ Donner une dimension plus environnementale au PLU<br>✓ Gestion différenciée des espaces naturels une démarche à formaliser<br>✓ Poursuite de la démarche d'aménagement paysager soit spécifique (Ex place du Relais, liaison Debax Ramier, places et placettes …), soit insérée dans des aménagements de voirie ( route de Grenade, parking Pécette…) |

# Fiche diagnostic n°6 – Gestion des ressources natu relles (suite)

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| ✓ Un patrimoine naturel riche notamment au niveau de la faune (oiseaux)<br>✓ Les actions engagées pour diminuer progressivement la pollution lumineuse nocturne<br>✓ Entretien doux des bords de Garonne suite au projet digue<br>✓ Dématérialisation des documents engagée<br>✓ Engagement de la commune dans le projet « Abeille sentinelle de l'environnement » | ✓ La ville n'a engagé aucune campagne, pour réduire les consommations d'eau, respecter la ressource en eau que ce soit en interne ou vis à vis de la population.<br>✓ Absence de *reporting* : sur les consommations de papier, d'eau, et d'énergies, sur la richesse de la faune et de la flore et pas de recensement des captages d'eau privés sur le territoire de Blagnac<br>✓ Une politique de réduction des consommations de papier faite sans concertation préalable des utilisateurs<br>✓ La politique de réduction des produits phytosanitaires n'est pas clairement définie de ce fait les agents des espaces verts n'ont pas intégré de nouvelles pratiques<br>✓ Pas de stratégie clairement formalisée, de préservation de la biodiversité |

| Opportunités | Menaces |
|---|---|
| ✓ Intégrer la gestion des ressources naturelles dans les procédures de la commande publique<br>✓ Donner une place « centrale » à la Garonne dans les paysages tout en préservant la biodiversité<br>✓ S'appuyer sur la présence des jardins familiaux pour analyser la richesse écologique et élaborer un laboratoire de la biodiversité<br>✓ La mise en place de la dématérialisation devrait être l'occasion de réaliser un « diagnostic papier » afin de mettre en évidence les postes pouvant faire l'objet de mesures de réduction<br>✓ Utiliser la base de données Basias pour suivre les sites pollués | ✓ Piste de 4X4 et ball-trap au niveau d'une ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux)<br>✓ Pénétration des engins tout terrain en bord de Garonne au niveau des Quinze sols<br>✓ La grande vulnérabilité de la nappe n'est pas prise en compte dans les projets d'aménagement<br>✓ Imperméabilisation des sols due à l'urbanisation<br>✓ Nappe phréatique polluée par les pollutions diffuses et notamment l'activité intensive de maraîchage<br>✓ Pollutions nocturnes liées à l'éclairage public |

**L'eau**

Un des grands objectifs du SDAGE est de privilégier une approche territoriale et de placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire. Cette problématique ne semble pas encore prise en compte à Blagnac, mis à part sur le secteur d'Andromède.

La ville de Blagnac possède une distribution d'eau potable de qualité et en quantité suffisante.
Il n'y a pas, au niveau de la collectivité, de politique pour réduire les consommations d'eau, néanmoins, un arrosage intégré en eau brute de la Garonne sur certains espaces verts est réalisé même si cela pose quelques problèmes techniques (au moment du pompage).
La commune n'a pas mis en place de *reporting* sur les consommations d'eau de son patrimoine.

**Espaces agricoles**

Le territoire de Blagnac est en partie occupé par des exploitations agricoles de maraîchage en bordure de la Garonne, aujourd'hui rien n'est fait par la ville pour limiter les pollutions de l'eau et du sol potentiellement dues à cette activité. Mais il y a une volonté de préserver la zone agricole maraichère.

Une zone est réservée pour les jardins familiaux. Ces derniers après avoir été gérés par une association sont aujourd'hui gérés par la ville. C'est la personne qui s'occupe du relais nature qui est en charge de leur animation. Des formations sont prévues pour les usagers mais aussi des manifestations. Un règlement interdit dans ces jardins l'usage de produits phytosanitaires.

**Biodiversité**

**Une richesse du patrimoine écologique mal connue.**
Blagnac a une bonne connaissance du patrimoine arboré, mais une faible connaissance du patrimoine naturel, mis à part autour des bords de Garonne (il n'y a pas d'étude faune flore notamment au moment de l'élaboration du PLU). Il n'existe pas de stratégie de préservation de la biodiversité.

**Une action ponctuelle mais emblématique**
La ville de Blagnac a décidé de prendre part à l'opération « Abeille, sentinelle de l'environnement » menée par l'Union Nationale des apiculteurs Français (UNAF). Lancé en décembre 2005, ce programme national a pour but de sensibiliser les collectivités territoriales, les entreprises et le grand public à la survie des abeilles et à la sauvegarde de la biodiversité végétale. Sur le terrain cette campagne se traduit par l'installation de 6 ruches en milieu urbain : sur l'île du parc du Ritouret
Une fois par an a lieu une récolte, elle donne lieu à des manifestations organisées par la ville où les Blagnacais sont invités à participer, observer, s'informer auprès des apiculteurs et, bien sûr, goûter le miel (cf. fiche éducation)
Des analyses approfondies du miel permettent de mesurer l'évolution qualitative de l'environnement.

**Un vaste chantier de réhabilitation de l'éclairage**
La pollution nocturne due à l'éclairage public a un impact négatif sur la biodiversité. En effet nous savons que la lumière gêne les humains dans leur sommeil, que le noir est indispensable aux jeunes enfants pour produire de l'hormone de croissance et que le cycle jour/nuit est indispensable pour ne pas perturber notre horloge biologique. Ceci vaut aussi pour tous les règnes végétaux et animaux. La lumière mal dirigée et/ou envoyée là où cela n'est pas nécessaire gêne les animaux dans leurs activités normales ou reproductives. La lumière mal dirigée ou visible de loin sidèrent ou désorientent les oiseaux migrateurs ; attirent les insectes entraînant auprès d'eux une grande mortalité. La lumière qui n'est pas utilisée pour ce à quoi elle est destinée est une perte d'énergie substantielle qui épuise nos ressources naturelles.

**Espaces verts**
Etablie en bordure de Garonne, Blagnac compte 38% de son territoire communal en espaces verts, avec notamment de grands parcs urbains comme ceux des Ramiers (9 ha) du Grand Noble (5 ha) et du Ritouret (14 ha) qui constituent les poumons verts de la ville.
Blagnac, ne met pas en place de véritables corridors biologiques offrant aux espèces une continuité d'habitat, sauf au niveau de la Garonne et de ses abords. Cependant, elle souhaite assurer un minimum de lien entre ses espaces verts grâce à des « liaisons vertes ».
Les parcs, les squares, jardins privatifs, jardins partagés et espaces verts collectifs sont autant d'éléments d'un maillage possible, à condition toutefois d'être traités de façon raisonnée, c'est-à-dire en limitant, voire en éliminant le recours aux produits chimiques (engrais, phytosanitaires) et en réfléchissant aux types d'espèces implantées (locales, mellifère, etc.). Avec la nécessité de sensibiliser les Blagnacais à ces techniques. Aujourd'hui le choix des essences d'arbres est fait en fonction de l'adaptation au climat et de la qualité des plants.

La restauration du bois de Pinot est en cours avec un débroussaillage sélectif et un reboisement avec du chêne vert, réalisé en partie avec les scolaires (300 arbres ont été plantés en deux ans).

Aujourd'hui à Blagnac, dans la gestion des espaces verts, il n'existe aucun objectif clair pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires et améliorer la biodiversité, la pratique de la gestion différenciée n'est pas réellement mise en œuvre même si les agents en charge de l'entretien des espaces verts ont de fortes attentes vis à vis de cette technique.
En 2008, plus de 9 tonnes d'engrais azotés et près de 400 kg de produits phytosanitaires ont été utilisés pour l'entretien des espaces verts sans compter l'entretien des espaces sportifs. (Données extraites du Bilan carbone de la ville). Pour comparaison voir au chapitre « ce qui est fait ailleurs».
A Blagnac, les plantes sont achetées chez des pépiniéristes et dans des serres partenaires (à Bordeaux, près de Grenoble), la commune ne porte pas d'attention particulière aux transferts de pollutions, par exemple il n'est pas encore intégré dans les marchés publics des clauses de respect de l'environnement (utilisation des engrais et pesticides, certification 14001 des pépinières, etc.).

La voirie est régulièrement désherbée et désinfectée, cette compétence est passée à la CUGT. Mais Blagnac n'impose pas la prise en compte de l'environnement dans ce type d'action.
Les jardiniers amateurs contribuent à la pollution de l'eau par les pesticides, à ce jour la municipalité n'a pas encouragé tous ses concitoyens jardiniers, à modifier leurs pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires.

**Zones humides**

Le Riou fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général préalable à une intervention de mise en valeur écologique.

Blagnac avait tendance à tourner le dos à la Garonne mais le projet « digue » a été permis de redonner un lien entre la ville et la Garonne. Une partie de la ville est construite en zone inondable.
En cas de crue de la Garonne, les eaux pluviales remplissent des bassins tampons dans la partie basse de la ville.

Mis à part sur la zone Andromède, l'aménagement urbain ne favorise pas l'infiltration dans le sol des eaux de pluie, très peu de techniques alternatives sont utilisées pour gérer les ruissellements (noues, fossés, chaussées drainantes …).

Les zones humides du département sont en régression, à Blagnac elles sont nombreuses mais il manque à la ville une vision globale de ces espaces. Ils ne sont pas mis en valeur, sont victimes de conflits d'intérêts (urbanisation, pêcheurs, utilisateurs de 4X4, promeneurs, naturalistes…). D'après les citoyens, la zone Andromède construite sur des terres agricoles, aurait été construite sur une partie des zones humides du territoire.

Les enjeux définis pour La vallée de la Garonne en aval de Toulouse doivent être pris en compte dans les aménagements.
(http://www.grandtoulouse.org/jsp/fiche_pagelibre.jsp?CODE=95062830&LANGUE=0&RH=GARONNE&RF=1232995046839 )

- Réhabiliter les anciennes gravières
- Utiliser les Ramiers pour valoriser les berges de Garonne
- Accorder une dimension paysagère importante à tout aménagement récréatif en bordure du fleuve
- Favoriser les boisements riverains
- Maîtriser l'urbanisation autour de la zone aéroportuaire de Blagnac
- Accorder une dimension paysagère aux franges d'AéroConstellation
- Préserver les anciennes maisons maraîchères dans la zone des Quinze Sols

**Gestion et consommations des ressources naturelles**
La gestion des ressources naturelles : cette finalité n'a pas été intégrée dans le PLU, mis à part pour la ZAC Andromède (en ce qui concerne l'eau).

Dans le fonctionnement interne de la collectivité les consommations d'eau, d'énergie, de papier sont mal maitrisées car non suivies.

D'une façon générale, il n'y a pas de sensibilisation ni d'information des différents acteurs pour une gestion économe des ressources. Par exemple dans les écoles alors que les enseignants sont demandeurs d'actions de sensibilisation auprès des enfants on constate une augmentation importante du nombre de photocopies réalisées pour l'enseignement. En 2008 les écoles ont fait 3 666 992 photocopies (donnée issue du bilan carbone de Blagnac).

La dématérialisation des documents est en cours à Blagnac : pour les conseils municipaux par exemple, la ville est passée de 160 pages photocopiées à 30 pages par conseiller. Sur 35 élus seuls 5 ne veulent pas recevoir les documents dématérialisés. L'objectif est de poursuivre la dématérialisation notamment pour les appels d'offre.

La mairie a entrepris de limiter les consommations de papier et impose à ses services des restrictions qui ne sont pas forcément adaptées. Par exemple les travailleurs sociaux travaillent beaucoup avec le papier ils distribuent des documents de sensibilisation et la dématérialisation n'est pas forcément judicieuse.
D'après les données du bilan carbone, l'imprimerie de la ville a utilisé en 2008, 34 tonnes de papier (donnée issue du bilan carbone, ce chiffre ne tient pas compte des travaux réalisés en dehors de l'imprimerie communale).

## *Ce qui est fait ailleurs*

L'association Entrelianes s'intéresse à la **biodiversité urbaine**, son site internet recueille de nombreux exemples : http://entrelianes.org

A **Malmö**, en Suède, exemple de gestion alternative des eaux pluviales, dans le cadre d'un projet d'aménagement global.

Pots damer Platz, à **Berlin** : sur une surface totale de 7 hectares à rebâtir, 1,2 ont été consacrés à des bassins de récupération d'eau de pluie, le reste se répartissant entre 19 bâtiments, ainsi que la voirie et une grande place piétonne. ¼ des toitures ont été végétalisées (soit une surface de 12.000 m²), permettant aussi bien de ralentir l'arrivée de l'eau de pluie dans les sols, que de créer des espaces propices à la biodiversité. De même, au niveau très local, cela permet de limiter les impacts de chaleur en ville.

A **Perpignan** des actions pilote de maraichage avec la technique BRF (bois ramifié fragmenté) sont en cours => on constate une baisse significative des besoins en eau d'irrigation, de l'utilisation des produits phytosanitaires, et une amélioration de la structure du sol.

La ville de **Pamiers** gère ses espaces verts de façon raisonnée.
La Mairie de Pamiers a entrepris de les éliminer sur les zones à risques de la commune et, ailleurs, d'en réduire fortement les quantités. L'objectif étant, à terme, de trouver des solutions alternatives à l'usage de ces produits. Une action pilote est mise en place et ce sur plusieurs années. Les objectifs seront de réduire, voire d'éliminer, le recours aux pesticides dans les écoles, dans les espaces publics et de sensibiliser enfants et adultes à la présence et la conservation éventuelle des petites plantes sauvages urbaines. Un volant important est mis sur l'action éducative de ce projet. Des courriers ont été envoyés pour informer et sensibiliser enseignants et riverains à cette action.

**Lannion** (ville de 20 000 hab.) a divisé par 10 en quelques années ses quantités de produits phyto utilisés (80 L au lieu de 800 L) avec substitution par diverses techniques alternatives (système aquacide eau chaude, balayeuse mécanique...) et des aménagements pour limiter l'entretien (engazonnement de trottoirs sablés par exemple) (0 phyto aussi dans les serres et pour tous les traitements, ils utilisent la lutte intégrée)
Lannion est une ville reconnue au niveau national pour cette démarche, de nombreuses collectivités s'en inspirent maintenant. Par ailleurs, l'action permet en outre une reconnaissance et n'est pas un inconvénient pour l'esthétique (Lannion est classé 4 fleurs = niveau maximal pour le fleurissement au niveau national).

La ville de **Dijon** se lance dans l'élaboration d'un éco PLU : « C'est par une prise en compte concrète et systématique des problématiques environnementales, dans tous les projets en cours et à venir, que la collectivité adoptera un engagement fort et exigeant en matière de développement durable.

Répondre aux besoins en logements des Dijonnais, en favorisant la mixité sociale et générationnelle et la recherche de nouvelles formes urbaines, tout en économisant l'espace.

Améliorer le cadre de vie et poursuivre la mise en valeur des espaces publics s'inscrit également comme un axe majeur.

Favoriser la biodiversité, préserver les espaces naturels confortera également la position de Dijon comme ville environnementale.

Proposer des alternatives à l'usage de la voiture particulière sera un des enjeux de ce projet, le projet de tramway (savoir plus) marquant un grand pas en avant dans cette direction de ville mobile.

Enfin, inciter au développement des services et des commerces de proximité, structurer la ville à partir de ces quartiers contribuera à bâtir une ville mosaïque. »

## *Pistes d'actions*

**D'un point de vue global**
Disposer d'un plan d'ensemble à partir duquel Blagnac expose ses intentions. Un plan de référence, nommé Plan "vert", "de paysage", afin de définir une stratégie globale d'aménagement paysager à moyen terme, propre à guider la conduite de chaque opération vers un projet urbain cohérent. Ce plan doit : hiérarchiser les interventions en établissant les priorités, permettre à la municipalité de saisir les opportunités qui s'offrent à elle. Ce plan induit des points de passage obligés : établissement d'un diagnostic partagé, scénarios d'aménagements envisageables prenant en compte la finalité « gestion des ressources naturelles », programme d'actions doté de moyens, tenue d'un bilan et suivi des réalisations achevées.

**Eau**
Très en amont des projets évaluer :

- les alternatives possibles à l'utilisation d'eau potable sur le territoire, les possibilités de réutilisation des eaux pluviales
- la nécessité d'un réaménagement ou d'un redimensionnement des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales (propos peu compréhensibles, un schéma directeur d'assainissement ayant été réalisé en ce sens il y a qq années)
- les alternatives à l'imperméabilisation des sols
- les modifications physiques des sols et sous-sols liées à l'urbanisation du site :
  - Imperméabilisation des sols et gestion des eaux pluviales
  - Préservation et valorisation des nappes phréatiques

Mettre en place une coopération internationale sur la problématique eau.

Sensibilisation à la ressource en eau en interne au niveau de la collectivité (mobilisation des agents), mais aussi au niveau de la population.

Gestion rationnelle de l'eau dans la commune : tous les points de distribution équipés de compteurs, diagnostic des équipements existants => interventions, maintenance, équipements à remplacer. Mise en place de détecteurs de fuite.

Inciter les Blagnacais à la mise en place de système de récupération d'eau de pluie plutôt que de creuser des forages privés (qui sont en France une des causes majeures de la pollution des nappes).

Dans tous les bâtiments et équipements communaux, installer des compteurs divisionnaires afin de connaître les consommations par usage, bâtiments, fréquentation, etc. et pour mettre en place un suivi des actions engagées pour limiter les consommations.

**Assainissement**
La station d'épuration de la ville de Blagnac a un bon rendement épuratoire, il pourrait être envisagé une réutilisation de ces eaux.

**Biodiversité**
Lors des ateliers de concertation, certaines personnes ont souhaité que la ville mette en place une action pour lutter contre le frelon asiatique (faire un appel d'offre pour agir vite dès la présence du frelon).

Promouvoir des projets favorables à la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel :

- **Améliorer les connaissances** en la matière, notamment **sur les espaces non protégés**
- Créer un lieu permanent d'échange des connaissances et de l'information en favorisant la rencontre entre acteurs
- Favoriser et promouvoir l'éducation et la formation (réalisé en partie avec les enfants voir fiche éducation à l'environnement, reste à faire avec un public adulte)
- Reconquérir des espaces naturels en faveur de la biodiversité

Prise en compte de la biodiversité dans les pratiques d'achat (bois notamment). Politique d'achat éco-responsable à formaliser et à développer.

Informer les citoyens, les élus et les agents sur les techniques de végétalisation des toitures (intérêt dans la gestion des eaux pluviales, dans l'amélioration de la consommation énergétique, pour la biodiversité, pour les microclimats en ville). Montrer l'exemple sur des futures constructions communales.

Inciter aux pratiques de l'agriculture biologique au niveau des jardins familiaux et des exploitations agricoles.

Mettre en place une démarche (groupe de travail, mise en place d'actions, suivi et communication) d'éco-responsabilité pour les agents : acheter autrement, trier les déchets de bureau, économiser l'eau, maitriser l'énergie, améliorer les déplacements.

S'engager :

- dans le « zéro phyto » (http://www.gestiondifferenciee.org ) pour la gestion communale des espaces verts,
- dans une action auprès des serres partenaires pour les inciter au respect de l'environnement.

Participer en mars aux journées d'actions de la « semaine pour les alternatives aux pesticides » www.semaine-sans-pesticides.com

Proposer aux Blagnacais de participer au programme « mon jardin pour la planète » (pour information site internet : http://ns35607.ovh.net/~jardin/presentation.php ).

Déplacer la zone de 4*4 et le ball-trap

S'engager concrètement dans des actions en faveur de la biodiversité à l'occasion de l'année internationale de la biodiversité (2010) : http://www.unesco.ch/fr/journees-annees-decennies/annees-internationales/2010-annee-de-la-biodiversite-annee-du-rapprochement-des-cultures/annee-de-la-biodiversite.html

Accompagner les Blagnacais et les entreprises afin que des espèces mellifères soient préférées sur leurs terrains.

S'engager sur des actions pour limiter la pollution nocturne auprès des entreprises notamment. Cf. .fiche énergie
Participer à l'opération nationale le 30 octobre 2010: le jour de la nuit : http://www.jourdelanuit.fr/

Fiche diagnostic n°7

# Risques et nuisances : déchets, bruits, pollutions de l'air, de l'eau, du sol, risques industriels et naturels.

## *Enjeux de développement durable*

La vulnérabilité au risque (inondation, tempête, accidents technologiques, etc.) peut être diminuée par l'adoption de mesures préventives, portant :

- sur les constructions, l'aménagement du territoire ;
- et sur l'information et la formation des personnes afin d'améliorer la qualité de leurs réactions ou de leurs actions face à l'aléa (gestion des situations de crise).

La pollution de l'air (y compris à l'intérieur des habitations), de l'eau ou du sol et les nuisances (odeurs, bruits) peuvent nuire fortement à la santé et diminuer la qualité de vie. Elles doivent donc comme les risques être identifiées et gérées avec beaucoup d'attention.

## *Les objectifs actuels*

Améliorer le cadre de vie des Blagnacais en leur offrant un environnement de qualité

« Afin de garantir le respect de l'environnement et un cadre de vie de qualité pour les habitants, une attention particulière sera portée à la limitation des rejets dans l'air et dans l'eau notamment, et à la prévention des risques naturels et technologiques. » Plan d'Aménagement et de Développement Durable

## Contexte de Blagnac

Une commune fortement soumise au risque d'inondation de la Garonne

**Déchets**
La gestion des déchets ménagers est assurée par la communauté urbaine du Grand Toulouse.
La commune dispose d'une déchetterie et d'un ramassage de déchets verts en porte à porte.

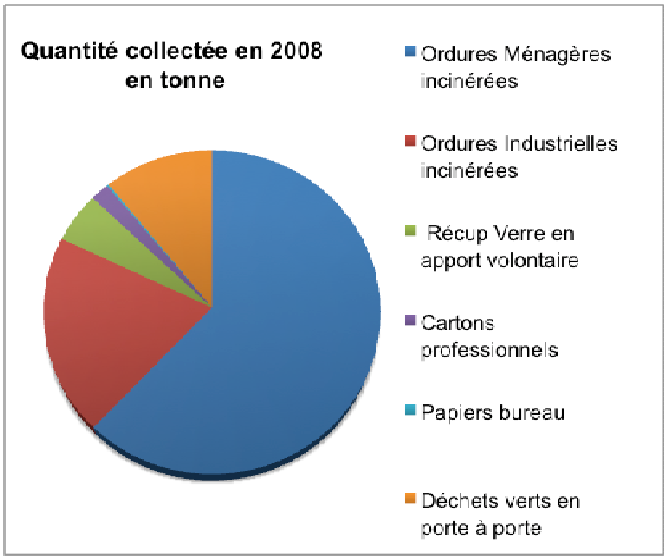


**Risques technologiques**
Les principaux risques technologiques identifiés à Blagnac sont : le transport des matières dangereuses, le stockage de liquides inflammables, la présence de tours aéroréfrigérantes (liées à la géothermie) et l'aéroport.
On dénombre 14 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ICPE (aucune Seveso) dont Airbus, STTS, KALEMON LEASE SARL, SEGECE - Syndicat des Copropriétaires (tours aéroréfrigérantes)

**Nuisances**
Lors de la concertation nous avons noté des inquiétudes des habitants face aux risques induits des antennes relais.

Lors de l'enquête publique pour la révision du PLU, il a été noté un problème de rejets dans le milieu naturel, d'un entrepôt de peinture dans la zone UC1-6 du PLU.

**Risques naturels**
La commune de Blagnac est soumise au risque d'inondation résultant des débordements de la Garonne et du Touch.

Il existe sur la commune un PPR (plan de prévention des risques).

La commune est également soumise aux mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des terres argileuses.

Catastrophes naturelles enregistrées sur la commune depuis 2000 :
11 Octobre 2006 : Inondations et coulées de boue
En 2000, 2002 et 2003 : des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
10 et 11 Juin 2000 : Inondations et coulées de boue

**Assainissement**
Une faible partie des habitations de la commune (zone A du PLU) n'est pas raccordée au réseau collectif d'eaux usées, cette zone est donc en ANC (assainissement non collectif).

La station d'épuration (STEP) de Blagnac gère uniquement les eaux usées de la ville.
Elle a été construite en 1995, pour 35 000 EH (équivalent habitant). L'exutoire de la STEP est la Garonne, un milieu sensible à l'eutrophisation. Le rendement épuratoire est satisfaisant.
Rendements épuratoires de la STEP :
MES : 97%, Matières En Suspension
DCO 94%, Demande Chimique en Oxygène
$DBO_5$ 98%, Demande Biologique en Oxygène
NTK 95%, Azote Kjeldhal (Azote organique + Azote Ammoniacal)
Pt 93%, Phosphore total
(Données issues du bilan de fonctionnement de la STEP)

Les boues de la STEP partent toutes en épandage agricole régional.

L'entretien des réseaux ainsi que la gestion de la STEP ont été délégués à Véolia Eau (par affermage de 49 ans).

## *Situation des projets de la ville de Blagnac sur le territoire*

| | |
|---|---|
| *Réalisés* | Plan communal de sauvegarde<br>Plan de Prévention des Risques<br>Services propreté et service déchets transférés au Grand Toulouse<br>Mise aux normes de l'imprimerie : amélioration des conditions de travail, risques maîtrisés |
| *En cours* | Antennes relais<br>Travaux de déviation de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales pour le passage du tram<br>Inventaire BASIAS (sites industriels géolocalisés) |
| *En projet* | Au niveau du Grand Toulouse : renforcement du système de déshydratation des boues de la STEP de Blagnac |

| ***Atouts*** | ***Faiblesses*** |
|---|---|
| ✓ Des équipements et structures adaptés pour le tri des déchets (déchetterie, points d'apports volontaires…) | ✓ Pas de chantier « faibles nuisances » dans les travaux commandités par la mairie |
| ✓ Bon rendement épuratoire de la station d'épuration de la ville | ✓ Pas d'engagement clair de la commune pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'entretien de la voierie et des espaces verts |
| ✓ Tri des déchets dans les services de la mairie | ✓ Il existe de nombreuses constructions en zones inondables |
| ✓ Station d'épuration des eaux pluviales de l'aéroport pour limiter les rejets d'eaux polluées dans le milieu naturel | ✓ Pas d'étude sur la qualité de l'air intérieur |
| ✓ Inventaire BASIAS | ✓ Pas d'étude communale sur le bruit |
| | ✓ Bruit enjeu majeur pour les citoyens (bruit le long de la route 902) |
| | ✓ Un sentiment d'insécurité des citoyens lié aux antennes relais |

| Opportunités | Menaces |
|---|---|
| ✓ De nouveaux projets d'aménagement (plan de circulation, construction de l'école Jean Moulin ...) pourraient être l'occasion de travailler sur les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales et ainsi limiter les risques d'inondation liés au ruissellement<br>✓ de mettre La volonté de la commune de préserver la zone de maraichage pourrait être l'occasion de travailler avec les exploitants pour limiter les pollutions diffuses (engrais, pesticides)<br>✓ Une nouvelle cuisine centralisée serait l'occasion en place le compostage des déchets organiques<br>✓ La diversité des supports de communication existants à Blagnac devrait être l'occasion de mettre en place des campagnes de réduction de déchets (actions auprès des entreprises, des commerçants, des habitants)<br>✓ Croiser l'inventaire BASIAS avec la localisation des captages d'eau privés<br>✓ Des aménagements liés à l'eau comme valorisation des opérations d'urbanisme | ✓ Le CTM hébergé dans des bâtiments amiantés plus ou moins détériorés, du point de vue de certains agents<br>✓ Certains groupes froids des bâtiments communaux ne sont pas aux normes (type de gaz utilisé non autorisé).<br>✓ Risque de pollutions résiduelles industrielles et domestiques<br>✓ Pour certains agents manque de coopération avec la CUGT pour la gestion des déchets<br>✓ Pas de suivi de l'efficacité des actions mises en place surtout pour le tri des déchets<br>✓ Pas de gestion intégrée de l'eau dans la ville (compenser l'imperméabilisation des surfaces, limiter les volumes d'eau pluviale raccordés au réseau…) |

**Nuisances**

**Bruit**

Le bruit, n'a pas fait l'objet d'étude précise sur le territoire communal. Seul l'aéroport possède une étude de bruit (le contexte règlementaire l'y obligeant).

La commune n'a pas recensé ses axes routiers bruyants et ne dispose pas encore de cartographie communale précise sur les types de nuisances sonores, ni de recensement des points noirs de bruit. Un travail est en cour au sein de la CUGT.

Dans les conclusions de l'enquête publique du PLU il était noté : « L'autorisation d'extension de 150 m² des constructions à usage d'habitation, à l'ouest de la ligne du tramway semble excessive. Ce secteur jusqu'ici était inconstructible, étant situé sous la courbe de bruit. Aujourd'hui celle ci a été déplacée ce qui incite la Commune de Blagnac à permettre la construction de quelques habitations. Cette zone est essentiellement vouée à l'implantation d'activités économiques qui génèrent du bruit, il ne semble donc pas opportun de soumettre davantage de populations aux nuisances sonores dont se plaignent régulièrement les occupants de cet espace. (…) L'article UC1-6 devrait être modifié afin qu'il ne soit pas possible pour une activité polluante de s'installer dans un secteur résidentiel. »

**Antennes relais**

Blagnac s'est portée candidate en 2009 pour une expérimentation initiée par le Grenelle des ondes, mais n'a pas été retenue. Néanmoins, elle continue son action pour l'abaissement du seuil des ondes électromagnétiques en ville. Elle va donc organiser une table ronde tripartite (mairie/collectifs/opérateurs) afin d'aboutir à un compromis qui garantisse l'intérêt général et la santé des citoyens.

La faisabilité d'un abaissement du seuil à 0,6 V/M, avec un périmètre de sécurité de 300 m autour des établissements scolaires et des crèches sera étudiée. Avec l'association Antennes 31, un état des lieux sera réalisé, il permettra de faire ressortir les zones qui posent problème dans la commune.

Pour les sites où le seuil serait problématique, des solutions seront alors débattues avec les opérateurs téléphoniques (Bouygues et Orange).

**Les déchets**

Gestion des ordures ménagères

La régie déchets à été intégrée à la CUT (communauté urbaine de Toulouse), mais elle ne fait pas partie du pôle de proximité (pôle 8) ce qui ne permet pas à ce jour au Blagnacais de contacter l'ancienne régie déchets facilement, ce service n'est plus visible aujourd'hui pour les habitants.

Depuis le 1er juillet 2009 les agents de la régie déchets ne sont plus agents communaux, les camions sont sur le site du CTM, mais ne peuvent pas se ravitailler en gasoil sur Blagnac, les agents doivent aller jusqu'au Mirail faire le plein …pour revenir à Blagnac faire les tournées… Les agents le ressentent comme un manque de coordination.

Déchetterie

La déchetterie accepte les déchets volumineux, les déchets d'emballages, les vêtements, les déchets ménagers spéciaux (dangereux), les déchets verts. Elle est gérée par Ovalie depuis 2007, le site est propre, facilement accessible et traite plus de 5 000 tonnes de déchets par an.

Déchets des entreprises

Aucune opération de gestion collective des déchets des entreprises n'a été initiée à ce jour. Aucune action n'est engagée auprès des entreprises, afin que ces dernières limitent leur production de déchets.

Déchets dus aux activités et services communaux

Il n'y a pas de chantier « faibles nuisances » pour les travaux entrepris par la commune.
Le tri des déchets en interne est plus ou moins bien réalisé, il n'y a aucun indicateur permettant de juger de l'efficacité des actions mises en place.

Sensibilisation

La ville sensibilise peu les habitants à la collecte sélective et à la réduction des déchets à la source, cela est réalisé en partie via les animations faites par la personne du relais nature (voir fiche n°13).
Il n'y a plus d'ambassadeur de tri sur la commune de Blagnac.
La commune a réalisé un guide de tri téléchargeable sur son site internet.

Compostage

La commune incite au compostage des déchets organiques en participant financièrement à l'achat de composteur pour les habitants qui en font la demande.
Le directeur de la régie restauration nous a fait part de son envie de mettre en place le compostage des déchets de cantine.

Déchets dangereux

Les Blagnacais peuvent rapporter piles et accumulateurs usagés dans les collecteurs (COREPILE) installés

- dans tous les établissements scolaires,
- à la déchetterie,
- à l'Hôtel de Ville,
- à la Maison des aînés,
- à Oxy'jeune,
- chez certains commerçants du centre ville.

Pour les déchets de soins (seringues, aiguilles), les Blagnacais ont la possibilité de se procurer dans une pharmacie gratuitement une boite de collecte qu'ils doivent ensuite déposer à la déchetterie.

**Eau et sol**

**Assainissement**

La STEP a un très bon rendement épuratoire. Elle est certifiée selon la norme ISO 14001.

Le contrôle des raccordements des entreprises au réseau d'eaux usées est fait par Véolia dans le cadre de sa mission. D'après Grand Toulouse en 2008, 4 établissements ont été contrôlés, 1 était Non Conforme, 1 avait une convention de raccordement.

Avec la construction du nouveau Hall D, la surface imperméabilisée de l'aéroport Toulouse Blagnac a augmenté de 13 ha en 2009. A terme, ce sont 700 000 $m^3$ par an d'eau de pluie ruisselant sur 140 ha qui se seraient déversés dans le Riou, cours d'eau situé à proximité. Afin de préserver ce milieu naturel sensible, l'aéroport Toulouse Blagnac s'est doté depuis avril 2009 d'une station de traitement des eaux pluviales.

**Sol**

La ville de Blagnac a réalisé un inventaire des sites industriels (sols pollués ou potentiellement pollués) en 2008 (BASIAS), avec géo-localisation des points (103 au total). Cette démarche en cours devrait être mise en valeur et utilisée.

**Pollutions diffuses**

La nappe d'eau est vulnérable aux pollutions.

Les exploitants de la zone de maraichage ne sont pas engagés dans des démarches de respect de l'environnement et sont à la source de pollutions diffuses (pesticides, engrais). A ce jour la ville n'a aucune exigence environnementale vis à vis de ces exploitations.

La ville a entrepris de recenser les captages privés d'eaux souterraines comme le demande la loi, la ville se

heurte au silence de ces concitoyens pourtant certainement nombreux…

Pour ce qui est de l'entretien des espaces verts et de la voirie de la ville, aucune politique formalisée n'est engagée pour la réduction voir l'élimination des produits phytosanitaires. (cf. fiche n°7)

**Risques naturels**
La commune de Blagnac est fortement soumise au risque d'inondation, il existe de nombreuses constructions en zones inondables. Une digue a été construite.

« La réduction des risques encourus par les biens et les personnes passe essentiellement par des actions de prévention, notamment en réglementant l'occupation des sols et l'urbanisation, bien qu'une meilleure gestion des espaces naturels puisse contribuer à les réduire. La domestication des rivières par des travaux lourds a montré ses limites à la fois techniques et financières. L'oubli de l'extension des crues historiques a pu entraîner des choix d'urbanisation inadaptés. » SDAGE rapport environnemental.

## *Ce qui est fait ailleurs*

« Dans la ZAC des Champs bleu s (60 ha) à Vézin le Coquet, le système hydraulique et les objectifs en termes de biodiversité ont été intégrés à une démarche globale de développement durable. La démarche est originale dans le sens où un bureau d'étude technique (BET) a travaillé dès la conception du nouveau quartier. Il y a eu un processus de fabrication du projet en équipe, au cours duquel le BET a commencé très tôt à mettre en place les stratégies d'un assainissement intégré en liaison avec la réflexion de l'urbaniste. Finalement, les îlots urbains ont été dessinés en fonction de l'écoulement des eaux. Cette approche a bousculé la conception que l'équipe de projet avait des îlots.
De nombreux quartiers se sont construits sur les îlots fermés, alors que la réflexion sur l'hydraulique a conduit à concevoir des îlots plutôt ouverts traversés par l'hydraulique. On obtient un système très intégré nourri de réflexion technicienne et urbanistique. »

La ville de **Maizières-lès-Metz** a mis en place une charte chantier « faibles nuisances ». Elle est signée par chaque entreprise intervenant sur le site de l'ECOPARC VAL EUROMOSELLE, dans le cadre des travaux d'aménagement.
Elle a pour objectif :
- de veiller à la qualité environnementale du chantier en minimisant les nuisances
- d'économiser les consommations de matériaux et d'énergie.
La signature de cette charte est annexée aux marchés des travaux.

La région **Provence Alpes Côte d'Azur** a mis en place une Charte pour la Qualité Environnementale des opérations de construction et de réhabilitation en région méditerranéenne.
Cette charte permet à tous les maîtres d'ouvrage, privés ou publics, d'obtenir une reconnaissance de leur démarche de qualité environnementale pour leurs projets, qu'il s'agisse de constructions neuves ou de réhabilitations. Elle propose une méthode d'élaboration et de validation de leurs engagements. Par exemple pour chaque projet une étude environnement du site doit être élaborée, un tableau thématique permet de lister l'ensemble des thèmes à étudier à minima.

Charte pour la Qualité Environnementale
des opérations de construction et de réhabilitation en régions méditerranéennes
CoDeRiQuE : Comité régional de concertation sur la qualité environnementale des bâtiments
Provence-Alpes-Côte d'Azur, notre région
www.regionpaca.fr

## *Pistes d'actions*

**Plan local de lutte contre le bruit**
Mobiliser les différents acteurs du territoire afin d'intégrer la question du bruit dans les projets d'aménagement.
Réaliser une « carte de bruit », élaborer un plan « bruit communal » puis décliner un certain nombre d'actions :
• Des actions dites de prévention et de sensibilisation : information auprès des aménageurs, mais aussi auprès de la population sur les enjeux du bruit.
• Des actions de réduction à la source en participant à des études « Point Noir Bruit », en travaillant sur des mesures concrètes : régulation des flux couplés à un abaissement des vitesses, mise en œuvre d'enrobés phoniques.
• Des actions de rattrapage, en partenariat avec la Région, par des mesures d'isolation de façades d'habitats particulièrement exposées de nuit.

Pour chaque nouveau projet établir une cartographie du bruit.

**S'engager dans une politique « Zéro phyto ! »** cf.fiche n°6
Et être en cohérence avec l'Articulation du SDAGE 2010-2015 avec le Plan National Santé Environnement
Notamment avec l'action 11 : Limiter les pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses

**Chantiers faibles nuisances**
Tout chantier de construction génère des nuisances sur l'environnement proche. L'enjeu de la démarche « chantier faibles nuisances » est de les limiter au bénéfice des riverains, des ouvriers et de l'environnement.
Prise en compte du bruit, poussières, déchets, etc.
Mettre en place une charte

**Gestion de l'eau**
Faire réaliser un état des lieux sanitaire et fonctionnel du réseau de distribution d'eau, du réseau d'assainissement.

Faire un recensement efficace des captages privés d'eaux souterraines (une des principales causes de pollution de la nappe) en utilisant par exemple les données des impôts concernant les piscines privées et les factures d'eau.

**Risques industriels**
Encourager les entreprises de la ville à s'engager dans des démarches de management environnemental (ISO 14001), incitations financières, baisses de certaines taxes.

**Gestion des déchets**
En amont des projets d'aménagement, réfléchir avec le Grand Toulouse aux impacts liés aux déchets :

- Le projet conduira t-il à un accroissement des gisements des déchets ménagers ?
- Les équipements de collecte et de traitement du territoire sont-ils en mesure de les absorber ?
- Le projet intègre-t-il une réflexion sur :
  - La nature du système de collecte ?
  - La localisation, l'intégration des points de regroupement et des lieux d'apports des déchets, ainsi que leur traitement paysager ?
  - La collecte des monstres et des encombrants ?

**Gestion des déchets : sensibilisation**
Faire une grande campagne de sensibilisation sur le tri des déchets.

S'assurer de la bonne mise en place du tri sélectif dans les écoles et collèges :

- indicateurs de suivi,
- vérification de l'adéquation du matériel de collecte avec les consignes de tri,
- respect des consignes de tri par les utilisateurs et le personnel de nettoyage.

Faire un dossier spécial dans le magazine Forum, avec un message clair et précis…

Fiche diagnostic n°8

# Qualité et accessibilité aux services et équipements

## *Enjeux de développement durable*

Le développement d'une offre de services et d'équipements de qualité est nécessaire aux habitants et à la cohésion sociale.
Cette offre se doit d'être équitablement accessible (emplacement, moyens de transport pour s'y rendre, horaires, conditions d'accès physique et tarifaire…), à l'ensemble des citoyens (quel que soit leur âge, leur condition physique et mentale, leur catégorie socioprofessionnelle…), et doit répondre aux besoins existants ou émergents. Les services et équipements, qu'ils soient publics ou privés, qu'ils concernent l'environnement, les personnes, ou l'économie de la ville sont porteurs de développement durable à de nombreux titres : ils visent une amélioration de la qualité de vie, ils peuvent contribuer à rendre le territoire plus attractif pour les entreprises et les activités, ils sont potentiellement créateurs d'emplois et d'insertion.
.

La manière dont ils sont conçus, gérés et animés doit permettre d'intégrer des objectifs de développement durable.
L'accès à culture par exemple, est au cœur du développement durable. L'accessibilité pour tous, et la qualité des services publics garantissent une cohésion sociale et une qualité de vie sur le territoire. Elles comprennent : l'information sur ces services (lieux, horaires, contenu) ; l'adaptation du fonctionnement de ces services aux besoins de la population (gestion du temps) ;
L'accessibilité physique (desserte par des transports en commun, accès personnes à mobilité réduite).
Ces différents aspects doivent tenir compte de l'impact sur l'environnement au niveau des documents produits, des modalités de transports

## *Les objectifs actuels*

L'objectif de la ville de Blagnac est de favoriser l'accès à tous les habitants, des jeunes aux plus âgés, aux activités culturelles et sportives, ainsi que d'encourager la participation des habitants à la vie publique.
Elle souhaite améliorer l'accessibilité aux services et aux équipements conformément à la loi du 11 février 2005.

La ville de Blagnac souhaite étendre l'offre d'accueil des tout petits en :

- ✓ modernisant, étendant, diversifiant, rendant plus accessible aux plus isolés l'offre d'accueil sur la ville
- ✓ soutenant et accompagnant les initiatives privées

## Contexte de Blagnac

**« Une multitude de services et équipements disponibles pour les Blagnacais »**

De nombreux équipements culturels, sportifs
- Salle de spectacles d'Odyssud
- Conservatoire
- Médiathèque et ludothèque
- Ateliers d'art
- Le cinéma REX
- Atelier multimédia
- 6 complexes sportifs comprenant notamment :
  - 13 terrains de grands jeux (dont 2 synthétiques),
  - 2 pistes d'athlétisme,
  - 9 gymnases,
  - 1 patinoire,
  - 1 piscine,
  - 1 bassin d'apprentissage
  - 12 salles sportives spécialisées.
- 1 base de sport et de loisirs aux 15 sols
- Des associations

Des structures d'enfance et de jeunesse
- 2 crèches municipales
- 3 multi accueils municipaux
- 1 halte garderie municipale
- 2 crèches associatives
- 7 écoles maternelles
- 5 écoles élémentaires
- 12 CLAE
- 2 collèges
- 1 lycée
- 1 établissement privé (cours préparatoire jusqu'à la terminale)
- La maison des jeunes
- Le point information jeunesse
- La mission locale
- 2 CFA
- 1 IUT
- 3 centres de loisirs

Des structures sociales
- La maison de la solidarité
- La maison de la famille et de la parentalité
- La maison de l'emploi et de l'insertion
- Des associations

Des structures destinées aux personnes âgées
- La maison des aînés
- Le CCAS
- Des associations

Une régie des transports
- 3 navettes urbaines municipales et des transports scolaires, périscolaires et occasionnels
- La caouequine

**Chiffres Clés : 2008**

**SPORT** : 9 000 à 10 000 licenciés
**MAISON DE LA SOLIDARITE :** 3 701 personnes accueillies
**FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS :** 30 chambres individuelles
**MAISON DE LA FAMILLE** : 186 familles différentes fréquentant régulièrement la structure *(dont 94 nouvelles par rapport à 2007)*

## BLAGNAC : Les Grands Equipements

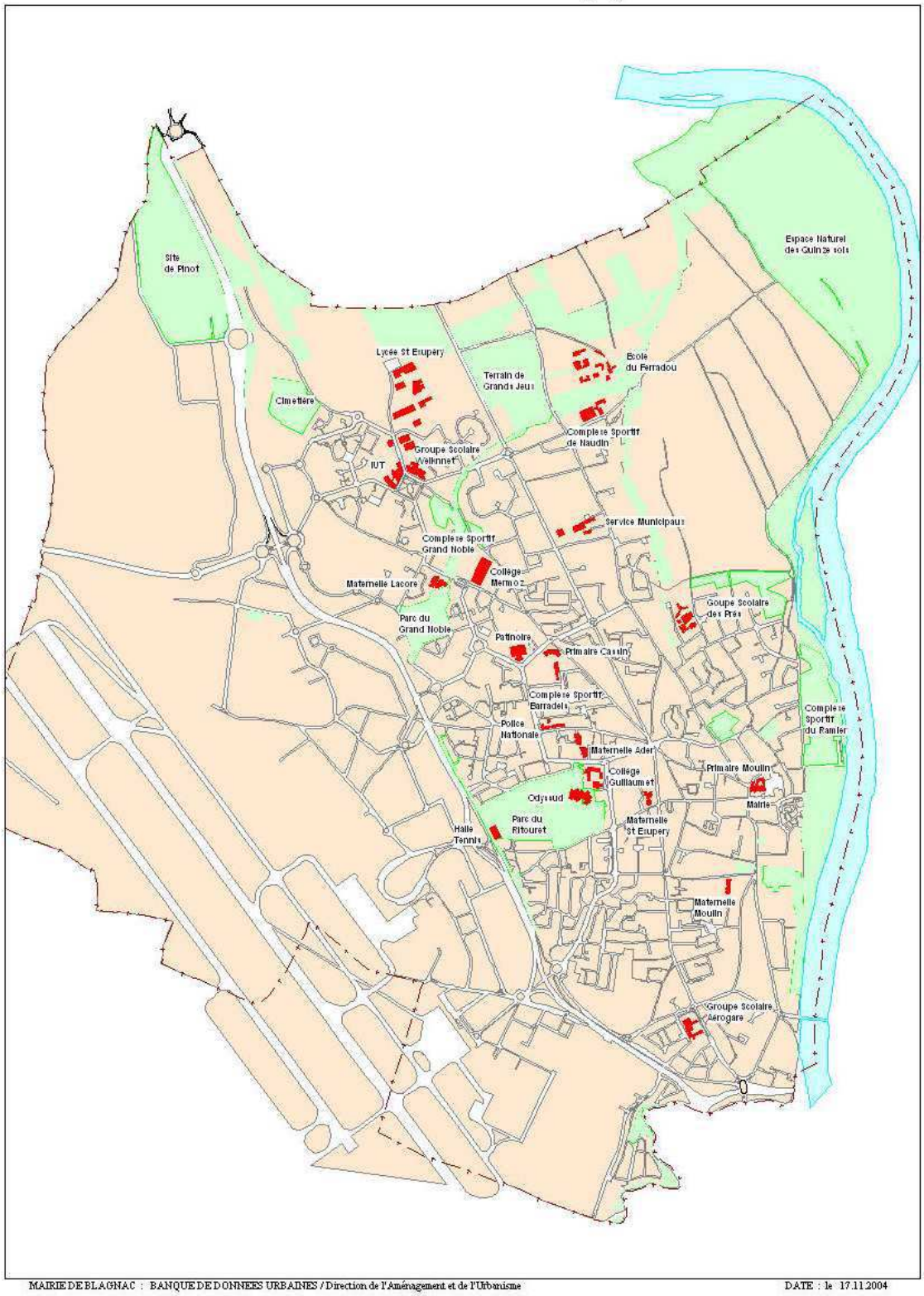

## Situation des projets de la ville de Blagnac sur le territoire

| | |
|---|---|
| *Réalisés* | Un site internet avec possibilité de prépaiement<br>Portage de repas à domicile pour les personnes âgées |
| *En cours* | Elaboration du Plan d'accessibilité<br>Amélioration de la qualité de l'accueil et du service état civil<br>Réalisation d'une cuisine centrale |
| *En projet* | Extension de l'hôtel de ville et centralisation des services administratifs<br>Création d'un 3ème cimetière sur Andromède<br>Délocalisation de l'école Jean Moulin au niveau du Monastère<br>Restructuration des sites techniques municipaux<br>Projet Alzheimer |

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| ✓ Une offre de services et d'équipements conséquente, de qualité et répartie de manière équilibrée sur le territoire.<br>✓ une offre de services accessible à tous : une politique tarifaire adaptée (la carte blanche) et des manifestations gratuites, site internet permettant l'accès à l'information et l'achat des billets<br>✓ Une accessibilité aux services de la collectivité qui met à disposition des citoyens des navettes urbaines et la caouequine gratuites et des transports à la demande pour les personnes âgées et un service de billetterie internet<br>✓ La dissémination des structures sur le territoire permet de toucher une majorité d'usagers | ✓ Peu d'équipements ont intégrés la problématique d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes (bâtiments, trottoirs, transport…)<br>✓ La répartition importante des services sur le territoire engendre des difficultés de déplacement : manque d'accessibilité en transport à certains équipements, des personnes isolées par manque de moyen adapté (horaires, proximité d'une station), peu de transport pour les personnes dépendantes (autre que GIR4)<br>✓ Blagnac ne met pas en œuvre de moyens pour garantir l'accès aux soins pour tous (il n'y a pas par exemple de centre médico-social) |

| Opportunités | Menaces |
|---|---|
| ✓ Elaboration du plan d'accessibilité | ✓ Blagnac, avant le transfert des compétences à la CUT, offrait une qualité de service reconnue, grâce aux moyens mis en place. Depuis la mutualisation de ces moyens dans le cadre de la réorganisation du pôle 8 de la CUT, les citoyens ont observé une baisse de la qualité des services |

### Une grande richesse et une répartition spatiale des équipements dans Blagnac.

Les équipements culturels, sportifs, administratifs, commerciaux, sanitaires et sociaux sont à la fois d'une grande richesse et bien répartis sur l'ensemble de la commune. Blagnac dispose en outre d'établissements d'enseignement de tous niveaux.
La commune de Blagnac ne manque pas d'atouts quant aux services offerts à ses habitants.
Forte de 23 000 habitants, la commune a vu s'étoffer et se diversifier ses équipements et présente d'ailleurs la spécificité de proposer de nombreux services et équipements rayonnants sur le secteur, voire sur l'ensemble de l'agglomération.

Ces équipements sont non seulement nombreux (largement supérieur aux services rendus par une commune de 23 000 habitants) et de qualité, mais également variés et concernent tant la culture, le sport, le commerce, l'enseignement secondaire et supérieur que les services. Les proches quartiers toulousains et les communes alentours permettent de compléter ce vaste ensemble.
La politique d'implantations des équipements publics étroitement liée au développement des opérations d'aménagement d'ensemble a permis une répartition équilibrée de ces équipements sur l'ensemble de la ville.

Malgré une volonté de la ville de Blagnac de permettre l'accessibilité de ses équipements aux plus nombreux, au travers de sa politique tarifaire (gratuité, application du quotient familial, tarif attractif…) et des outils mis à la disposition des usagers (site internet et outil monétique),

certaines lacunes persistent telles que l'accessibilité aux handicapés (bâtiments, trottoirs, transport…), le manque de moyens de déplacements (horaires inadéquates, proximité d'une station de bus ou de tram…), l'insuffisance de transports pour les personnes dépendantes (seulement pour les personnes GIR 4 où des navettes sont à leur disposition).
Consciente de la problématique, la ville de Blagnac a lancé son plan communal d'accessibilité ainsi qu'un plan de circulation multimodal.

## Une centralité sectorielle pour les équipements et services administratifs

En 2015, la livraison du nouvel hôtel de ville avec une centralisation des services administratifs sur un seul et même site engendrera une couverture moindre du territoire pour les usagers, cependant la dissémination des services apparaît trop importante à l'heure actuelle.
Les services municipaux offerts à la population ne sont pas les seuls présents sur la commune.
Sans évoquer les multiples permanences, ils sont relayés par un bureau de poste, un poste de police, les équipements propres à l'aéroport (police et service de lutte contre les incendies), et surtout un centre de paiement de la CPAM, une perception et un centre des impôts qui confèrent à la commune une position de rayonnement sectoriel en matière de services administratifs.

## Diversité des équipements sanitaires et sociaux

La ville de Blagnac possède une diversité d'équipements sanitaires et sociaux avec de nombreuses maisons pour lutter contre l'exclusion, le chômage, etc. répartis sur le territoire en fonction du public.
Ces équipements couvrent le territoire à l'exception du quartier nord-nord ouest (Grand Noble, Andromède), néanmoins, les moyens humains sont limités pour assurer un travail de proximité dans les quartiers.
Ces équipements fonctionnent bien et sont reconnus par les habitants. La Maison de la famille est même enviée sur le territoire Toulousain.
L'allongement de la durée de vie s'accompagne du vieillissement de la population. La progression prévisible du nombre de personnes âgées pose la question de leur prise en charge médicale dans les années à venir. Pour l'instant, il existe sur Blagnac trois résidences ou maisons de retraite et deux clubs pour l'accueil des personnes âgées et une maison des aînés.
La réponse de la ville de Blagnac au maintien les personnes âgées à leur domicile passe par l'aide ménagère, le portage de repas et le réseau de veille.

## Services et équipements de santé

La ville de Blagnac ne dispose d'aucun hôpital ni clinique sur son territoire, mais bénéficie de structures proches : Hôpital Purpan (Toulouse) et la clinique des Cèdres.
Avec de nombreux médecins généralistes, spécialistes, sages-femmes, pharmaciens, laboratoires, kinésithérapeutes, infirmiers…, l'offre médicale sur Blagnac est complète.
La ville n'a engagé aucun réel projet sur la santé si ce n'est l'opération « Bien mangé, bien bougé » comprenant un volet éducatif, et un volet économique (cueillette dans les fermes, organisation de randonnées). Elle n'a pas fait de la santé une de ses priorités comme le confirme l'absence de Centre Municipal de Santé (CMS).

## Les services de proximité

La ville porte une attention particulière au maintien de ses commerces de proximité en surveillant les ventes de commerce afin d'éviter l'installation d'entreprises de services.
La ville favorise les initiatives des associations de commerçants.

## Services à la population

De nombreux services (voiries, déchets, urbanisme (Plan Local d'Urbanisme et Droit de Préemption Urbain seulement)) ont été transférés à la communauté urbaine du Grand Toulouse. Depuis le transfert des services à la Communauté Urbaine, une diminution de la qualité du service rendu aux blagnacais a été relevée. Les habitants l'expliquent par le fait que le niveau de service était sûrement au dessus de la moyenne.

## Accessibilité des équipements sur Andromède

La qualité et l'accessibilité aux équipements prévus sur la ZAC Andromède ne sont pas connues à ce jour mais une attention particulière devra y être portée.

## *Ce qui est fait ailleurs*

### Antony

La commune propose plusieurs permanences gratuites notamment :

- Les écrivains publics qui aident dans les démarches administratives et dans la rédaction de courrier,
- Consultations juridiques
- Le conciliateur qui règle à l'amiable, divers désaccords

La ville est signataire de la Charte Handicap.
3 CLIS (classe d'intégration scolaire) ont été créées pour accueillir des enfants souffrant de retard intellectuel ou de handicaps moteurs. Outre ces classes, environ 35 enfants handicapés intègrent chaque année des écoles de la ville.

### Verrières-le-Buisson

- Conseil - Aide aux familles et isolés. La commune dispose d'un centre communal d'actions sociales.
- Des aides sont proposées aux plus démunis : restaurant social, vestiaire, accueil aux sans-abri.
- Des réunions d'information et espaces de parole sont organisées par des associations (Ensemble Handicap, pour les personnes sourdes et malentendantes) et s'adressent aux parents, aidants…

### Châtenay-Malabry

La commune dispose d'un centre municipal de santé et d'un centre communal d'actions sociales réalisant un grand nombre d'actions :

- Aide financière, aide à domicile, Aide à la mobilité (auto bleue), Repas à domicile, Téléassistance, Courses, Monsieur Dépannage

La commune propose également une aide aux jeunes, une aide pour l'hébergement.
La ville est signataire de la Charte Handicap depuis 2003.
Dans ce cadre, un groupe de travail élabore un « guide pratique des droits et des démarches pour les personnes handicapées et leur famille ».
Des opérations de sensibilisation des jeunes aux situations de handicap ont été réalisées au Lycée Sophie-Barat.

## *Pistes d'actions*

- Améliorer une partie de la signalétique de la ville.
- Améliorer l'accueil des handicapés dans les différents équipements de la ville.
- Inscrire les démarches administratives sur les sites Internet.
- Mettre en place une Charte de qualité des services.
- Mettre en place un questionnaire de satisfaction sur la qualité et l'accessibilité des services sur le territoire, utilisable sous divers supports (papier, Internet).
- Intégrer la santé dans les actions de la ville.
- Créer des pistes cyclables pour faciliter l'accès aux différents équipements (notamment le centre de loisirs Barricou).
- Veiller à la qualité et à l'accessibilité des équipements et services.

# Culture, sport et loisirs

## Les enjeux de développement durable

La culture a longtemps été considérée sous le seul angle des Beaux-Arts et des Belles Lettres. Pourtant, en 1871, Edward B. Taylor, un anthropologue anglais définit la culture de la manière suivante : « La culture est un tout complexe qu'incluent les connaissances, les croyances, l'art, la morale, le droit, les coutumes, ainsi que toutes autres dispositions et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société ».

« Le concept de développement durable » n'est rien moins qu'un projet de civilisation et depuis les débuts de l'humanité, la civilisation est un processus - encore largement inachevé - fondé sur la culture. Autrement dit, processus de civilisation et culture sont absolument indissociables. (…)

Une dynamique de développement durable ne peut se concevoir sans protection active et constructive/créative des spécificités culturelles locales, ni sans investissements volontaristes permettant d'offrir à tous les moyens d'accéder aux cultures et à leurs formes d'expression. » Commission française du Développement Durable avis n°2002-07.

La culture permet l'accès à l'éducation et à la connaissance, aux ressources culturelles de l'humanité et, pour chaque individu, la possibilité de développer sa créativité.

La culture joue donc un rôle important dans notre mode de vie et dans l'évolution des modèles de développement que suivent les sociétés puisqu'elles reflètent des comportements individuels et des valeurs collectives.

La culture est un média de communication propice pour sensibiliser les populations au développement durable.

La filière culturelle (création, diffusion) a certainement une carte à jouer en véhiculant clairement une stratégie de développement durable soutenable dans son fonctionnement. Elle peut notamment participer à des efforts collectifs de réduction des gaz à effet de serre signifiés dans les agendas 21 ou dans les Plans Climat territoriaux (équipements, manifestations).

La pratique du sport et plus particulièrement les compétitions sportives, comme toute activité, peuvent être analysées à travers le prisme du développement durable et de la responsabilité sociale des organisations du secteur.

Les impacts environnementaux du sport sont variés. L'organisation d'une compétition en elle-même donne lieu à des impacts environnementaux qui peuvent être significatifs, notamment lors de grandes compétitions. La coupe du monde de rugby 2007 par exemple a généré l'équivalent de 570 000 tonnes de $CO_2$, principalement liées aux transports des spectateurs. Les organisateurs de ces évènements intègrent donc désormais presque systématiquement un volet environnemental assez développé pour réduire l'empreinte écologique de la compétition.

## Objectifs actuels de Blagnac

#### 1.1.1.1.1.1 Démocratisation et actions en direction des publics

- ✓ Proposer un programme d'actions en direction de différents publics, en particulier en direction des publics blagnacais et une politique tarifaire modérée pour certaines catégories de public
- ✓ Contribuer à la démocratisation de l'accès à Internet et aux nouvelles technologies, en particulier sur des contenus artistiques, culturels et sportifs
- ✓ Contribuer à la vie locale blagnacaise et au lien social à travers la saison artistique et sportive et l'accueil des différentes manifestations
- ✓ Mettre à disposition de partenaires extérieurs les différents espaces et salles
- ✓ Amener l'art et le sport dans la ville, dans les rues et dans les quartiers
- ✓ Etre à l'écoute, accompagner et proposer des offres favorisant la diversité culturelle
- ✓ Maintenir le niveau de qualité des prestations culturelles
- ✓ Moderniser et optimiser le fonctionnement des équipements

## *Contexte de Blagnac (Blanhac en occitan)*

**« Une volonté de mélanger les populations autour de projets proposant toutes les formes**

**Une dimension territoriale**

Actions culturelles :

- Conservatoire
- Médiathèque et ludothèque
- Ateliers d'art
- Les cinémas REX, MEGA CGR
- Atelier multimédia

3 festivals

Spectacles extérieurs (Extra municipal)

**Un rayonnement régional et national**

Actions culturelles à Odyssud

- 90 spectacles par an
- 150 000 spectateurs par an (92% occupation)
- 7 à 8 expositions
- Projets multimédia

**Equipements sportifs**

- 6 complexes sportifs :
  - 13 terrains de grands jeux,
  - 2 pistes d'athlétisme,
  - 9 gymnases,
  - 1 patinoire,
  - 2 piscines,
  - 12 salles sportives spécialisées.
- 1 base de sports et loisirs aux 15 sols
- 16 éducateurs sportifs + 3 contractuels
- 9 000 à 10 000 licenciés

**Associations**

62 associations sport et loisirs

41 associations culture et loisirs

**Chiffres Clés : 2008**

Culture 393€ par an / habitant – Sport 282€ par an / habitant

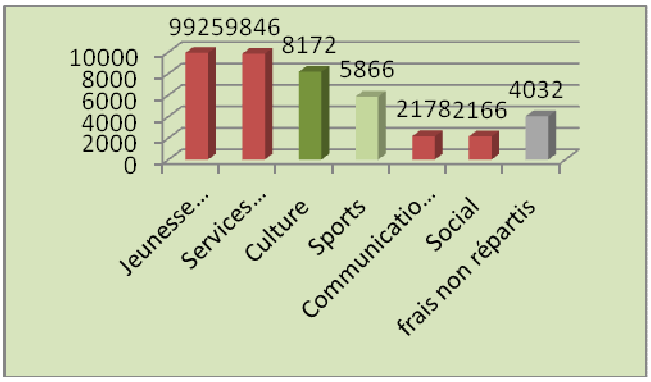


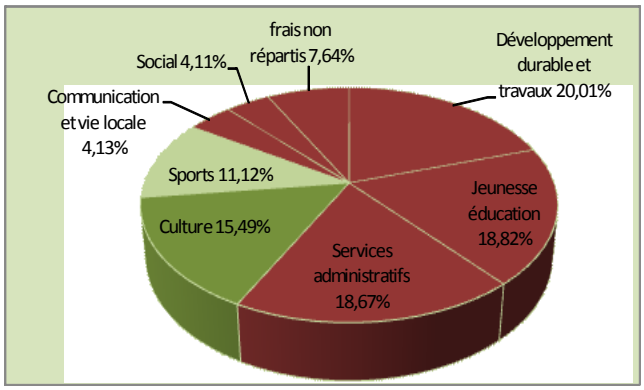


**Inscrits Médiathèque et ludothèque**

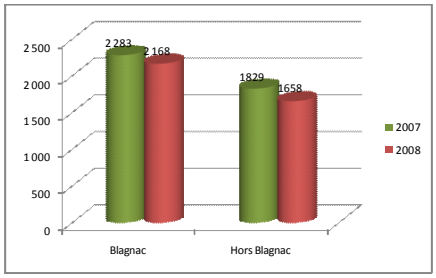


**Inscrits ateliers d'arts**

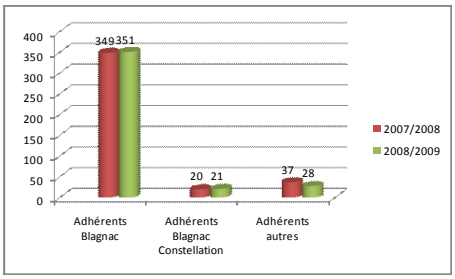


**Inscrits aux conservatoires**

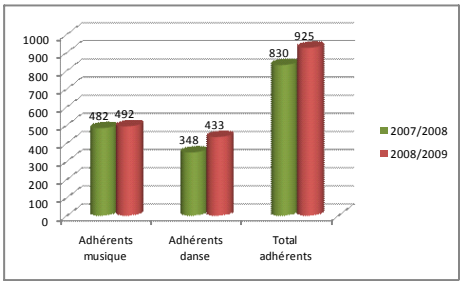


**Les spectacles Odyssud**

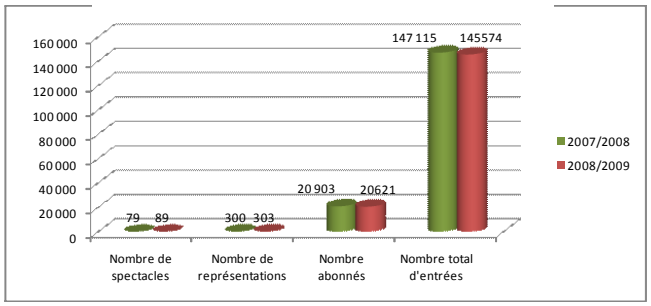


**Entrées Piscine et patinoire**

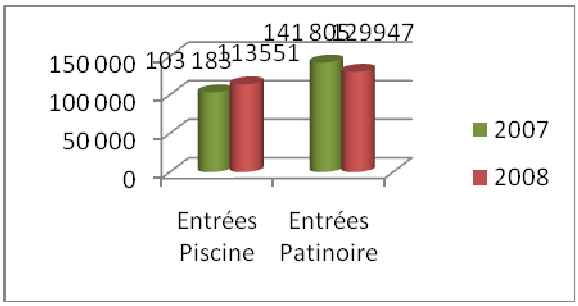

## Situation des projets de la ville de Blagnac sur le territoire

| | |
|---|---|
| *Réalisés* | Festival Luluberlu<br>Fête du miel<br>Une dizaine de projets d'infrastructures sportives entre 2001 et 2006<br>Fête des associations |
| *En cours* | Projet Communication et de démarche qualité<br>Sport de quartier (15 – 20 ans)<br>Ticket sport |
| *En projet* | Sport de quartier (moins de 15 ans) |

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| ✓ Un rayonnement national dans les choix des spectacles pour Odyssud, une fréquentation Régionale et Départementale pour Odyssud et la patinoire<br>✓ Des équipements sportifs équivalents en nombre à celui d'une ville de 50 000 habitants avec une bonne répartition des bâtiments sur la commune et un nombre significatif de services aux publics.<br>✓ Une programmation culturelle diversifiée, et de nombreuses manifestations tout au long de l'année : Festival Luluberlu, Fête du miel, Lezart,…<br>✓ Blagnac favorise la pratique sportive et culturelle pour le plus grand nombre : accessibilité pour l'achat des billets (internet), carte blanche, encouragement des pratiques amateurs, projet « sport quartier » et de nombreuses associations culturelles<br>✓ Un complexe cinématographique important | ✓ Bien qu'il y ait une offre importante de services, certains équipements posent problème aux personnes à mobilité réduite en termes d'accessibilité (Ateliers d'art) et de flux de circulation (Odyssud).<br>✓ La distance entre les bâtiments permet une bonne répartition sur le territoire mais pose des problèmes de déplacement aux animateurs et d'accessibilité en transport en commun pour certains équipements. |

| Opportunités | Menaces |
|---|---|
| ✓ Amélioration des flux de circulation à Odyssud. Ce projet pourrait intégrer un parcours pédagogique dans le parc du Ritouret.<br>✓ « Faire sortir » le conservatoire dans la rue (marché) et sur d'autres lieux pour délocaliser la culture<br>✓ Mise en place d'un projet de mesure de la qualité de services avec mise en place d'indicateurs de mesure<br>✓ Futur parc des expositions (création d'une salle de spectacle)<br>✓ Poursuivre la démarche d'accès au sport pour tous | ✓ Pas de démarche intégrée sur l'environnement (bâti, éclairage,….) sauf Luluberlu et début de réflexion sur le déplacement des artistes.<br>✓ La multiplication tout azimut des clubs<br>✓ Si le Conservatoire de musique devient départemental un risque de diminution de réponse aux besoins des Blagnacais est craint |

## Engagements d'Odyssud en termes de développement durable

Le spectacle vivant s'inscrit par nature dans l'axe **sociétal** du Développement Durable : La démarche entreprise par Odyssud est l'incitation à la diversité : faire venir les plus démunis et faire de l'éducation artistique sur un jeune public (scolaire). Les programmations et activités ont, de fait, une retombée sur la vie **économique.**

**Sur le plan environnemental**, le spectacle vivant est très consommateur d'énergie :

**Les déplacements :**

- ✓ Les programmateurs (bookeurs) tentent d'optimiser au mieux les tournées pour des questions de coût et de retombées environnementales positives.
- ✓ Odyssud essaie de mettre en place de longues représentations (des séries) qui minimisent les déplacements et les autres charges.
- ✓ Elle favorise la programmation des compagnies régionales (1/3 environ) dans un souci environnemental et social

**Transport**

- ✓ Un bus est à disposition des spectateurs en sortie de spectacle, mais peu utilisé actuellement. Avec l'arrivée du tram, la ville espère une diminution des déplacements automobiles.
- ✓ Odyssud réfléchit à mettre en place une plate-forme internet de covoiturage

**Les déchets et l'eau**

- ✓ Il n'y a pas de tri, car Odyssud ne dispose pas de poubelle sélective.
- ✓ Pour un spectacle de danse joué pendant une semaine, le nombre de bouteilles en plastique vides de 50 ml peut atteindre l300. La baisse de consommation de bouteilles passerait pour la Direction par l'installation de distributeurs d'eau et l'éducation des artistes.

**Le papier**

- ✓ Le service communication a engagé une diminution de la consommation de papier et travaille avec un imprimeur certifié ISO 14001 pour les plaquettes et flyers.
- ✓ Le projet de dématérialisation en cours, s'est déjà traduit par l'envoi de plus de courriels au public référencé et la diminution de l'impression de tracts (réduction de 12000 à 8000 exemplaires par an sur une dizaine de tracts).

**Consommation d'énergie**

- ✓ 2 spectacles à la bougie ont été mis en place
- ✓ la direction a engagé une démarche de diminution de la consommation d'électricité (très coûteuse actuellement) sur des postes comme l'éclairage des locaux (hall) et des ordinateurs. mais elle souhaiterait la poursuivre par la mise en place d'actions sur l'éclairage de la grande salle de spectacle (l'installation existante ne permet pas l'extinction de certaines lumières lors des répétitions).
- ✓ Les fiches techniques des compagnies ne permettent pas d'échanger les lampes classiques par des systèmes à faible consommation d'énergie (LED). De plus en plus de fabricants proposent pourtant des solutions écologiques ; mais ce matériel reste coûteux à l'achat et est produit actuellement partiellement en chine, ne proposant pas ainsi de vraies alternatives durables.
- ✓ Odyssud a une certaine latitude sur le matériel utilisé en interne mais peu sur le matériel exigé pour les spectacles (Par exemple l'éclairage du parc pourrait être réalisé avec les lampes LED).

**Bâti Odyssud**

Le bâtiment culturel vieillit et ne répond plus à une logique d'accueil et de circulation entre les entités, organisée autour des services proposés. Les flux de circulation ne sont pas ergonomiques et sont inadaptés à un certain public (handicapés, personnes âgées).

Un projet d'amélioration de l'aménagement du bâtiment a été engagé avec un programmiste, devant aboutir prochainement à la rédaction d'un cahier des charges architectural, a priori sans l'intervention d'un comité d'usagers. Ce projet pourrait intégrer un parcours pédagogique dans le parc du Ritouret.

Ce projet de bâti a mis en stand by un autre projet amorcé par la Direction des Affaires Culturelles sur la synergie des équipements des différentes entités de la Direction.

**Le festival Luluberlu : un festival qui se veut respectueux du Développement Durable**

- ✓ Fiche techniques « light » à faible consommation
- ✓ Sensibilisation des enfants et pédagogie à l'environnement
- ✓ Accès à la culture pour tous (gratuit)

## L'action culturelle de la mairie

**Une volonté de mélanger les populations autour de projets proposant toutes les formes d'expression**

Depuis 2008, le programme d'actions culturelles de Blagnac est construit autour d'une thématique qui propose des plateaux sous toutes les formes d'expressions : exposition, cinéma, atelier, danse, conférence, concert,…

En 2010 le thème est « la saison noire » dont le programme a été construit en collaboration avec la direction des affaires culturelles et Odyssud.

La volonté de la Direction des affaires culturelles est de mélanger les populations et, suite à la mise en place de la semaine de 4 jours dans les écoles, d'augmenter le nombre d'enfants dans les écoles de musique et de danse.

**Une Démarche qualité transversale**

Un projet de démarche qualité vient d'être initié autour de l'accueil au public. Il intègre : l'accueil physique et l'accueil indirect : Internet, courrier, suivi du public, fidélisation,…

Une groupe de travail transversal a été mis en place : l'accueil d'Odyssud, du Rex, des ateliers, du conservatoire, la billetterie, la responsable des expositions, la direction de la ludothèque, de la médiathèque.

Objectif : développer un outil permettant de mesurer la satisfaction du public. La responsable administrative aura pour mission de déterminer des indicateurs qualité idoines

**Conservatoire**

Le conservatoire municipal est en phase de devenir un conservatoire départemental. Trois objectifs majeurs animent ce projet :

- ✓ Intégrer la musique contemporaine au programme
- ✓ Elaborer un projet d'établissement.
- ✓ « Faire sortir » le conservatoire : dans la rue (marché) – en délocalisant sur d'autres lieux (Centre de loisir Barricou)

**Médiathèque et ludothèque**

Ces deux services rentrent dans la réflexion de réorganisation de l'accueil au public pour « donner de la vie aux activités ».

**Ateliers d'art**

Il existe un bâtiment central et quatre autres répartis dans la ville, dont certains sont non conformes aux normes d'accessibilité (escaliers en colimaçon).

La distance entre les bâtiments engendre certains problèmes de déplacement et de gestion avec les animateurs :

- ✓ Difficulté de déplacement pour les agents de la DAC et pour les animateurs d'un site à l'autre (une demande de vélos a été faite)
- ✓ Difficultés à développer le programme multi-activités sur plusieurs sites

**Le cinéma REX**

Un projet architectural démolition et reconstruction est engagé : Remise aux normes, insonorisation, numérisation – *(projet en stand by suite à des problèmes de fondation opération décalée d'1 an).*

Le travail avec les architectes a porté sur :

- ✓ Comment conserver l'atmosphère existante de « la dernière séance »
- ✓ Comment garder le lien avec les usagers durant les travaux « pendant les travaux ça tourne »

## Le cinéma dans la zone de Leclerc.

Une large place est faite à la culture avec l'existence du Méga CGR, cinéma de 16 salles, 2500 fauteuils, comprenant des salles de 72 à 620 places. Il draine une nombreuse population environnante.

## Valorisation du patrimoine

La stratégie de valorisation du patrimoine (richesse du sous sol, patrimoine bâti, architectural, végétal, paysager) n'a pas été intégrée au présent diagnostic (reste à faire)

## L'action sportive

**Sport de quartier**

Ce projet mis en place en février 2009, à titre expérimental sur un quartier, répond à une demande de « sport sans contrainte » pour les 15 à 20 ans (plusieurs associations ont été concertées pour identifier le besoin en loisir non encadré). La ville met une salle à disposition avec un groupe d'animateurs (1 animateur sport, 1 jeunesse, et 1 spécialisé). Sur 2010 l'expérimentation doit être étendue aux moins de 15 ans.

**Ticket sport**

Une aide financière aux familles les plus défavorisées est à l'étude ainsi que son périmètre d'éligibilité, en concertation avec les associations pour s'assurer des tarifs pratiqués.

**Fête des associations**

La fête du sport s'est étendue à la Fête des associations depuis plusieurs années, cependant, 80% des associations présentes sont des clubs sportifs.

La ville organise en septembre la fête des associations – charge à chaque club d'organiser ses portes ouvertes - 120 associations invitées

**Des animateurs**

La Direction du sport dispose de 8 éducateurs sportifs dont 4 sont mis à disposition des clubs.

**Equipements sportifs**

La municipalité de Blagnac s'est beaucoup investie dans la création d'équipements sportifs et dans la valorisation des espaces naturels et de loisirs. Plusieurs pôles répartis sur l'ensemble du territoire communal, des équipements comme la patinoire olympique ont une dimension d'agglomération : les atouts ne manquent pas pour la pratique du sport sur la commune.

Selon une enquête de la mairie, les équipements sportifs sont estimés de très bonne qualité (chaque salle est dédiée à un sport et à 1 ou deux clubs).

Les équipements sont regroupés en cinq vastes complexes sportifs et une base de sports et loisirs (les Quinze-Sols) hormis un bassin d'apprentissage de natation, quatre gymnases et la patinoire qui sont intégrés dans les zones urbaines et à proximité des établissements scolaires.

Les équipements de sports et loisirs représentent un ensemble très conséquent, à même de répondre à la demande des Blagnacais mais aussi des populations voisines. Ce rayonnement devrait être renforcé par les projets communaux et intercommunaux visant à l'aménagement d'une coulée verte entre Blagnac et Beauzelle ou l'aménagement de la zone verte des «quinze sols». Cet ensemble sera complété par la future coulée verte Andromède.

## *Ce qui est fait ailleurs*

La région Poitou-Charentes propose depuis 2007 un accompagnement des « éco manifestations » sous l'angle environnemental. Cette politique, la seule à mettre en place un référentiel comparatif entre manifestations, permet aujourd'hui de mesurer les impacts significatifs des évènements et de sortir des ratios par spectateur selon la taille de la manifestation. De façon plus isolée, de nombreuses manifestations culturelles travaillent sur « l'éco conception » avec des initiatives visant à réduire leurs impacts environnementaux significatifs (déplacement des spectateurs et tri des déchets aux Eurockéennes de Belfort, consommation d'eau pour les Nuits Carrées à Antibes).

Depuis 2006, l'Insep (Institut national du sport et de l'éducation physique) organise un colloque par an lié à une problématique environnementale. Le thème en 2007 portait sur l'eau, une thématique particulièrement "riche" abordée généralement sous l'angle de la santé et moins fréquemment selon celle du développement durable.

## *Pistes d'actions*

La culture et le sport sont des vecteurs de communication importants pour sensibiliser les populations au développement durable. Blagnac, fort d'un patrimoine riche pourrait viser l'exemplarité en la matière en :

- ✓ Poursuivant ses actions de sensibilisation et de pédagogie à l'environnement tel que le festival Luluberlu.
- ✓ Engageant une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) dans la rénovation des équipements culturels et sportifs relevant de la Ville et d'accessibilité des services publics.
- ✓ Mettant en valeur les savoirs traditionnels.
- ✓ Favorisant la coopération culturelle internationale.

Fiche diagnostic n°10

# Education, sensibilisation et information à l'environnement et au développement durable.

## *Enjeux de développement durable*

« On ne protège que ce que l'on connaît ».

La protection de la nature et de l'environnement si on la souhaite efficace doit s'accompagner d'actions de sensibilisation envers tous les publics (jeunes, adultes, entreprises, scolaires, etc.).

Ces actions ont pour but d'informer ces différents acteurs afin de leur donner les moyens d'agir et d'adopter des comportements concourant au développement durable.

## *Les objectifs actuels*

En matière d'éducation : Satisfaire les Blagnacais en leur proposant des structures adaptées à leurs besoins et ce à toutes les étapes du développement des enfants et des jeunes.

Il n'y a pas d'objectif formalisé en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.

La culture tient une place de choix à Blagnac, dans cette fiche cette thématique n'est pas traité elle l'est dans une fiche dédiée (fiche n°9)

## Contexte de Blagnac

Blagnac dispose de structures d'enseignement de tous niveaux, d'une personne qui anime le relais nature mais aucune orientation en matière de sensibilisation et d'information concernant le DD.

**Offre éducative**

Ecoles élémentaires : 5
Ecoles maternelles : 7
Lycée : 1 avec une filière pro aéronautique
Collèges : 2
1 école privée du CP à la terminale
1 CFA (Centre de Formation des Apprentis)
1 IUT (institut universitaire technologique) : informatique, génie des procédés

Crèches : 3 dont 1 crèche familiale
2 centres multi accueil, 1 halte garderie

**Sensibilisation des jeunes grâce à une offre des services de la ville**

Actions de prévention dans les écoles avec la police municipale
Sensibilisation à l'environnement par le biais d'une animatrice relais nature
Une offre culturelle riche, variée et souvent gratuite (cf.fiche culture)

**Offre périscolaire et extrascolaire**

Centres de loisirs :
CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) accueil gratuit après l'école et 3 CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) pour les enfants de 3 à 14 ans

Oxy'Jeune : lieu d'animation en accès libre et gratuit pour les 11-17 ans
1 point d'information jeunesse

## Situation des projets de la ville de Blagnac sur le territoire

| | |
|---|---|
| *Réalisés* | Jardins familiaux<br>Animations : Lan Party et festival Lézarts en scène<br>« Abeille sentinelle de l'environnement » |
| *En cours* | L'école Jean Moulin va être reconstruite près du monastère<br>Construction du groupe scolaire Andromède<br>Construction du pôle Petite enfance<br>Groupe d'Eco-agents |
| *En projet* | Animation des jardins familiaux |

## Atouts

- Un lieu d'animation en accès libre et gratuit pour les 11-17 ans Oxy'jeune
- Des équipements scolaires bien répartis sur la commune permettant une scolarisation jusqu'à l'enseignement supérieur
- Un service enfance dynamique qui propose un grand nombre d'activités dédiées à l'environnement grâce aux actions du relais nature
- Un relais nature dynamique et compétent qui s'attache à sensibiliser les enfants en multipliant les sorties sur le terrain
- Une offre variée pour l'accueil des enfants en périscolaire avec des tarifs adaptés
- Actions de prévention de la police auprès des enfants dans les écoles
- Sensibilisations des utilisateurs des jardins familiaux et coopération avec les communes voisines (comme Tournefeuille)
- Des sessions d'études surveillées et d'accompagnement à la scolarité (collèges et élémentaires)
- Une dynamique transversale de travail et d'animation ville réunissant les services aux publics

## Faiblesses

- La politique communale d'éducation au développement durable n'est pas formalisée : absence de service dédié
- Moyens humains du relais nature insuffisants pour répondre aux besoins et à la demande des écoles
- Manque d'indicateur de suivi pour les actions engagées
- Les CLAE n'utilisent pas assez le relais nature
- Les éco-agents ne sont pas suffisamment formés à ce jour pour servir de relai de communication auprès des autres agents, en matière de développement durable
- En matière d'inondation il existe un plan de prévention des risques, mais en cas de catastrophe la population ne semble pas préparée (Pas de culture du risque)
- Une faible implication des associations de parents d'élèves dans les projets (tentative de Pédibus qui a eu du mal à émerger)

## Opportunités

- S'appuyer sur la démarche Agenda 21 et sur les écoagents pour sensibiliser les autres agents au DD
- Utiliser les actions du relais nature pour sensibiliser les agents de la ville : par exemple au bruit, au tri des déchets, etc.
- Création d'un « réseau de relais nature», regroupement d'animateurs au service des CLAE, CLSH, écoles.
- Utiliser les espaces naturels, les jardins familiaux, les jardins sauvages … « terrains de découverte écologiques », pour la sensibilisation des Blagnacais.
- La révision des fiches de poste des agents pourrait être l'occasion d'y inscrire des exigences en matière de développement durable et d'écoresponsabilité.
- Elargir la concertation des Blagnacais et des acteurs locaux pour la suite du travail sur l'agenda 21
- Développer les actions d'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires : mettre à disposition un terrain avoisinant, favoriser la création de clubs nature dans les établissements, développer les classes nature
- Un point d'information jeunesse qui peut être un atout dans l'information des jeunes sur es problématiques environnementales

## Menaces

- Le manque de sensibilisation des agents de la collectivité aux problématiques du développement durable présage un manque de maturité dans le processus d'exemplarité
- L'insuffisance d'ouverture et de participation dans la concertation en phase de diagnostic de l'agenda 21, pourrait rendre difficile la communication sur les actions décidées et ralentir sa mise en œuvre (manque d'appropriation)

**Education et accueil périscolaire**

Une offre en équipements éducatifs complète, la couverture en équipements scolaires est satisfaisante. L'offre périscolaire est également complète, beaucoup d'actions sont faites pour les enfants, et cela est accessible à toutes les familles par la mise en place des tarifs en fonction du quotient familial.

La ville organise durant les vacances scolaires des stages sportifs et des séjours adaptés à tous les âges de l'enfance à l'adolescence.

Un lycée, deux collèges publics et un établissement privé, regroupant un collège et un lycée, permettent aux jeunes de rester scolarisés sur la commune. L'enseignement supérieur tient aussi une place conséquente avec des écoles et centres de formation, essentiellement en lien avec la vocation aéronautique de la commune, un Institut Universitaire Technologique dépendant de l'Université Toulouse 2.

« La politique d'implantations des équipements publics étroitement liées au développement des opérations d'aménagement d'ensemble a permis une répartition équilibrée de ces équipements sur l'ensemble de la ville. »
rapport de l'AUAT pour le diagnostic du PLU en 2005

**Communication**
Le cabinet du maire supervise la communication externe. Ce département est chargé de véhiculer l'image de la Ville et d'assurer un lien constant avec la population au travers de différents supports : site internet, journal Forum, campagnes d'affichage, etc.

Concernant le développement durable il n'y a pas encore eu de programme de communication.
Les habitants ne savent pas encore ce que représente l'agenda 21.

Le service communication interne dépend de la direction des ressources humaines, ses missions sont d'assurer la mise en œuvre d'évènements de communication interne, de concevoir et rédiger des supports d'information (« Lignes Intérieures » ; note hebdomadaire ; …) et d'assurer les relations sociales.

**Tissu associatif**
A Blagnac le tissu associatif est riche et varié, on compte plus de 150 associations. Les principales sont les associations de sport et loisir (61 en 2009) puis de cultures et loisirs (41 en 2009) ; 6 associations répertoriées en environnement et animation de quartier.

**Fêtes et manifestations engagées**
Lorsque la ville s'est engagée dans le projet « abeille sentinelle de l'environnement » elle a signé la Charte « Abeille sentinelle de l'environnement ». Cette charte contient un certain nombre 'engagements qui ne sont pas forcément connus des agents. Un de ces engagements (le n°9) e st de « Favoriser la connaissance de l'abeille et de l'apiculture » ce qui est fait lors de la fête du miel et de l'abeille (dernière en date le 14 octobre 2009).

L'objectif de la direction culturelle de la ville est d'aller à la rencontre des différents publics, d'investir la rue, d'aller au devant des habitants et de les amener à utiliser les structures culturelles de la ville. Chaque saison culturelle est développée autour d'une thématique, en 2009-2010 il s'agit du noir, en 2008-2009 il s'agissait de l'objet. Autour de ces thématiques se développent diverses actions qui sont autant de prétextes à la sensibilisation des utilisateurs. Lors de la saison sur l'Objet, un travail avec Michel Legrand a permis d'aborder les sujets de la réutilisation, du recyclage ; des rencontres avec le collectif Mix'Art Myrys ont permis de porter un autre regard sur les objets de notre quotidien urbain. Ces manifestations sont quasiment toutes gratuites.

**Actions d'éducation à l'environnement et au développement durable**

**Auprès des enfants**
Depuis plusieurs années la ville de Blagnac organise, par l'intermédiaire de son relais nature, des actions de sensibilisation en milieu scolaire sur des thématiques variées comme le paysage, la biodiversité, l'eau, le jardin, les déchets … L'objectif étant au travers d'animations pédagogiques de sensibiliser les enfants et de les faire travailler sur le terrain dans les différents milieux se trouvant sur le territoire communal (forêts, milieux humides, parcs, etc.).
Les écoles sont très demandeuses des interventions du relais nature et la ville a choisi de limiter le nombre d'interventions par école pour pouvoir répondre à la demande de tous. Elle aurait pu choisir d'étoffer les moyens afin d'honorer les demandes, mais cela représente un coût.

**Auprès des adultes**
Les services sociaux organisent de temps en temps des actions de sensibilisation avec la maison de la solidarité, le foyer des jeunes travailleurs, comme sur le « pourquoi et comment recycler ». Ces actions se font au coup par coup en fonction de l'actualité. L'objectif des services sociaux est de tisser du lien social, d'organiser des animations collectives pour sortir les gens de leur quotidien et en profiter pour les sensibiliser. Mais il reste difficile de mobiliser la population à laquelle les services sociaux s'adressent.

Mr Rigout élu au développement durable est allé à la maison des aînés, parler de l'agenda 21 avec des collégiens volontaires, cette action a été très bien perçue.

La personne en charge du relais nature tente de sensibiliser les agents communaux en les invitant par exemple à une exposition sur le bruit, visible au centre de loisirs du Baricou, mais sans succès.

Depuis le début de l'année 2010, l'animatrice du relai nature, en charge des jardins familiaux organise des actions de formation sensibilisation auprès des utilisateurs des jardins familiaux (invitation des jardiniers de Tournefeuille…).

**Sensibilisation aux risques**

D'après le rapport de l'AUAT pour le diagnostic du PLU : « La prévention des risques naturels et industriels reste également un axe essentiel à traiter dans le Plan Local d'Urbanisme, afin d'assurer la protection des populations quelle que soient les options choisies en matière d'aménagement et de développement urbain. » Or nous n'avons pas noté d'action de sensibilisation spécifique concernant cette thématique, que ce soit auprès de la population ou des agents de la ville. Il faudrait développer la « culture du risque » et mettre en place des outils à la mesure des risques existants sur le territoire.

**Sensibilisation et citoyenneté**

**Auprès des enfants**

Régulièrement des actions de sensibilisation et de prévention sont faites par la police, auprès des enfants du CE2 au CM2.

le Réseau Veille Educative Parentalité Prévention mène des actions de prévention de la délinquance et de l'échec scolaire.

**Auprès des citoyens**

Une vaste campagne de sensibilisation a été faite auprès des habitants de Blagnac pour les déjections canines, le CTM met à disposition des Blagnacais des sacs et cela fonctionne bien. Aujourd'hui cela fait partie des habitudes. Blagnac est une ville propre.

**Implication des citoyens à la vie publique**

Pour associer les habitants aux projets municipaux, aux problématiques de développement durable et aux questions d'intérêt général, un Conseil Municipal des Jeunes et cinq Conseils de quartier ont été créés en 2002 pour représenter les principaux quartiers de Blagnac : Centre, Sud, Ouest, Grenade, Nord.

Un Conseil Économique et Social comptant 45 membres, citoyens et partenaires de la commune a été créé en 2009. Il a pour mission de compléter l'action des Conseils de quartier et de se pencher sur tous les sujets locaux.

Pour la concertation lors de la phase de diagnostic de l'agenda 21, la ville a créé un comité d'acteurs locaux. Mais il n'y a pas eu de concertation ouverte à tous les habitants de la Blagnac, nous n'avons donc pas pu juger de l'implication de la population pour la thématique développement durable.

**Eco-agents**

La ville a mis construit un groupe d'une trentaine d'éco-agents en charge d'être les relais de la démarche Agenda 21. Mais leur rôle et leur fonction reste encore mal définis.

## *Ce qui est fait ailleurs*

Manuel de l'éco-agent DIREN Haute Normandie

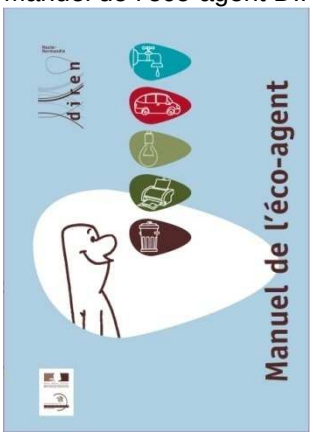

## *Pistes d'actions*

**Relais nature**
Développer le relais nature avec plus de moyens humains : des animateurs scolaires

**Jardins familiaux**
Augmenter le nombre, favoriser la rencontre entre utilisateurs et voisinage.

**Initier des comportements plus responsables :**
- Organiser des actions et manifestations thématiques (exemple : la promotion des circulations douces) à destination de publics ciblés (grand public, adolescents et étudiants, entreprises …) : expositions, débats, visites de sites, etc.
- Organiser des manifestations à l'occasion de la semaine du développement durable
- Accompagner la mise en œuvre des dispositifs d'aide aux particuliers pour la protection de l'environnement d'actions d'information et de sensibilisation.

**Information des agents**
Mettre en place un dispositif formalisé d'information des agents et nouveaux agents, sur l'engagement de Développement Durable et sur les gestes et pratiques internes pour un Développement Durable.

**Inciter les écoles à s'engager dans des projets éco-écoles**
Eco-Ecole est un label décerné aux écoles élémentaires et aux établissements scolaires du secondaire qui se mobilisent pour l'environnement. Dans les établissements qui se portent volontaires, les élèves, les enseignants, la direction et les personnels travaillent successivement sur cinq thèmes prioritaires : l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau et l'énergie.
Dans le cadre des enseignements et en partenariat avec les élus locaux, des associations locales et des parents d'élèves notamment, ils mènent un diagnostic qui débouche sur des réalisations concrètes d'amélioration des bâtiments scolaires et de leur gestion.
**http://www.eco-ecole.org**
Office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe
Of-F.E.E.E. 36, rue Amelot, 75011 Paris - tél. : 01 45 49 40 50 - fax : 01 45 49 27 69

La ville pourrait :
- Soutenir la diffusion de modules de formation sur la RSE (responsabilité sociétale des entreprises) dans les lieux de formation.
- Elaborer une démarche prospective avec les acteurs locaux en terme de DD portant sur les besoins en formation et compétences nouvelles (énergies renouvelables, matériaux écologiques…).

Fiche diagnostic n°11

# Energies et dérèglements climatiques.

## Enjeux de développement durable

La communauté scientifique s'accorde pour dire que notre mode de vie et de développement est responsable de l'émission de gaz à effet de serre (GES) provoquant une augmentation de la température moyenne de la terre.

La biosphère[2] et le climat entretiennent des relations complexes à travers les cycles de l'eau et du carbone. L'agriculture intensive, la déforestation, la construction de barrages, l'urbanisation galopante, la disparition des zones humides… perturbent ces cycles et modifient la proportion de lumière solaire réfléchie vers l'espace.
Chaque année, la combustion de carburants fossiles, la déforestation, l'agriculture et l'élevage intensifs rejettent 7 milliards de tonnes de carbone dans l'atmosphère. Une moitié de ce carbone est absorbée par les océans et la végétation, l'autre moitié s'accumule dans l'atmosphère. Le changement climatique modifie les températures des eaux de surface, les courants marins, la composition des espèces marines (impliquées dans l'absorption du carbone), la capacité d'absorption du carbone au niveau des océans diminue. L'effet de serre[3] augmente.

La machine climatique se dérègle, les phénomènes en jeu sont complexes.

Mais une chose est certaine, les conséquences des changements climatiques se font déjà sentir, on observe des changements importants du régime des précipitations et un accroissement des pénuries d'eau. L'augmentation de la température entraîne une augmentation de la vapeur d'eau dans l'atmosphère, d'où des pluies plus abondantes. Pénuries à certains moments, pluies excessives à d'autres, le climat se dérègle. Les contrastes été-hiver sont accentués. On constate également la fonte des glaciers de montagne et l'augmentation du niveau des mers.

Chaque année la France émet plus de 550 millions de tonnes de gaz à effets de serre soit 2% des émissions mondiales. Le gouvernement français s'est engagé à diviser par 4 les émissions du pays d'ici 2050.

Entreprises, collectivités, particuliers nous avons tous un rôle à jouer pour atteindre cet objectif.

Il est pour cela nécessaire de sensibiliser les citoyens au dérèglement climatique et de les accompagner dans des démarches de réduction de leur GES.

Choix quotidiens et stratégie de la collectivité doivent être faits en prenant en compte cette problématique.

***Cette fiche ne traite pas la thématique des transports, une fiche lui étant dédiée.***

## Les objectifs actuels

Réduire la facture énergétique

[2] Biosphère : « Région de la planète dans laquelle la vie est possible en permanence et qui renferme l'ensemble des êtres vivants. » F. Ramade, Eléments d'écologie, écologie fondamentale.
[3] « L'effet de serre est un réchauffement de la Terre, des océans et de l'atmosphère dû à la rétention d'une partie de la chaleur induite par les rayons du soleil. » É. Bard, Les Dossiers de la recherche, n°17.

# Fiche diagnostic n°11 – Energie et dérèglements cl imatiques (suite)

## *Contexte de Blagnac*

Un patrimoine riche et complexe.
Pour le bilan carbone, nous avons dénombré 102 bâtiments appartenant à Blagnac répartis en 48 groupes de bâtiments (rattachés à un même comptage).

**Eclairage public**
L'éclairage public à Blagnac a consommé 2 633 575 kWh d'électricité en 2008

**La RTVB en chiffre (année 2008)**
Urbain : 119 226 voyageurs transportés en 2008
Transports scolaires :
Ramassage scolaire : 189 élèves inscrits pour 162 jours de fonctionnement
Ramassage centres de loisirs : 81 jours de fonctionnement
Périscolaire : 2 596 transports semi-réguliers
Occasionnel : 1 544 commandes occasionnelles

**Quelques bâtiments énergivores de la commune (en valeur absolue)**
Les complexes sportifs, principalement le complexe sportif de NAUDIN
La patinoire
Boulodrome du Ramier
Centre de loisirs du Barricou

**Techniques alternatives et énergies renouvelables**

1 toit végétal sur le réfectoire du Barricou et un sur le pôle petite enfance

Utilisation de l'énergie photovoltaïque sur le pôle petite enfance

Géothermie : deux forages à 1200 m permettent d'alimenter en eau chaude la ZAC du Ritouret et le bassin d'apprentissage.
Cette installation a produit en 2007, 6.3 GWh.
En 2007 en Midi-Pyrénées, on ne dénombrait qu'une seule installation de géothermie dédiée au chauffage urbain.

**Principe du doublet géothermique**

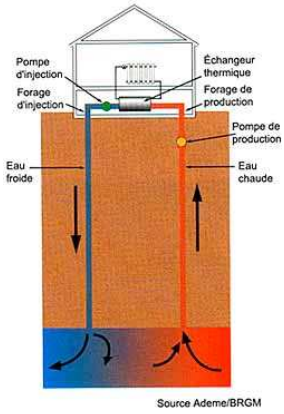

Source Ademe/BRGM

Schéma Pompe A Chaleur géothermales (source : Graphies)

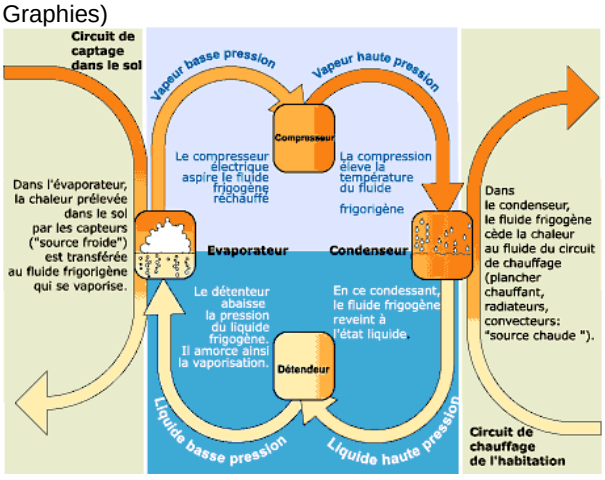
Circuit de captage dans le sol
Vapeur basse pression
Vapeur haute pression
Compresseur
Le compresseur électrique aspire le fluide frigogène réchauffé
La compression élève la température du fluide frigorigène
Dans l'évaporateur, la chaleur prélevée dans le sol par les capteurs ("source froide") est transférée au fluide frigorigène qui se vaporise.
Evaporateur
Condenseur
Le détenteur abaisse la pression du liquide frigogène. Il amorce ainsi la vaporisation.
En ce condessant, le fluide frigogène revient à l'état liquide.
Détendeur
Dans le condenseur, le fluide frigogène cède la chaleur au fluide du circuit de chauffage (plancher chauffant, radiateurs, convecteurs: "source chaude ").
Liquide basse pression
Liquide haute pression
Circuit de chauffage de l'habitation

# Fiche diagnostic n°11 – Energie et dérèglements cl imatiques (suite)

## *Situation des projets de la ville de Blagnac sur le territoire*

| | |
|---|---|
| *Réalisés* | Chauffage urbain : géothermie<br>Nouvel éclairage de la patinoire |
| *En cours* | Bilan carbone « services et patrimoine»<br>Changement progressif des candélabres « boule »<br>Amélioration de la rentabilité du chauffage urbain par l'installation en série de pompes à chaleur<br>Diagnostic énergétique de certains bâtiments communaux.<br>Amélioration de la géothermie (Pompes à chaleur en série)<br>Calcul des surfaces exactes des bâtiments communaux<br>Obtention, par la RTVB, du marché de transports scolaires des collèges auprès du conseil Général pour une durée de 7 ans<br>Procédure « fêtes et manifestations » |
| *En projet* | Cuisine centrale avec la mise en place d'énergie renouvelable.<br>Etude de la pose de panneaux solaire pour la piscine<br>Vélos à assistance électrique pour le déplacement des agents inter-service |

## *Analyse*

### *Atouts*

- ✓ Des actions en cours pour limiter la pollution lumineuse nocturne
- ✓ Réalisation d'un Bilan carbone services et patrimoine
- ✓ Géothermie
- ✓ Volonté de développer les énergies renouvelables et d'affirmer l'exemplarité de la collectivité
- ✓ Fête des associations mutualisée avec l'accueil des Blagnacais
- ✓ Toit végétal sur le réfectoire du centre de loisirs le Barricou et sur le pôle petite enfance
- ✓ Brigades de la police municipale à vélo et à cheval
- ✓ Quelques véhicules électriques dans les services municipaux (Goupil)
- ✓ Thermostats des bureaux de la ville pilotés à distance

### *Faiblesses*

- ✓ Les DPE (Diagnostic de Performance Energétique) non encore réalisés
- ✓ Pas d'engagement pour lutter contre la précarité énergétique
- ✓ Un *reporting* difficile à mettre en place étant donné la structure des bâtiments de la ville (plusieurs bâtiments reliés à un même compteur)
- ✓ *Reporting* également difficile à mettre en place pour l'éclairage publique (pas d'inventaire formalisé, 123 postes de comptage : on ne connaît pas les points lumineux raccordés par poste)
- ✓ Manque de moyen humain au service bâtiment pour réaliser ce *reporting* étant donné la complexité et le nombre de bâtiments communaux
- ✓ Pas de sensibilisation des agents et des élus pour limiter les consommations énergétiques
- ✓ Manque de sensibilisation des utilisateurs des équipements sportifs : gymnases, boulodrome, tir à l'arc…
- ✓ Non respect (par les élus et les agents) des règles de chauffage et climatisation des bureaux de la ville (surchauffés en hiver et très froid en été)
- ✓ Beaucoup d'éclairages des bureaux de la ville ne sont pas adaptés à une moindre consommation et au confort de travail
- ✓ Des radiateurs dans les WC même sur les nouvelles constructions de la ville comme le Barricou
- ✓ Difficulté de contrôler les aménagements non suivis par les services de la mairie

| Opportunités | Menaces |
|---|---|
| ✓ Profiter des restructurations et réaménagements pour isoler les consommations énergétiques et donc connaître les consommations énergétiques par service, par bâtiment<br>✓ Equiper la ville de véhicules électriques, mettre en place des bornes spécifiques avec des compteurs pour le suivi des consommations<br>✓ Lors des nouvelles constructions ou des rénovations utiliser les toitures végétales sur les bâtiments pour améliorer l'isolation été comme hiver.<br>✓ DPE en cours : un potentiel important d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux<br>Le DPE affiché doit s'attacher à prodiguer des conseils de bon usage et de bonne gestion du bâtiment et de ses équipements. Ces conseils sont à destination du public, des occupants du bâtiment et du gestionnaire. Ils insistent surtout sur les mesures à prendre lors des périodes d'inoccupation du bâtiment pour économiser de l'énergie, notamment au niveau de l'éclairage et de la bureautique.<br>✓ L'agrégation des données de tous les DPE réalisés pourra permettre de constituer une base de données cohérente sur l'ensemble du patrimoine. Cette base de données devrait contenir à la fois des éléments qualitatifs et quantitatifs et devrait permettre l'extraction de synthèses.<br>✓ La mise en place d'une procédure « fêtes et manifestations » devrait être l'occasion de mettre en place un tableau de bord des consommations d'énergie et de production de déchets par événement<br>✓ Communiquer sur les véhicules électriques | ✓ Des bonnes volontés qui risquent de s'essouffler : en effet les agents ont eu des demandes répétées pour la mise en place de locaux protégés, mais elles ne sont pas encore prises en compte<br>✓ La zone Andromède n'est pas harmonisée avec l'éclairage aujourd'hui utilisé sur la ville de Blagnac<br>✓ De plus en plus de bureaux et bâtiments de la ville climatisés |

Le lancement de l'Agenda 21 s'est fait parallèlement à celui du Bilan carbone « patrimoine et services ».
Le Bilan des émissions réalisé pour le Bilan carbone, montre que de manière globale les postes les plus émetteurs sont ceux des consommations énergétiques des bâtiments et des déplacements.

**Géothermie**
Depuis plus de 30 ans la ville de Blagnac chauffe quelques quartiers grâce à la géothermie. C'est aujourd'hui Dalkia (filiale de Vivendi) qui est le concessionnaire.
Des alertes répétées à la légionellose ont forcé la collectivité à sécuriser le réseau d'eau chaude sanitaire chauffée grâce à la géothermie. Il est prévu pour cela d'améliorer les performances énergétiques de la géothermie, en récupérant une partie des calories, grâce à l'installation de 4 ou 5 pompes à chaleur (PAC) en série. L'objectif est d'obtenir un taux supérieur à 50% en énergie renouvelable. Le surcoût engagé devrait être alors lissés par la baisse de la TVA qui passerait de 19,6 à 5,5%.

**Consommations énergétiques de la ville (patrimoine)**
Un agent de la commune de Blagnac est en charge du suivi des consommations énergétiques. Mais il n'existe pas de *reporting* sur les différentes consommations d'énergie (chauffage urbain, électricité, gaz) par bâtiment.
De plus l'organisation des bâtiments du patrimoine de la ville est assez complexe : en effet plusieurs bâtiments (école, bureau de la mairie, etc.) sont reliés à un même compteur EDF ce qui complexifie le *reporting*. Il est donc difficile de rapporter une consommation d'énergie à un bâtiment et/ou à un service.

Les diagnostics de performance énergétique (DPE) des établissements communaux n'ont toujours pas été réalisés[4], une quarantaine de bâtiments est concerné.

Les surfaces exactes des bâtiments ne sont pas connues, mais un relevé de l'ensemble des bâtiments est en cours dans le cadre de la gestion technique des bâtiments. Aujourd'hui seul 6 bâtiments (sur plus de soixante) ont fait l'objet de ce calcul. Il s'agit d'un programme réparti sur 4 ans. Ceci est un des éléments qui a posé problème lors de la réalisation du bilan carbone.

[4] Les bâtiments publics se doivent d'être exemplaires, leurs gestionnaires doivent connaître et faire connaître la performance énergétique de leurs bâtiments. Depuis janvier 2008, les gestionnaires des bâtiments publics doivent afficher le diagnostic de performance énergétique dans le hall d'accueil du bâtiment, de manière visible du public. L'arrêté en date du 7 décembre 2007, paru au Journal Officiel du 20 décembre 2007, définit les conditions d'application de ce dispositif.
Sont concernés par ce dispositif les bâtiments de plus de 1 000 m², occupés par les services de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public, et accueillant un ERP de catégorie 1 à 4.

Lors de nos entrevues plusieurs personnes nous ont informés que le bâtiment le Barricou n'est pas économe en énergie, alors qu'il a été livré en 2009.

**Chauffage et climatisation des bâtiments de la ville**
Les thermostats des bureaux sont pilotés à distance ce qui permet, à priori, d'avoir des températures constamment adaptées en fonction de l'utilisation et de la saison. Mais l'hôtel de ville rencontre régulièrement des problèmes de régulation de chauffage ou de climatisation et les règles ne semble pas respectées par tous. Les demandes sont constantes auprès du service bâtiment pour modifier ces températures (les augmenter en hivers, les baisser en été). De plus en plus de bureaux et de bâtiments communaux sont équipés de climatisation. Et les demandes sont croissantes. Certaines personnes craignent qu'en acceptant d'installer des climatisations, on suscite le besoin et que des jalousies s'installent.

**Chauffage des équipements sportifs**
Quelques gymnases sont chauffés grâce à des aérothermes, ce type de chauffage n'est pas efficace en terme de confort (bruit, inertie) et est très énergivore.
Le chauffage utilisé au complexe Weidknnet est idéal en terme de confort d'utilisation.
Le complexe des Barradels utilise un chauffage par le sol, ce système est long à se mettre en route, il ne devrait pas être éteint, à voir si cela est rentable en terme de gains carbone.
Le bassin d'apprentissage utilise pour son chauffage des calories récupérées de la patinoire.
Aux Ramiers le boulodrome est chauffé, la serrure de régulation du chauffage y est régulièrement forcée pour augmenter le chauffage.
Les règles de chauffage des complexes sportifs ne sont pas faites au cas par cas, en fonction du type de chauffage existant. Ce qui créé des désagréments pour les utilisateurs et certainement des surconsommations énergétiques (cf. bilan des émissions du Bilan carbone). En effet, les associations utilisatrices des gymnases sont souvent amenées à demander d'augmenter le chauffage pour le confort des utilisateurs (notamment des enfants). Les résultats, complexe par complexe, du bilan carbone de Blagnac, devraient apporter des pistes d'amélioration sur ce point.

**Eclairage public**
A Blagnac les points lumineux sont très nombreux (6 489). Certain secteurs sont sur-équipés sans raison.
Aujourd'hui il y a environ 2 000 candélabres « boule », ils sont remplacés au fur et à mesure par des candélabres qui ne provoquent pas de pollution lumineuse (U.L.O.R[5] proche de zéro ce qui signifie que le flux d'éclairage perdu est minimisé, la lumière ne part plus vers le ciel). Le remplacement de ces candélabres est un vaste chantier qui a un coût très élevé (3 millions d'euros). Le chantier du tram a été une belle opportunité pour retravailler l'éclairage, en travaillant à l'efficacité lumineuse et à la réduction des pollutions lumineuses sur certains quartiers comme la place Catalogne, le quartier Aragon, la zone aéroportuaire, le centre ville.
Ceci n'a pas été fait sur la zone Andromède, il n'y a pas eu d'harmonisation entre ce qui est fait aujourd'hui sur la ville et ce qui est fait sur la zone Andromède, l'aménagement étant géré par la SEM aéroconstellation.

Blagnac a mis à l'essai des candélabres équipés de lampes LED sur un cheminement piéton et s'oriente vers l'utilisation de ce type d'éclairage dans les parcs.

Depuis 1 an ½, l'éclairage de la ville de Blagnac est commandé par des horloges astronomiques réglées sur le lever et le coucher du soleil théorique. L'inconvénient est que ces horloges ne prennent pas en compte la luminosité réelle. Ce qui fait que la ville peut manquer d'éclairage par temps couvert.

L'éclairage à Blagnac est délégué au SDEHG (syndicat départemental d'électrification de la Haute Garonne) qui a entre autre en charge tout ce qui concerne l'entretien et les réparations.

**Circulation déplacement des agents en service**
Les agents ont souvent de petites distances à parcourir, aujourd'hui aucun n'a de véhicule électrique.
La police municipale a mis en place depuis 10 ans une brigade à vélo (10 vélos) et depuis 2 ans une brigade à cheval (4 cavaliers).

Il y a une forte demande de la part des agents rencontrés lors de la concertation, pour acquérir des vélos mais aussi pour installer des locaux protégés près des bâtiments communaux (Odyssud, Direction des sports, piscine…). La direction du service des sports le demande depuis plusieurs années, cela n'a jamais été accordé.

La direction des affaires sociales souhaite acquérir des vélos à assistance électrique pour les agents et contractuels en charge du service à la personne[6]. Ceci serait moins discriminant au moment des embauches, aujourd'hui ces personnes doivent obligatoirement avoir un véhicule personnel.

[5] U.L.O.R : % de flux des lampes émit au dessus de la ligne d'horizon

[6] Les agents et contractuels en charge du service à la personne parcourent beaucoup de kilomètres environ 200 par trimestre et par personne.

**Régie des Transports de la Ville de Blagnac (RTVB)**
Créée par délibération du 20/12/1985 (statut modifié le 27/11/2001) la RTVB est intégrée dans la Direction Générale du Développement Urbain Durable. Au travers de la régie, la ville assure les transports en commun de proximité sur le territoire de la commune (compétence déléguée).
Ses missions sont d'assurer :

- les transports urbains de voyageurs sur le territoire de la commune (voir fiche transport) ;
- les transports scolaires pour les écoles maternelles, élémentaires et les collèges ;
- les transports périscolaires semi-réguliers (dans Blagnac) et occasionnels (dans le périmètre de la commune ou à l'extérieur) ;
- les transports réguliers des CLSH ;
- les transports occasionnels des associations blagnacaises, des CLSH et des tiers divers

Les enfants des écoles sortent beaucoup à Blagnac (dans le cadre du temps scolaire), les enseignants utilisent facilement, peut-être un peu trop les services de la RTVB.

Le pédibus n'est pas très développé sur la ville. Lorsque les enfants sortent à la piscine, à Odyssud, au cinéma, cela se fait quasiment toujours en bus de la RTVB.

**Chauffage et habitats**
On estime que 20% des familles françaises ne parviennent pas à se chauffer correctement en raison du coût des énergies et de la vétusté des logements. Une part de ces foyers défavorisée demande aux services sociaux de la ville de payer leurs factures. Au niveau national on estime que les ménages éligibles à cette aide sont 5 fois plus nombreux que la demande enregistrée.
Le défaut de chauffage a des impacts sur la santé (bronchite, asthme, difficultés respiratoires …). Au Royaume uni un chercheur de l'université d'Ulster a montré que pour 1 euro investi dans la prévention (rénovation thermique), la moitié est remboursée par la diminution des frais de santé et l'autre par les économies d'énergie.[7]
La ville de Blagnac ne s'est pas réellement saisit du problème social que constitue la précarité énergétique.

**Organisation de la logistique pour les fêtes et manifestations**
Le service fête et manifestation organise la logistique pour tous les évènements de la ville qu'ils soient commandités par un autre service ou une association Blagnacaise. Il y a à Blagnac plus de 450 manifestations locales. Moins de 10 manifestations son propres à ce service (vide grenier, marché de Noël, fête des rues, carnaval, fête des associations, repas des présidents d'association, fête locale, fête foraine).

L'organisation de la logistique d'un événement a des répercussions en terme de consommation d'énergie (gasoil des camions), mais aussi en terme de sécurité et de ressources humaines.
Il n'existe plus aujourd'hui de procédure « manifestations » (celle ci est à réactualisée) qui permettrait :

- d'une part de s'assurer de légitimité de l'événement,
- et d'autre part qui permettrait d'optimiser, de rationaliser, de mutualiser les demandes.

Cette action est en cours. De plus le service fêtes et manifestation prévoit de mettre en place un travail de vérification des demandes afin de s'assurer qu'elles correspondent réellement aux besoins (lorsqu'une association demande du matériel pour 500 personnes alors que la manifestation n'en accueil que 50 la logistique déployée est inappropriée et surdimensionnée).

[7] Revue ECOLOGIK fev/mars 2010

## *Ce qui est fait ailleurs*

« Le lycée Bergson (Paris 19ème ) et ses professeurs mettent en place depuis 2005 un Agenda 21 et développe des activités autour de son application (modules sur : les déchets, la solidarité, des études de politiques environnementales, l'énergie). Edif participe au comité de pilotage de cet Agenda 21 et accompagne chaque année un groupe de lycéens dans le suivi d'Ateliers Scientifiques et Techniques sur le thème de l'énergie.
EDIF a édité l'affiche Display® de l'établissement. Celle-ci se présente sous la forme des étiquettes énergétiques avec un classement allant de A à G pour l'énergie, les émissions de $CO_2$ et les consommations d'eau. La classe A est la plus économe, la classe G la moins économe. Display® est une campagne européenne destinée à encourager les collectivités locales à afficher les performances énergétiques et environnementales de ses bâtiments publics. L'affiche est réactualisée chaque année en fonction des consommations annuelles de l'établissement. » http://www.edif.asso.fr

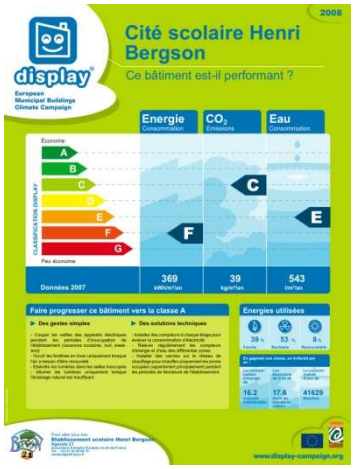


« La ville de Saint-Genis-Laval (près de Lyon) a opté pour la construction d'un gymnase de qualité environnementale :

- avec une chaudière à bois

- une toiture végétalisée

- la récupération des eaux de pluies (pour l'arrosage et les sanitaires)

- un puits canadien

- et une ventilation double flux.

D'après les donnés de l'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise, le nouveau gymnase répond d'ailleurs à 8 critères «Haute Qualité Environnementale » notamment en terme de gestion de l'énergie et de l'eau mais aussi du confort hygrométrique, acoustique et visuel ainsi que de la qualité de l'air.

Ce gymnase permettra des économies d'énergies et de fonctionnement et contribuera ainsi à la préservation des ressources naturelles. »

http://www.mairie-saintgenislaval.fr

## *Pistes d'actions*

***Reporting* et plan d'action**
Mettre en place un tableau de bord de suivi des consommations énergétiques
Suite aux résultats du Bilan Carbone, mettre en place un plan d'action couvrant tous les champs d'action communale : urbanisme, transport, construction, éclairage publique, information et mobilisation de tous …

**Consommations énergétiques des bâtiments de la ville**
Sensibiliser les agents et les élus aux bonnes pratiques.
Sensibiliser les utilisateurs des équipements publics mis à leur disposition.
1℃ de plus c'est 7% de consommation en plus
Diagnostique énergétique sur les bâtiments de la ville.
Utiliser l'affiche Display® pour tous les bâtiments communaux.

**S'engager de façon formalisée pour limiter la Pollution Lumineuse**
Limitation drastique de la lumière intrusive et proscription dans les espaces naturels (type ZNIEFF ZICO). Émission de lumière avec une quantité raisonnable.
Proscription de la lumière éblouissante dans les zones naturelles, les abords, les parcs naturels régionaux et nationaux.
Réfléchir à des temps de fonctionnement en fonction des zones.

**Pour l'éclairage publicitaire et commercial**
Proscription de la lumière intrusive et éblouissante,
Interdiction des éclairages publicitaires dans les zones naturelles.
Mise sous autorisation des faisceaux dirigés au-dessus de la ligne d'horizon, qu'ils soient fixes ou mobiles et leur usage limité dans le temps.
Etude d'impact préalable des faisceaux dirigés fixes, Equipement des panneaux publicitaires encastrés avec des projecteurs horizontaux orientés du haut vers le bas.
Extinction de toutes les enseignes publicitaires ou les vitrines qui n'ont pas une utilité nocturne indispensable exceptés les pharmacies, les forces de l'ordre, les hôpitaux, etc., à 22 heures (à 23 heures pendant la période estivale), au plus tard aux horaires de fermeture de l'établissement.
Pas de sur-dimensionnement des enseignes publicitaires extérieures munies d'un éclairage incorporé (Panneaux lumineux, néon, etc.), leur flux lumineux dirigé vers le haut sera limité.
Eclairement du haut vers le bas seulement, avec une intensité raisonnable et en évitant toute diffusion de lumière vers le haut pour les enseignes et les vitrines, non munies d'éclairage incorporé.

**Pour l'éclairage des zones industrielles et commerciales**
Les mêmes règles que l'éclairage public seront appliquées : La lumière devra être émise du haut vers le bas, dans un cône de 70 ° par rapport à la verticale, l'intensit é lumineuse maximum sera de 49 cd/klm à, 90° et aut res inclinaisons.
Proscription de la lumière intrusive et éblouissante,
Evitement de l'éclairage des zones naturelles alentours et des abords le plus souvent possible,
Préconisation des seuls projecteurs avec verres horizontaux orientés du haut vers le bas garantissent la non diffusion de la lumière vers le haut,
Adaptation de l'éclairage de sécurité des zones de travail aux horaires de travail et éteint hors de celui-ci. Utilisation de système de gestion : détecteurs, réducteurs de flux, gestion centralisée pour limiter les dépenses en énergie.
Installation de réducteur de flux dans les espaces à faible trafic et éteints à partir de 23 heures.
Eclairage raisonnable des façades et extinction dès 22 heures 30 en période hivernale et 23 heures en période estivale. Ils seront toujours du haut vers le bas. A quelques exceptions près, possibilité de d'éclairer du bas vers le haut. Seulement en se maintenant à l'intérieur du périmètre de la façade, et symétriquement par rapport à celle-ci.
Obligation, avant toute demande d'éclairage de zones naturelles, d'abords, de mise en valeur des sites naturels et monuments d'une étude d'impact écologique et de maîtrise de l'énergie.

Informations techniques prises sur le site : http://www.biodiversite2012.org

Fiche diagnostic n°12

# Positionnement économique et emploi

## *Enjeux de développement durable*

L'économie est l'un des « piliers » du développement durable, et se définit comme un développement économique qui concilie équité sociale et protection de l'environnement, voire qui placerait le développement économique au service des besoins sociaux tout en économisant et en respectant les ressources naturelles.
La commune dispose d'un large champ d'intervention en matière d'emploi, en terme d'accès et de développement économique local.
Ainsi elle peut prendre des mesures réglementaires pour maîtriser l'équilibre et la répartition des activités économiques sur son territoire et promouvoir la mixité des fonctions. Elle peut influer sur l'adéquation entre l'offre d'emplois et la demande, en permettant l'implantation de types d'activités adaptés à la qualification de sa population ou offrir la possibilité de développer la formation locale, enjeu d'intégration et d'équilibre social.
La ville peut contribuer au développement durable en favorisant la création d'emplois « durables », en soutenant (appui financier, technique, logistique…) les entreprises investies dans des préoccupations sociales et solidaires, dans la gestion de l'environnement, ou attentives à leur impact dans ces domaines.
La commune peut également contribuer au développement durable par son rôle d'acteur économique via les marchés et la commande publique : clauses environnementales (recyclage des déchets, économie des ressources…), sociales (entreprises d'insertion…), éthiques (achats de produits biologiques, issus du commerce équitable, issus de la production locale…)

## *Les objectifs actuels*

**Gérer les relations avec les entreprises, commerces, artisans et professions libérales** :

- ✓ Dynamiser et promouvoir l'activité économique de la Ville
- ✓ Organiser des rencontres thématiques avec le tissu socio-économique
- ✓ Mettre en œuvre des actions de développement et de dynamisation du commerce pour maintenir voire développer la qualité de vie du centre ancien
- ✓ Gérer les marchés de plein vent : *autorisations d'implantation, contrôles*
- ✓ Gérer le suivi des demandes des cirques et mini-fêtes foraines
- ✓ Gérer les autorisations d'ouvertures exceptionnelles des magasins au public

# Fiche diagnostic n°12 - Positionnement économique et emploi (suite)

## *Contexte de Blagnac*

**« Un développement économique triomphant de l'aéronautique »**

**Des zones d'activités consacrées à l'aéronautique**

- ✓ Zone aéroportuaire
- ✓ Aéroconstellation

Des zones d'activités qui représentent 40% du territoire communal et qui concentrent 90% des emplois de la commune.

**Des demandeurs d'emploi accompagnés**

- ✓ Evolution du nombre de demandeurs d'emploi *(données ANPE)* : + 5,43 % *(Déc. 2007 : 866 - Déc. 2008 : 913)*
- ✓ Evolution du nombre de Rmistes (données Conseil Général) : – 2.50 % (Déc. 2007 : 246 - Déc. 2008 : 240)
- ✓ 97 offres d'emploi locales reçues et gérées par la maison de l'emploi
- ✓ 516 personnes accompagnées
- ✓ dont 61 non demandeurs d'emploi
- ✓ 146 personnes ayant retrouvé un emploi

**Chiffres Clés**

**Près de 30 000 emplois sur Blagnac (dont 16 000 sur Airbus) – 40,7% des blagnacais ont un emploi sur Blagnac**

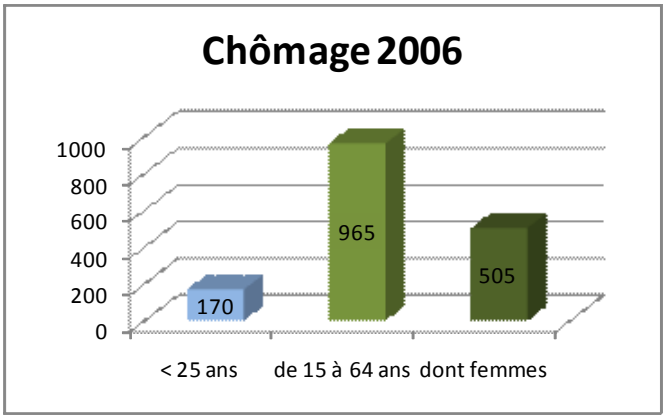


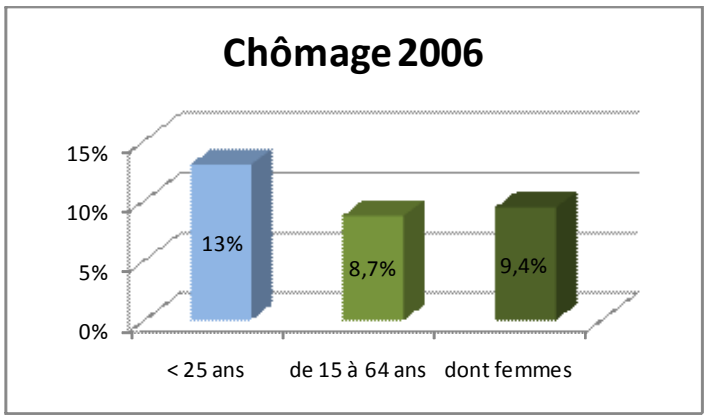


**Plus de 2000 structures sur le territoire - 1088 établissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés**

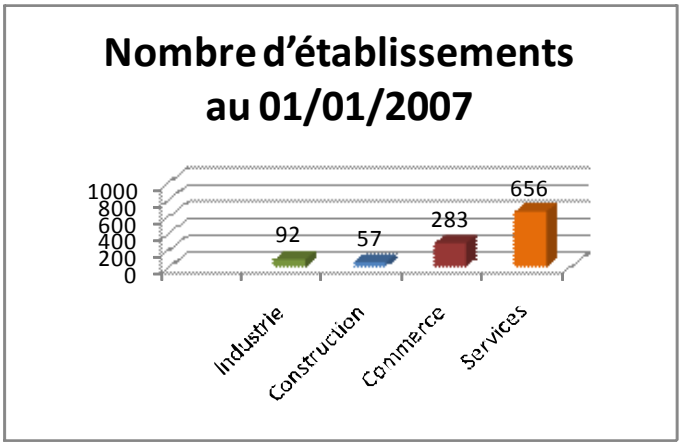


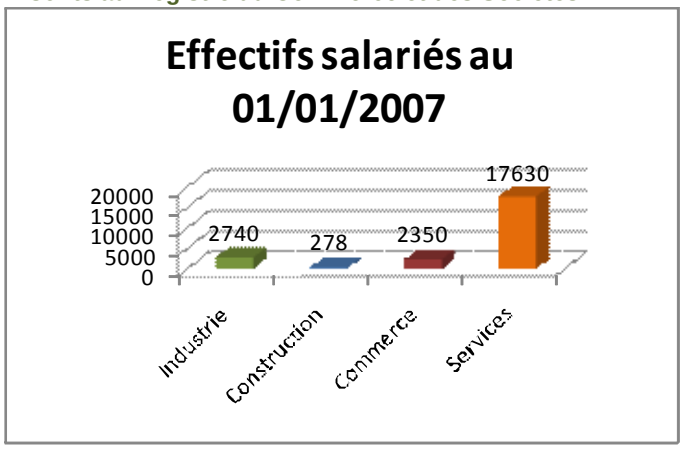


**Démographie des entreprises en 2006 : 186 créations – 189 suppressions**

# Fiche diagnostic n°12 - Positionnement économique et emploi (suite)

| | |
|---|---|
| *Réalisés* | Zone d'activités Aéroconstellation<br>Parc aéroportuaire<br>Zone d'activités de Font grasse |
| *En cours* | ZAC Andromède<br>Extension de l'aéroport et développement des activités aéroportuaires<br>Tramway<br>« La maison intelligente » (IUT domotique du Service à la Personne) |
| *En projet* | |

| ***Atouts*** | ***Faiblesses*** |
|---|---|
| ✓ Un fort dynamisme au niveau de l'emploi avec 30 000 emplois<br>✓ La présence d'Airbus (16 000 emplois) et de la ZA Aéroconstellation (3.000 emplois directs et 6.000 emplois induits)<br>✓ Un tissu de plus de 2000 entreprises et des réseaux d'entreprises importants sur le territoire<br>✓ Existence d'un incubateur et d'une maison de l'emploi et de l'insertion<br>✓ Un partenariat fort instauré entre la filière formation et la ZA Aéroconstellation<br>✓ Présence d'un centre commercial créant de l'emploi et de l'économie | ✓ Une omniprésence de l'aéronautique (mono activité)<br>✓ Industrie utilisant des ressources énergétiques non renouvelables.<br>✓ Plus de foncier disponible après Andromède.<br>✓ La relation de suivi avec les entreprises est assurée par une seule personne dans le service vie locale et jumelage (pondération : ce suivi ne relève pas de la compétence de la mairie). |

| ***Opportunités*** | ***Menaces*** |
|---|---|
| ✓ Développer la zone maraîchère en Bio<br>✓ Diversifier les activités notamment dans l'économie verte<br>✓ Recycler le savoir faire et technologie de l'aéronautique en produits et services « verts ».<br>✓ Des savoir-faire diversifiés, des compétences transversales facilement redéployables dans différents secteurs d'activités<br>✓ un potentiel humain pour innover (vivier d'ingénieurs Airbus + Orange) | ✓ Activité cyclique de l'aéronautique<br>✓ Beaucoup d'industries reposant sur l'utilisation de ressources non renouvelables.<br>✓ Coût du pétrole pour les compagnies aériennes et faible rentabilité (risque de licenciements).<br>✓ Les pas de porte des commerces sont chers en centre ville amenant le développement de commerces tertiaire (banques, assurances,).<br>✓ Circulation difficile qui pourrait inciter les entreprises à se délocaliser ou à choisir d'autres communes d'implantation |

## Le tissu économique

**Un développement économique lié à celui de l'aéronautique :**

L'aéroport et l'aéronautique sont à l'origine du fort développement économique de la commune de Blagnac.

Attirant les entreprises et les particuliers, l'aéroport international procure à la commune notoriété et rayonnement (5ème rang national avec 6 millions de passagers par an - 2ème rang pour ses activités de fret).

La présence du siège d'Airbus Industrie (création d'Airbus en 1993), positionne Blagnac comme acteur mondial de l'industrie aéronautique. La création de la ZAC aéronautique Aéroconstellation, la construction de l'usine d'assemblage de l'Airbus A 380 et toute la sous-traitance induite confortent ce domaine d'activité.

**Un tissu économique qui s'est diversifié :**

Cependant, d'autres axes économiques se sont développés et maintenus :

- ✓ Zones d'activités tertiaires, commerciales et industrielles de la ZAC du Grand Noble, de la zone d'activités artisanales de Fontgrasse, au nord du territoire
- ✓ Grand nombre de commerces et activités de service dans le centre ancien.
- ✓ Le tissu économique blagnacais est complété par une activité agricole à préserver, essentiellement tournée vers le maraîchage au nord est et sur la rive gauche de la Garonne. Elle est convoitée par des installations autres qu'agricoles.

*NB : Le découpage du territoire de Blagnac en ZA est décrit dans la fiche thématique 3 - : aménagement et urbanisme*

## Les entreprises

40 entreprises en 1987 implantées autour de l'aéroport - près de 2000 structures en 2009 sur tout le territoire. Les principaux parcs d'activité sont liés à la zone aéroportuaire et celle d'Aéroconstellation destinée à la localisation d'entreprises ayant une nécessitée absolue d'être en liaison avec les pistes de l'aéroport.

**L'organisation des entreprises et communication avec la mairie**

- ✓ Création en 1990 d'un club d'entreprises réunissant 116 organisations dont 30% blagnacaises
- ✓ Existence d'un incubateur
- ✓ Présence d'un correspondant au Cabinet du maire en charge de la relation avec les entreprises de Blagnac. La communication est jugée fluide avec les entreprises.

**Les entreprises et le développement durable**

- ✓ Les entreprises ne sont pas demandeuses mais semblent sensibles à la question.
- ✓ Une entreprise s'est équipée de panneaux photovoltaïques.
- ✓ Les problèmes récurrents exprimées par les entreprises : circulation et parking – transport en commun
- ✓ La zone d'activité d'Aéroconstellation : La ZAC est engagée dans une démarche de certification ISO 14001 (récupération des eaux, qualité architecturale….).

## Les commerces et l'artisanat

- ✓ 1 association de commerçants
- ✓ 1 zone commerciale réunissant un hypermarché, une galerie marchande de 120 commerces. La constitution de ce pôle en 1993 a permis de diversifier les activités et les emplois présents sur la commune.
- ✓ 1 grand nombre de commerces autour de : la place Catalogne, la place des Marronniers, au Plan du Port, à l'entrée Sud de Blagnac, aux abords de la place de la Révolution, le long de la route de Grenade, au Nord de la commune et la nouvelle zone Andromède accueillera, à terme, de nouveaux commerces de proximité.

## L'agriculture

Un nombre important d'agriculteurs sur la commune malgré le contexte périurbain dont une grande partie est tournée vers l'activité du maraîchage.

- ✓ Les données du Recensement Général Agricole de 2000 indiquent que la commune a une Superficie Agricole Utile de 269 hectares soit 16% du territoire communal
- ✓ 14 exploitations sont recensées sur la commune dont 10 sont classées comme exploitations professionnelles.
- ✓ Le SIVOM Blagnac-Constellation a lancé en 1997 une réflexion sur le devenir de cette activité à l'échelle des 6 communes qui composent son territoire, en lien avec la démarche menée par le Grand Toulouse sur ce thème (groupe de travail avec la Chambre d'Agriculture) - en 2003 mise en place des premières actions en faveur de cette activité agricole :
  - La SAFER est l'opérateur foncier pour la préservation de l'environnement et des

paysages et la mise en valeur agricole, forestière et rurale du territoire de Blagnac Constellation. Les actions de préemption et la veille foncière se font en concertation entre les communes et la SAFER, titulaire du droit de préemption.

- Intégration dans le Schéma de Développement de Blagnac Constellation des grands ensembles à vocation naturelle et agricole à protéger.
- Il revient à la commune en 2008 de poursuivre ces actions en étudiant la possibilité de créer une Commission Communale d'Aménagement Foncier.

## Les emplois

### Un bassin d'emploi important

- ✓ 30 000 emplois sur Blagnac en 2009 pour 28 060 dénombrés en 2006 soit une augmentation de 6%.
- ✓ 16 000 emplois chez Airbus
- ✓ France Telecom (1120 emplois) - Pôle aéroport (1000 emplois) - Cibavision, Derichbourg et Atis aéronautique (700 emplois) - ATR (540 emplois) - CIMPA (450) - Rockwell et Collins (650) - EADS (450) - Aéroconseil (370) - Pôle aéroportuaire (1000).
- ✓ Un partenariat fort est instauré entre la filière formation et la ZA Aéroconstellation : une nouvelle filière BTS Aéronautique a été ouverte dans le nouveau lycée.

**Une maison de l'emploi et de l'Insertion**

Blagnac bénéficie néanmoins d'une Maison de l'emploi et de l'Insertion (7 agents municipaux) qui regroupe sur un même site des services intervenant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle afin de faciliter la recherche et l'accès à l'emploi. Elle propose l'accès à des offres d'emploi locales, un accompagnement individualisé à la recherche d'emploi, un accompagnement dans les démarches socio-professionnelles et administratives, des cours de remise à niveau
La structure est repérée comme lieu ressource pour les associations d'insertion et certains centres de formation du territoire : *6 groupes de 12 personnes accueillis.*

## Les développements à venir

Dans l'absolu, il n'y a plus de foncier disponible sur le territoire pour la construction de nouvelles zones d'activités – Andromède serait la dernière zone développée du territoire.

## *Ce qui est fait ailleurs*

- ✓ Boeing dispose de sa propre production d'éolienne (Airbus dispose du potentiel)

## *Pistes d'actions*

- ✓ Les entreprises sont à présent sensibles aux questions du développement durable. Des sensibilisations individuelles et des actions collectives pourraient être mises en place par la mairie
  - ✓ Dans le cadre d'une diversification de ses activités à l'avenir, la ville pourrait se tourner vers les entreprises qui sont dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et dont le produit est « propre » (énergie renouvelable par exemple)
  - ✓ Le travail à domicile
- ✓ 1 Incubateur dans lequel Airbus serait partie prenante sur le développement « d'éco-entreprises»

## *Réforme de la taxe professionnelle et de la fiscalité locale*

A ce stade de l'étude, la concertation réalisée n'a pas permis d'identifier les conséquences de la réforme de la taxe professionnel en terme de menace (pour la commune) et d'opportunité (pour les entreprises). Pour cette raison il est simplement rappelé ici les grands principes de la réforme.

**La loi de finances pour 2010, validée par le Conseil constitutionnel le 29 décembre 2009, a supprimé définitivement la taxe professionnelle (TP) pour toutes les entreprises depuis le 1er janvier 2010.**

# Fiche diagnostic n°12 - Positionnement économique et emploi (suite)

## Que va changer cette réforme pour les entreprises ?

L'imposition des investissements productifs est définitivement supprimée pour toutes les entreprises depuis le 1er janvier 2010. La TP est remplacée par une contribution économique territoriale (CET) à deux composantes :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE), fondée sur les bases foncières.
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le taux – fixé au niveau national – sera progressif, allant de 0% pour les entreprises de moins de 500 000 € de chiffre d'affaires à 1,5% pour les entreprises de plus de 50 M€ de chiffre d'affaires.

- S'y ajoute un impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), frappant les activités non délocalisables (énergie, télécoms, transport ferroviaire) pour limiter le gain correspondant à la suppression de la TP.

Au total, la réforme allège considérablement la charge fiscale des entreprises : la cotisation des 2,9 millions d'entreprises imposées à la TP est allégée en moyenne de 22%, soit un gain de 6,3 Mds€ (avant effet sur l'impôt sur les sociétés). En 2010, année de mise en œuvre de la réforme, l'allègement d'impôt s'élèvera à 12,3 Mds€, soit un effort financier sans précédent, qui prolongera le plan de relance de l'économie.

Tous les secteurs d'activité sont gagnants, sauf l'énergie et les activités financières. Pour l'industrie, l'allégement est de 32%, soit nettement plus que la moyenne (22%). Par ailleurs, les PME, qui bénéficieront du barème progressif de la CVAE et d'une réduction d'impôt de 1000 € par an pour les TPE, seront les grandes gagnantes de la réforme : les entreprises de moins de 3 M€ de chiffre d'affaires verront leur charge fiscale réduite de 50 à 60%.

Les obligations déclaratives des entreprises (« impôt papier ») sont réduites grâce au remplacement de la TP par un impôt national assis sur des données comptables.

Enfin, les contribuables sont mieux protégés contre les augmentations d'impôts locaux, grâce au taux national de la CVAE et au rétablissement de règles de liaison strictes entre les impôts des ménages et des entreprises.

## En quoi consiste la réforme pour les collectivités territoriales ?

En 2010, année de transition, les collectivités locales recevront une compensation relais égale au minimum au produit de TP qu'elles ont perçu en 2009. Elles pourront voter les taux d'impôt normalement, y compris le taux de CFE. Les éléments servant au calcul de la compensation relais leur seront notifiés en même temps que leurs bases d'imposition prévisionnelles. Les collectivités locales auront donc une pleine visibilité sur la réforme dès 2010 et ne constateront aucun recul de leurs marges de manœuvre financières.

A compter de 2011, chaque niveau territorial bénéficiera de nouvelles ressources fiscales :

- Communes et EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti (TF) et le foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises (CFE), CVAE (26,5% du produit), IFER, taxe sur les surfaces commerciales (TasCom) ;
- Départements : taxe foncière, CVAE (48,5% du produit), IFER, solde de taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) et de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ;
- Régions : CVAE (25% du produit), IFER.

En particulier, la concentration des impôts fonciers sur le bloc communal permettra d'aller vers un système fiscal local plus lisible pour les contribuables et plus responsabilisant pour les élus.
*(Souce économie.gouv.)*

# 7. Annexes I

Les actions de la ville au regard des 5 finalités et des 5 éléments déterminants du développement durable

| | |
|---|---|
| **Notation des critères** | **2 = pris en compte**<br>**1 = pris en compte partiellement**<br>**0 = en cours**<br>**-1 = Non pris en compte** |

5 finalités du développement durable

**1 - Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère** **- 0,39**

| Sous-thème | Question évaluative | Résultat |
|---|---|---|
| le projet territorial s'est-il fixé des objectifs quantifiés de lutte contre les changements climatiques ? | Existence d'un objectif de réduction des Gaz à Effet de Serre ? | -1 |
| | Existence d'un objectif d'économie de la consommation énergétique de 20% par rapport aux projections pour 2020 (objectif européen) ? | -1 |
| | Existence d'un objectif de développement des énergies renouvelables (objectif européen) ou de 23% (objectif Grenelle 1) d'ici 2020 | 1 |
| | Existence d'un objectif chiffré de performance énergétique pour les nouveaux quartiers ou nouveaux bâtiments ? | -1 |
| | Traduction de ces objectifs chiffrés dans les différents documents de planification | -1 |
| Le projet territorial intègre t-il un plan climat ou équivalent ? | Existence d'un plan climat ou équivalent ? | -1 |
| | Existence d'une réflexion prospective spécifique au territoire en matière d'adaptation au changement climatique ? | -1 |
| | Existence d'un diagnostic carbone ? | 2 |
| | Existence d'un diagnostic énergétique ? | 1 |
| | Existence d'une articulation entre les acteurs en matière de climat ? | -1 |
| | Existence d'une articulation entre les actions des différentes échelles territoriales en matière de climat ? | 0 |
| | Existence de partenariats pour entrainer les acteurs (entreprises…) et d'outil d'animation ? | -1 |
| | Existence d'une labellisation de la démarche énergie-climat (type cit'ergie)? | -1 |

| Sous-thème | Question évaluative | Résultat |
|---|---|---|
| Les politiques territoriales structurantes ont-elles été mises en cohérence avec le plan climat ou son équivalent ? | Les documents de planification (PDU, PLH…) et les documents d'urbanisme (PLU, SCOTT…) sont-ils mis en cohérence avec les orientations du plan climat ou son équivalent ? | -1 |
| | Les programmes d'investissement sont-ils mis en cohérence avec le plan climat ou son équivalent ? | 0 |
| La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ? | Existence d'un objectif chiffré en matière de réduction de GES liés aux pratiques de la collectivité ? | -1 |
| | Prise en compte des critères énergie ou GES dans les achats ? | 0 |
| | Existence d'un plan de déplacement ou plan de mobilité ? | 0 |

## 2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

**-0,13**

| Sous-thème | Question évaluative | Résultat |
|---|---|---|
| Le projet territorial permet-il une connaissance partagée de la biodiversité du territoire ? | Existence d'outils de connaissance et de suivi dynamique de la biodiversité et de l'état des milieux sur l'ensemble du territoire (inventaires, observatoires, diagnostic écolo…) | 0 |
| | Existence d'une dynamique collective organisée associant acteurs publics et société civile au service de la collecte d'information sur la biodiversité du territoire ? | -1 |
| | Existence d'outils de mise à disposition large de la connaissance relative à la biodiversité ? | 0 |
| Une stratégie de préservation des espaces à enjeux et de constitution d'une trame écologique est-elle définie et mise en œuvre ? | Existence d'une identification des espaces à enjeu du territoire en lien avec l'échelle régionale ? | -1 |
| | Mise en œuvre d'un plan d'actions pour la préservation et la gestion des espaces à enjeu du territoire : Constitution d'une trame verte et/ou bleue au service des continuités écologiques ? | 0 |
| | Mise en œuvre d'un plan d'actions pour la préservation et la gestion des espaces à enjeu du territoire : Préservation des milieux naturels sensibles et zones humides ? | 0 |
| | Les enjeux locaux de maitrise de l'étalement urbain et de préservation de l'agriculture périurbaine sont-ils connus et intégrés dans le projet de territoire ? | 1 |
| | Les documents de planification (PLU) opposables et les nouveaux projets d'aménagement intègrent-ils ces actions ? | 1 |

| Sous-thème | Question évaluative | Résultat |
|---|---|---|
| Le projet territorial permet-il de préserver et développer la diversité de la nature ordinaire ? | Existence d'une stratégie partagée avec le gestionnaire intégrant le développement de la nature en ville ? | 1 |
| | Existence d'une stratégie partagée avec le gestionnaire intégrant la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ? | 1 |
| | Existence d'une stratégie partagée avec le gestionnaire intégrant la restauration des espaces naturels, agricoles et forestiers dégradés ? | 0 |
| | Existence d'une stratégie partagée avec le gestionnaire intégrant la réduction des surfaces imperméabilisées ? | -1 |
| | Existence d'une stratégie partagée avec le gestionnaire intégrant la lutte contre les espèces invasives ? | -1 |
| | Les documents de planification opposables intègrent-ils cette stratégie ? | -1 |
| | Existence d'objectifs chiffrés de maîtrise de l'étalement urbain ? | -1 |
| Le projet territorial permet-il de protéger, gérer et aménager le capital paysager du territoire ? | Existence d'une cartographie des différentes zones paysagées du territoire ? | 0 |
| | Existence d'une stratégie partagée de protection et de valorisation des territoires ? | 0 |
| Le projet territorial intègre t-il une stratégie de préservation des ressources et de maîtrise des pollutions industrielles et domestiques ? | Existence et prise en compte d'une réflexion prospective sur le développement du territoire en fonction des stocks des ressources disponibles ? | 0 |
| | Mise en œuvre d'un plan d'action pour la préservation et la restauration de la qualité des eaux (eaux de surfaces et eaux souterraines) ? | -1 |
| | Mise en œuvre d'un plan d'action pour la préservation et la restauration de la qualité des sols (sites potentiellement pollués imperméabilisation, érosion, lutte contre les pollutions chimiques...) ? | -1 |
| | Mise en œuvre d'un plan d'action de réduction de la pollution lumineuse ? | 2 |
| La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ? | Existence d'un plan d'action pour une gestion écologique des espaces verts ? | -1 |
| | existence d'un plan d'action pour l'entretien écologique des bâtiments et matériels ? | 0 |

## 3 - Epanouissement de tous les êtres humains

**0,85**

| Sous-thème | Question évaluative | Résultat |
|---|---|---|
| Le projet territorial permet-il une amélioration de la qualité de vie vers un mode de vie durable perceptible par les habitants ? | Existence de dispositifs permettant de suivre l'appréciation par les habitants de leur qualité de vie (enquête, groupe de parole…) | 2 |
| | Existence d'une stratégie visant la satisfaction des besoins essentiels pour tous notamment l'éducation, l'accès à l'emploi, le logement, la santé, la culture et les loisirs | 2 |
| | Existence d'objectifs quantifiés dans le projet territorial en termes d'accessibilité aux services publics, aux transports aux infrastructures, aux services de santé … | 0 |
| Le projet territorial permet-il la préparation de conditions de vie durable pour tous à long terme ? | Existence d'une stratégie à long terme de développement et de rénovation de l'habitat pour offrir aux habitants des conditions de vie durable ? | 1 |
| | Existence d'objectifs chiffrés en matière de logement social privé et public, mobilité, sécurité santé environnementale ? | 1 |
| | Existence d'outils de connaissance de l'exposition de la population aux nuisances (bruit, ondes, liées au sol.) | 1 |
| | Existence d'outils pour le développement de la culture du risque à la mesure de l'exposition du territoire ? | 0 |
| | Mise en cohérence des documents de planification et du projet de territoire avec les objectifs chiffrés de la collectivité ? | 0 |
| | Existence sur le territoire d'outils de prévention de la délinquance | 2 |
| | Existence de sensibilisation à la santé dans l'habitat | -1 |
| Le projet territorial intègre t-il une stratégie en faveur de l'accès à la connaissance au service du développement durable ? | Existence d'une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable avec les établissements scolaires ? | 1 |
| | Existence d'un plan d'action pour la sensibilisation au DD des habitants ? | 0 |
| | Existence d'un espace internet dédié au DD sur le site de la collectivité ? | 0 |

| Sous-thème | Question évaluative | Résultat |
|---|---|---|
| Le projet territorial permet-il l'appropriation du patrimoine culturel local ? | Existence d'outils de connaissance du patrimoine culturel local ? | 2 |
| | Existence d'une dynamique collective pour la préservation et l'appropriation du patrimoine culturel local ? | 0 |
| | Existence d'espaces de lieux et de politiques permettant la pratique et la valorisation des cultures locales ? | 0 |
| | Existence d'engagements collectifs et de dispositifs de soutien aux pratiques culturelles ? | 0 |
| La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ? | Existence d'un accord paritaire intégrant la gestion des RH | 0 |
| | existence d'un diagnostic de santé environnementale et santé mentale des agents (air intérieur, nuisance magnétiques, hygrométrie, ergonomies, conditions de travail …) | 0 |
| | Existence d'un dispositif formalisé d'information des nouveaux agents sur l'engagement de DD et sur es gestes et pratiques internes pour un DD ? | 0 |

## 4 - Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

**0,73**

| Sous-thème | Question évaluative | Résultat |
|---|---|---|
| Le projet territoriale favorise t'il la cohérence des politiques sociales entre elles et avec les autres politiques au service de la cohésion sociale ? | Existence d'une pratique organisée de mise en commun des informations et des données des services et acteurs du territoire au service de la cohésion sociale ? | 1 |
| | Existence de lieux d'échange et d'une animation territoriale pérenne en faveur de la cohésion sociale ? | 1 |
| | Existence d'un suivi concerté des personnes en difficulté sans emploi ? | 2 |
| | Existence de moyens apportés aux acteurs pour favoriser leur synergie dans l'accompagnement des projets des personnes en difficulté ? | 0 |

| Sous-thème | Question évaluative | Résultat |
|---|---|---|
| Le projet territorial vise t'il à renforcer le lien social entre les habitants ? | Existence d'un plan de développement des espaces publics favorisant le sentiment du "vivre ensemble" ? (mobilier urbain, présence de l'eau du végétal, mixité des fonctions de circulation, détente, restauration …) | 1 |
| | Existence d'une mobilisation collective pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions en faveur du lien social ? | 2 |
| | Mise en œuvre par la collectivité des moyens pour développer des espaces privés et publics de convivialités? | 1 |
| | Mise en œuvre par la collectivité des moyens pour permettre la prise en charge des habitants de leur quartier ? | 2 |
| | Mise en œuvre par la collectivité des moyens pour développer la vie associative ? | 2 |
| | Mise en œuvre par la collectivité des moyens pour renforcer les liens et les dialogues intergénérationnels ? | 2 |
| | Mise en œuvre par la collectivité des moyens pour accueillir les nouveaux arrivants ? | 2 |
| Le projet territorial s'est-il fixé des objectifs chiffrés en terme de diminution des inégalités ? | Existence d'un système d'observation des inégalités ? | 1 |
| | Existence de programmes d'action ou d'intervention en faveur de la non-discrimination ? | 0 |
| | Existence d'un engagement formalisé en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées et de leur meilleure intégration ? (mettre oui si au delà des obligations réglementaires) | 0 |
| | Existence d'une politique volontariste et partagée pour l'intégration des minorités ? | -1 |
| Le projet territoriale intègre t-il une stratégie volontariste en terme de luttes contre les grandes précarités ? | Intégrant le retour à l'emploi ? | 1 |
| | intégrant la disparition des logements insalubres ? | 0 |
| | intégrant la réponse aux situations d'urgence ? | 0 |
| | intégrant la santé des populations les plus précaires ? | -1 |
| | intégrant l'exercice des droits fondamentaux ? | 1 |
| | Intégrant l'exercice de la citoyenneté pour les personnes en difficulté ? | 1 |
| | intégrant la perte d'autonomie ? | 2 |

| Sous-thème | Question évaluative | Résultat |
|---|---|---|
| La stratégie territoriale intègre t'elle une ambition en terme de coopération entre territoires au service du DD | Participation à un réseau de solidarité entre territoires en matière de DD | -1 |
| | Existence d'une ou plusieurs coopérations ayant aboutie à des projets concrets avec un pays émergent ? | 0 |
| | Existence d'une ou plusieurs coopérations ayant aboutie à des projets concrets avec un autre territoire développé (France ou étranger) ? | 0 |
| La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ? | Existence d'objectifs chiffrés de cohésion sociale ? | 0 |

## 5 - Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables

**-0,29**

| Sous-thème | Question évaluative | Résultat |
|---|---|---|
| Le projet territorial favorise t'il la rencontre d'acteurs diversifiés et l'émergence de projets nouveaux en matière de consommation et de production responsable ? | Existence de dispositifs de rencontre et d'échanges entre acteurs diversifiés autour du thème de la consommation et de la production responsable ? | -1 |
| | Emergence de projets collectifs autour de la production et de la consommation responsable | 0 |
| | Organisation par la collectivité ou avec son soutien de la collecte des déchets des entreprises | -1 |
| Le projet territorial vise t-il la mobilisation des décideurs économiques vers une production plus responsable ? | Accompagnement des entreprises et des acteurs économiques vers des modes de production et des filières durables ? | 0 |
| | Pour les parcs d'activité : existence d'un gestionnaire porteur du DD | 0 |
| | prise en compte de la maitrise des flux lors des choix d'implantation et définition des spécificités des parcs d'activités ? | 1 |

| Sous-thème | Question évaluative | Résultat |
|---|---|---|
| Le projet territorial vise t'il le développement d'une consommation et de pratiques responsables ? | existence d'une stratégie locale partagée d'incitation et d'appui des pratiques de consommation responsables et d'achats auprès des habitants et acteurs locaux portant sur la réduction à la source, le tri et la valorisation des déchets ? | 0 |
| | existence d'une stratégie locale partagée d'incitation et d'appui des pratiques de consommation responsables et d'achats auprès des habitants et acteurs locaux portant sur les pratiques de consommation et d'achats ? | -1 |
| | Soutien à la diffusion de modules de formation sur la RSE dans les lieux de formation ? | -1 |
| | existence d'une politique fiscale incitant à la production et à la consommation responsable ? | -1 |
| Le projet territorial prévoit-il l'adaptation de l'économie locale des emplois et des formations aux évolutions à venir ? | Existence d'une démarche prospective avec les acteurs locaux en terme de DD portant sur les activités économiques et métiers d'avenir ? | -1 |
| | Existence d'une démarche prospective avec les acteurs locaux en terme de DD portant sur les besoins en formation et compétences nouvelles ? | 0 |
| | Existence d'une démarche prospective avec les acteurs locaux en terme de Développement Durable relayée au niveau de la politique régionale pour la formation des professionnels et l'emploi | 0 |
| | existence d'études de besoins préalables aux implantations à la décision de développement de zone d'activité ? | -1 |
| La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ? | Engagement des agents dans des comportements plus responsables ? | 0 |
| | Formation du service achat ? | 1 |
| | Participation à des réseaux d'échange d'expérience "commande publique et collectivité" ? | 0 |

# Les 5 éléments déterminants

| 6 - Participation | | 0,88 |
|---|---|---|

| Sous-thème | Question évaluative | Résultat |
|---|---|---|
| Dans quelle mesure les objectifs et les règles de la participation ont-ils été formalisés clairement ? | Existence d'une charte d'un règlement de la participation, clarifiant notamment les règles du jeu et le rôle de chacun. | -1 |
| | Formulation des valeurs et principes de la participation dans la vie du projet (transparence, égalité de traitement…) ? | -1 |
| | Existence d'un recensement des acteurs à associer à la démarche (type d'acteur, compétence, expertise, échelle d'intervention) ? | 1 |
| | Diversité des habitants et acteurs associés ? | 1 |
| | Existence d'un repérage des lieux de mobilisation et des dispositifs de mobilisation existants ? | 1 |
| | Clarification du niveau de participation retenu pour chaque étape de la vie du projet et du rôle de chacun ? (tableau croisé avec : information, consultation, concertation, co-construction et : enjeux partagés, orientations stratégiques, moyens d'action, évaluation) | 0 |
| Existe t-il une instance permanente de concertation | formalisée | 1 |
| | Représentative de la diversité des acteurs et des habitants | 1 |
| | Les conditions de pérennisation et de renouvellement de l'instance de concertation sont-elles assurées ? | 0 |
| | S'ouvre-t-elle selon les étapes du projet | 1 |
| | capacité de production d'avis | 2 |
| Les modalités de mise en œuvre de la concertation sont elles suffisantes ? | mise en œuvre de modalité d'expression | 2 |
| | modalités pour croiser les expertises et savoirs | 2 |
| | outils variés et ciblant tout public | 2 |
| les apports de la participation sont pris en compte à chaque étape | | 2 |
| la participation a permis de démultiplier les actions collectives | | 0 |

## 7 - Pilotage du projet

| | | **0,55** |
|---|---|---|
| Le projet bénéficie t'il d'un portage politique fort | niveau de portage (maire, adjoint, conseillé) | 1 |
| | mobilisation régulières des élus (biannuelle au moins) | 1 |
| | formalisation de la politique existence d'une délibération au : lancement de la démarche, enjeux partagés, orientations stratégiques, moyens attribués au plan d'action, résultat de l'évaluation | 0 |
| Existence d'une instance d'orientation stratégique | Production systématique d'un avis, par l'instance d'orientation stratégique, en amont des décisions stratégiques ? | 0 |
| | Existence d'un lien entre l'instance d'orientation stratégique et l'instance permanente de concertation aux différentes étapes de la vie du projet territorial | 2 |
| Pilotage opérationnel | Existence d'un comité opérationnel, dont la fonction et les responsabilités sont formalisées | 2 |
| | mode de travail par projet | -1 |
| | outils permettant de suivre l'avancée du projet | 0 |
| moyens | mission pérenne dédiée au DD | 2 |
| | moyens financiers dédiés | -1 |
| | moyens dédiés à la prospective territoriale et au débat sur l'avenir à long terme du territoire : ses besoins, ses ressources ses limites | 0 |

## 8 - Transversalité

| | | **-0,55** |
|---|---|---|
| Articulation des compétences, des actions, des stratégies | Mobilisation des différentes échelles du territoire | 0 |
| | Articulation des différentes stratégies sectorielles | 0 |
| | Outils d'incitation pédagogique d'accompagnement (d'établissements, scolaire éco école) | -1 |
| L'organisation interne favorise t'elle la transversalité ? | Dans les méthodes de travail, l'organisation des services, l'animation des projets | 0 |
| | Positionnement stratégique transversal du DD | -1 |
| | Existence d'une organisation interne favorisant la mobilisation de tous les agents, intégration du DD dans les fiches métiers | 0 |
| La prise décision impacts croisées des finalités du DD | Outils d'aide à la décision type grille de questionnement | -1 |
| | Prise en compte des impacts croisés | -1 |
| | Enrichissement de la décision par les résultats d'autres évaluations | -1 |
| Engagement de la responsabilité sociale et environnementale interne | Type RSE | 0 |
| | Moyens d'animation | -1 |

## 9 - Evaluation

**-0,67**

| | | |
|---|---|---|
| Formalisée | A-t-on défini son usage, cible, pourquoi est-il mis en œuvre | -1 |
| | sur quels niveaux porte le dispositif d'évaluation, | -1 |
| | des indicateurs et objectifs chiffrés définis | 0 |
| | dispositif pérenne de renseignement des indicateurs | -1 |
| | la formalisation du dispositif d'évaluation fait elle l'objet d'une appropriation politique et managérial | -1 |
| Participative | | 0 |
| Satisfaisante et utile | résultats permettent de faire évoluer | 0 |
| Communiquée | mise en ligne des indicateurs | -1 |
| | communication des résultats et recommandations | -1 |

## 10 - Amélioration continue

**-0,1**

| | | |
|---|---|---|
| Démarche formalisée transparente | | -1 |
| Agents et élus apprentissage collectif | temps de rencontre et échange | 0 |
| | politique de formation continue des agents et élus | 1 |
| | participation à des réseaux DD | 0 |
| | évolution dans les modes de management | 0 |
| Innovation en terme de DD | expérimentation innovante | 0 |
| | transfert des expérimentations | -1 |
| Mise en mouvement des acteurs | Conditionnalité | -1 |
| | Animation dd sur le territoire | 1 |
| | Capacité de relayer | 0 |

# 8. Annexes II

## Quelques pistes d'actions évoquées durant la concertation

| |
|---|
| Améliorer l'accueil des handicapés dans les différents équipements de la ville. |
| Développer les initiatives de solidarité internationale comme celle de l'association Bilou Toguna qui a convoyé quatre tonnes de matériel au Mali en novembre 2009. |
| Faire de la santé une priorité pour la ville - Mettre en place une maison de la santé. |
| Responsabiliser les habitants : grande information sur la maison individuelle écologique avec un concours d'idées |
| Inciter les écoles à s'engager dans des projets éco-écoles |
| S'assurer de la bonne mise en place du tri sélectif dans les écoles et collèges |
| Organiser des classes de ville pour les enfants afin qu'ils comprennent leur ville au moyen d'enquêtes, de photos, de croquis, etc. |
| Réaménager la zone de bureaux qui tend à vieillir en prenant en compte des critères de développement durable |
| Concevoir les aires de stationnement en matériaux perméables (par exemple dans la zone A du PLU) |
| S'assurer que le Plan Local d'Urbanisme n'empêche pas des projets d'habitats respectueux de l'environnement : Energie solaire, toitures végétales, etc. |
| Promouvoir auprès des habitants les constructions et rénovations de qualité environnementale réalisées sur le territoire. |
| Définir, sur la base de la démarche HQE, un référentiel qui intègre les 3 volets du développement durable (économique, social et environnemental) pour les projets de construction et de réhabilitation. |
| Evaluer les risques sanitaires liés au bruit et à la qualité de l'air intérieur dans les logements.<br>Identifier les logements insalubres. |
| Elaborer un plan de déplacements domicile-école. |
| Augmenter l'incitation au covoiturage (élargie aux Toulousains) |
| Créer un réel maillage du territoire avec les pistes cyclables du territoire blagnacais |
| Faire de la Caouequine, un vrai transport à la demande avec une desserte sur l'ensemble de la commune, en particulier des zones d'activités et du centre - avec une fréquence de passage de 10 minutes - circulant toute la semaine. |
| Améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées. |
| Améliorer les interfaces entre toutes les modalités de transport (vélo, tram, navette). |
| Créer un maillage de transports collectifs et des stations de vélo reliant les stations de tramway aux pôles d'activités et au site Lagardère. |
| Mettre en place des stations de vélo (type « Vélo Toulouse ») sur l'ensemble du territoire blagnacais. |
| Lancer une enquête auprès des entreprises sur les plans de déplacement entreprises, afin de connaître le niveau de réflexion. |
| Sensibiliser les agents et la population à la problématique de « la ressource en eau » |
| Promouvoir des projets favorables à la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel |
| S'engager dans une démarche « zéro produit phyto » |
| S'engager concrètement dans des actions en faveur de la biodiversité à l'occasion de l'année internationale de la biodiversité (2010) |
| Elaborer un Plan local de lutte contre le bruit |
| Mettre en place une Charte de qualité des services. |
| Mettre en place un questionnaire de satisfaction sur la qualité et l'accessibilité des services sur le territoire, utilisable sous divers supports (papier, Internet). |
| Créer des pistes cyclables pour faciliter l'accès aux différents équipements (notamment le centre de loisirs Barricou). |
| Poursuivre les actions de sensibilisation et de pédagogie à l'environnement tel que le festival Luluberlu. |
| Mettre en valeur les savoirs traditionnels. |
| Augmenter le nombre de jardins familiaux, favoriser la rencontre entre utilisateurs et voisinage. |
| Réfléchir à des temps de fonctionnement d'éclairage en fonction des zones |
| Limiter la lumière intrusive et proscription dans les espaces naturels (type ZNIEFF ZICO). |
| Favoriser l'implantation d'entreprises qui sont dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) ou *ISO 14001 ou* dont utilisant des énergies renouvelable |
| Encourager les entreprises de la ville à s'engager dans des démarches de management environnemental (ISO 14001), incitations financières, baisses de certaines taxes. |

# 9. Annexes III

## Glossaire

**Accessibilité :** désigne le caractère possible de la liberté de déplacement dans l'espace, d'utilisation d'outils, et de compréhension

**Agenda 21** : (ou Action 21) est un plan d'actions pour le XXIe siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992. Avec ses 40 chapitres, ce plan d'action décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales. Ce programme d'actions est élaboré en concertation avec la population.

**Arrêté de protection de biotope** : L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope fixe les mesures techniques qui peuvent permettre la conservation des milieux (par exemple, l'interdiction ou la limitation des épandages de produits phytosanitaires, des travaux sylvicoles, du curage de ruisseau…).

**Assainissement** : Ensemble des techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales d'une agglomération (assainissement collectif), d'un site industriel (voir établissement classé), ou d'une parcelle privée (assainissement autonome) avant leur rejet dans le milieu naturel.

**Bilan carbone** : outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre.

**Droit de préemption urbain** : un des droits de préemption prévus par le droit public. Il est attribué aux communes dotées de la compétence en matière d'urbanisme. Ce droit permet à la commune d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu

**Biodiversité** : elle désigne la diversité naturelle des organismes vivants. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces, des populations et celle des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes aux échelles biogéographiques.

**BRF (bois ramifié fragmenté)** : Broyat de rameaux de bois issus de certains arbres qu'on introduit dans la couche supérieure du sol (ou en paillis) et qui recrée ainsi un sol de type "forestier".

**Boues de STEP :** ensemble des résidus de l'activité biologique des micro-organismes vivant dans les stations d'épuration, qui transforment les matières transportées par les eaux usées pour qu'elles puissent en être extraites.

**Charte de l'écologie urbaine** : document de référence qui consigne la politique menée par la ville sur l'ensemble des thèmes de l'environnement

**Corridors biologiques :** désigne un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèce (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.).

**Déchèterie :** Centre de collecte et de tri volontaire des déchets qui peut en assurer la récupération, le recyclage, l'incinération ou le stockage dans un centre d'enfouissement.

**Démarche Habitat & Environnement (H&E) :** certification mise en place par CERQUAL, filiale de Qualitel, qui a pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle de vie du logement.

**Démarche HQE** : La Haute Qualité Environnementale (HQE®) est une démarche volontaire pour maîtriser les impacts sur l'environnement générés par un bâtiment tout en assurant à ses occupants des conditions de vie saines et confortables tout au long de la vie de l'ouvrage.

**Dématérialisation :** transformation de supports d'informations matériels (souvent des documents papier) en des fichiers informatiques

**Démobilité** : réduction des déplacements

**Démocratie participative :** forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique

**Développement durable** : le rapport Brundtland définit le développement durable comme « le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des futures générations de répondre à leur propres besoins ». Le développement durable associe les concepts environnementaux, sociaux et économiques.

**Eaux usées domestiques** : eaux utilisées dans les salles de bain, cuisine, toilettes…

**Eaux de ruissellement** : eaux de pluie qui ruissellent sur les toitures, les routes, les champs…

**Eco-quartier** : projet d'aménagement urbain visant à intégrer des objectifs de développement durable

**Eco-responsabilité** : Le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche plus globale de prise en compte des enjeux de développement durable. Les administrations doivent ainsi assumer plusieurs responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique.

**Energies renouvelables** : énergies exploitables par l'Homme, de telle manière que ses réserves ne s'épuisent pas. En d'autres termes, sa vitesse de formation doit être plus grande que sa vitesse d'utilisation. Ces énergies utilisent des sources d'énergie naturelles et inépuisables, comme le soleil, le vent, la chaleur de la terre, l'eau…

**Epandage :** technique agricole consistant à répandre divers produits sur des champs de cultures

**Etalement urbain :** expression désignant le phénomène de développement des surfaces urbanisées en périphérie des villes

**Fiche de données sécurité :** Dépliants contenant des données détaillées sur les propriétés physiques, la toxicité, les mesures de protection du personnel nécessaires, les autres mesures de sécurité et les besoins d'élimination, pour certaines substances

**Gaz à effet de serre :** composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre, contribuant à l'effet de serre

**Ghettoïsation** : action de tenir une minorité à l'écart de la société

**Imperméabilisation :** L'urbanisation entraîne la modification de la topographie, de la morphologie mais surtout de la couverture du sol d'un bassin versant. Ces changements influent sur le cycle naturel de l'eau. L'imperméabilisation des sols, en particulier, entraîne une augmentation importante des ruissellements de surface.

**Intrants :** L'ensemble des matières, de l'énergie, des services et de la main-d'œuvre qui entrent dans un système ou un procédé unitaire, à l'intérieur de toutes les limites du système ou de l'unité

**Jardins familiaux :** parcelles de terrain mises à la disposition des habitants par les municipalités. Ces parcelles, affectées le plus souvent à la culture potagère, furent initialement destinées à améliorer les conditions de vie des ouvriers en leur procurant un équilibre social et une autosubsistance alimentaire

**LED :** diode électroluminescente, abrégée sous les sigles DEL ou LED (de l'anglais light-emitting diode), est un composant électronique capable d'émettre de la lumière lorsqu'il est parcouru par un courant électrique

**Mobilier urbain :** selon une expression contemporaine, notion englobant tous les objets qui sont installés dans l'espace public

**Modes de déplacements doux :** Les modes de déplacement sans apport d'énergie autre qu'humaine (en principe sans moteur, à motricité autogène)

**Nappe :** couche imprégnée d'eau dans le sous-sol

**Norme ISO 14001** : Norme établie par l'Organisation internationale de normalisation au sujet des systèmes de management environnemental.

**Noues** fossé peu profond et large, planté ou non, qui recueille l'eau de pluie soit pour l'évacuer, soit pour l'évaporer ou l'infiltrer sur place. Les noues peuvent être utilisées dans les dispositifs de lutte contre le ruissellement urbain ou agricole.

**Nuisances :** caractérise généralement un fait (une source) perceptible, provoquant une souffrance vécue et subie. Le bruit est la première source de plaintes dans de nombreux pays.

**PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durable** :

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) constitue la nouveauté essentielle entre le contenu du POS et celui du PLU. C'est un véritable programme d'aménagement et de développement durable. Il en énonce les orientations générales. Il s'agit d'un document politique exprimant le projet de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

**Parentalité** : Ce terme médico-psycho-sociale tente de définir la fonction « d'être parent » en tenant compte des aspects juridiques, politiques, socio-économiques, culturels et institutionnels.

**Personne GIR 4 :** Le **GIR** est un niveau de classement qui permet d'évaluer le degré de **perte d'autonomie** d'une personne. Le **GIR 4** comprend les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement.

**Plan de circulation :** Plan dont l'objectif est la maîtrise de la circulation et la diversification modale

**Plan communal de secours :** plan communal d'urgence français. Il implique le recensement des risques sur la commune

**Plan de déplacement** : le Plan de Déplacements est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

**PLU :** le Plan Local d'Urbanisme est le principal document d'urbanisme de planification communale et éventuellement intercommunale. Le PLU remplace le POS (Plan d'Occupation des Sols).

**Plan de mise en accessibilité** : résulte d'obligations en matière d'accessibilité et de prise en compte de tous les types de handicap sur la continuité des déplacements a pour objet de préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus. Il tient compte des dispositions du plan de déplacements urbains et du plan local de déplacements, s'ils existent.

**Plan de prévention des risques** : document réalisé par l'Etat qui réglemente l'utilisation des sols à l'échelle communale, en fonction des risques auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

**Pollutions :** dégradation d'un biotope par l'introduction, généralement humaine, de substances ou de radiations, entraînant une perturbation plus ou moins importante de l'écosystème

**SAFER :** sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

**SCOT (Schéma de COhérence Territorial) :** le schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes, les organisations fondamentales du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles.

**Station d'épuration (STEP) :** usine de traitement des eaux usées d'origine domestique et industrielle

**Signalétique :** Ensemble d'outils dont le but est d'orienter et de renseigner le plus simplement possible les usagers à l'aide d'informations

**SIVOM :** syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) est un établissement public de coopération intercommunale français, régi par les dispositions de la cinquième partie du code général des collectivités territoriales. Le SIVOM exerce des responsabilités variées qui lui ont été transférées par les différentes communes

**TCSP :** Transport en Commun en Site Propre c'est d'abord un site préservé de la circulation automobile et sécurisé qui permet à un matériel roulant de grande capacité de desservir au mieux des axes ou se concentrent les plus fortes demandes de déplacements. Les TCSP les plus fréquemment réalisés sont le bus à Haut Niveau de Service (type busway) et le tramway (sur fer ou sur pneu).

**Transport à la demande (TAD) :** mode de transport public appartenant à une famille de services qui peut inclure aussi les taxis traditionnels ou collectifs, les bus scolaires, le covoiturage (et le vanpooling ou le buspooling, partage de vans et de bus) et même le vélo en libre-service.

**Transport Multimodal** : utilisation de plusieurs modes de transport

**Véhicule Propre :** ou « alternatif» recouvre essentiellement les véhicules fonctionnant à l'énergie électrique, au Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL), au Gaz Naturel Véhicules (GNV), les véhicules hybrides (mixtes électriques et thermiques) ou les véhicules à pile à combustible (convertisseur qui transforme l'énergie chimique d'un combustible, en général l'hydrogène, en énergie électrique). Source : « Plan Véhicules Propres », site Internet du Ministère de l'Ecologie – MEDDAT.

**Venelles :** petite rue ou une ruelle, souvent courte, reliant deux autres rues plus importante

**Zone d'aménagement concerté :** procédure d'aménagement du droit français de l'urbanisme instituée par la loi d'orientation foncière no 67-1253 du 30 décembre 1967. Elle a pour principal objet de faciliter la concertation entre les collectivités publiques et les promoteurs privés

**ZICO :** Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux, correspondant à des sites qui présentent une valeur particulière au plan ornithologique par la présence ou l'absence d'une ou plusieurs espèces d'oiseaux rares ou menacées

**ZNIEFF :** Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. L'inventaire ZNIEFF correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables. Il existe deux types de ZNIEFF : les zones de type I, d'intérêt biologique remarquable, et les zones de type II, recouvrant les grands ensembles naturels.

# 10. Annexes IV

## Sigles

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
**ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat
**ANPE** : Agence Nationale Pour l'Emploi
**API** : Allocation Parent Isolé
**ARPE** : Agence Régionale Pour l'Environnement
**AUAT** : Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire
**BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
**CIZI** : Cartographie Informative des Zones Inondables
**CLAS**: Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité
**COV** : Composés Organiques Volatils
**CRAM** : Caisse Régionale d'Assurance Maladie
**DDE** : Direction Départementale de l'Equipement
**DIREN** : Direction Régionale de l'Environnement
**EBC** : Espace Boisé Classé
**HQE** : Haute Qualité Environnementale
**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
**ORAMIP** : Observatoire Régional de l'Air Midi Pyrénées
**OPAH :** Opération programmée d'amélioration de l'habitat
**PDE** : Plan de Déplacements Entreprise
**PLU** : Plan Local de l'Urbanisme
**PPR** : Plan de Prévention des Risques
**PRELUDDE** : Programme Régional de Lutte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable
**RMI** : Revenu Minimum d'Insertion
**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
**SDAT** : Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine
**SIEPOT** : Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Ouest Toulousain
**SIVOM** : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
**SMEAG** : Syndicat mixte d'études, d'aménagement Garonne
**SMTC** : Syndicat Mixte des Transports en Commun
**TAD** : Transport à la demande
**TCSP** : Transports Collectifs en Site Propre
**TIG** : Travail d'intérêt général
**ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté
**ZICO :** Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
**ZNIEFF** : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique